

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique
du
Lundi 28 mars 2022**

EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 28 mars 2022

Délibérations

(La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. BIERRY, Président).

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que tous les collègues sont rentrés ? Est-ce que Robin a rejoint sa place ? Je cherche Robin. Je vais te donner la parole pour faire l'appel, si tu veux bien, Robin. Merci beaucoup.

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

Merci Robin.

Bienvenue, chers collègues, pour cette séance à Strasbourg. Vous êtes un peu plus serrés qu'à Colmar. J'espère que ce ne sera pas de nature à renforcer un Covid qui se distribuerait plus largement. Normalement, je ne devrais plus être contaminant. Et aujourd'hui, je suis un peu diminué avec vous, parce que j'ai un lumbago, ou en tout cas un tour de reins – je ne sais pas quel est le bon terme à utiliser. Si vous me voyez me dandiner, ce n'est pas que je danse, c'est que j'ai quelques difficultés. Ne m'en voulez pas. Tu veux connaître la cause, Maxime (ndlr : Maxime BELTZUNG) ? Écoute, hier je me suis dit « bon, de toute façon tu es coincé toute la semaine, tu n'as rien fait de la semaine, il y aurait deux, trois trous à faire dans le jardin », et ça a été fatal. Au bout du deuxième, ça a été fatal. Je n'étais pas assez chaud. C'est quand on pense qu'on est jeune et qu'on ne l'est plus trop. Tu verras Maxime dans trente-cinq ans.

Je propose de démarrer, chers collègues, cette séance.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Notre séance budgétaire s'inscrit dans un contexte de crises, de crises successives qui percutent - bien sûr - de plein fouet notre Collectivité, qui percutent les chantiers que nous engageons, mais qui percutent bien plus que cela encore l'ensemble de notre société. La gravité du moment est telle que la paix, la démocratie en Europe sont fragilisées. J'évoque souvent devant vous les transitions auxquelles nous sommes confrontés ; transition écologique, transition climatique, transition digitale, transition démographique, transition démocratique, qui nous impactent tous, bien évidemment. Et, ces enjeux-là sont à relever. Mais à ces transitions s'ajoutent - aujourd'hui aussi - des tensions économiques, des tensions sociales, des tensions militaires fortes, qui menacent - à la fois - notre société et notre vie courante. Au regard du drame vécu par les ukrainiens, vous êtes sans doute nombreux à vous interroger comme moi. Serions-nous prêts à risquer nos vies pour sauver notre liberté ? C'est ce que font nos amis ukrainiens.

Face à ces crises permanentes - géopolitiques, énergétiques, alimentaires - dans lesquelles le monde est entré, comment notre Collectivité peut-elle amortir les chocs ? Comment peut-elle se protéger ? Comment peut-elle anticiper ? Pour ma part, je milite souvent pour le colibri ; vous savez, ce petit oiseau qui prend sa part. Le colibri, face à l'incendie, ramène de l'eau dans son bec, et tout le monde lui dit : « Mais qu'est-ce que tu espères avec ta capacité là, qui est limitée ? » Je pense qu'il revient de notre responsabilité de prendre notre part, de prendre toute notre part.

Et aujourd'hui, je crois qu'on peut être fiers collectivement de notre Collectivité et de l'action qu'elle mène face à tous les aléas auxquels nous sommes confrontés. J'en veux pour preuve notre agilité et notre réactivité face à la crise sanitaire que nous traversons encore ; entre les masques que nous avons distribués, l'accompagnement dans les EHPAD que nous avons renforcé, avec le standard que nous avons mis en place avec les jeunes, avec le vaccinodrome qui a accueilli plus de 150 000 personnes ici. Notre fragilité et notre réactivité aussi pour soutenir les familles et enfants ukrainiens. Il y a quelques jours, ici, nous accueillions des Ukrainiens en transit pour le Portugal. Nous avons structuré les logements de fonction dans les collèges qui étaient disponibles pour pouvoir accueillir femmes et enfants, et récemment nous avons commencé par le collège Truffaut très près d'ici. Je pense aussi à l'action de nos services de la protection maternelle et infantile qui

ont immédiatement été disponibles pour accompagner ces familles et ces enfants. Nous n'étions pas préparés à cela et pourtant, nous avons fait face et nous faisons face avec efficacité et cœur. Et, j'ai en tête ces agents de la PMI qui étaient là dans ce couloir à 3 ou 4 h du matin pour accueillir ces familles en détresse, pour leur apporter un soutien, des biens de première nécessité, grâce aux dons qu'ont pu faire les habitants, les Alsaciens, qui ont - une nouvelle fois - montré tout le cœur qu'ils pouvaient avoir chaque fois que quelqu'un est dans la difficulté.

Oui, mes chers collègues, notre Collectivité, elle est forte. Elle est forte d'abord de l'implication de ses élus. Permettez-moi à l'occasion de cette séance de vous remercier, vous qui êtes tournés vers notre mission, c'est-à-dire proposer un service public de qualité aux alsaciennes et aux alsaciens, et garantir une dynamique durable du territoire alsacien et de chacun de vos cantons respectifs. Le budget bien évidemment, que nous allons étudier, c'est cette traduction-là du service que nous voulons rendre à nos concitoyens, et ça va être l'occasion - bien sûr - de mettre en avant dans chaque domaine d'action de notre Collectivité la qualité de notre implication et les moyens que nous allons y consacrer. L'occasion pour moi de remercier tous les vice-présidents thématiques qui vont ensuite vous présenter l'action de notre Collectivité, qui a été co-construite avec vous et co-construite bien évidemment avec les agents de la Collectivité.

Notre Collectivité, elle est forte aussi de la relation sincère et de qualité qu'elle construit avec nos habitants. Il y a eu ce « Tour d'Alsace » en quatre-vingts jours, la consultation sur la Région Alsace. Dans quelques jours, nous allons mettre en place le Conseil de développement. Il y a toute cette dynamique de contractualisation sur laquelle vous travaillez et nous travaillons ensemble. Il y a l'organisation territoriale qui se renforce de jour en jour, et permettez-moi de remercier aussi les vice-présidents de territoires, qui ont pour mission d'agrèger les forces de chaque conseiller d'Alsace dans son canton pour servir - au mieux - un des sept territoires qui composent notre territoire alsacien.

Dans tous nos domaines d'action, nous construisons une démarche d'écoute renforcée sur les différents sujets dont nous avons la responsabilité. C'est vrai dans le travail sur le bilinguisme que nous avons commencé à construire et bientôt, nous aurons les assises du bilinguisme et ce travail renforcé avec les quarante-et-un ambassadeurs du bilinguisme que nous allons mettre en place avec les intercommunalités et avec l'ensemble des territoires. Il y a le renforcement du lien avec les acteurs culturels, que nous avons encore eus il y a quelques jours avec Raphaël (ndlr : Raphaël SCHELLENBERGER) au Vaisseau pour porter et pour co-construire avec eux la dynamique culturelle que nous imaginons pour l'Alsace. Il y a les enjeux transfrontaliers auxquels nous sommes particulièrement attachés. Et, nous n'allons pas nous contenter de faire un schéma. Un schéma, c'est important, c'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Ce qu'on est en train de co-construire avec les acteurs locaux, et j'ai - ces dernières semaines - rencontré beaucoup de partenaires allemands et suisses, c'est un acte de foi pour un avenir collectif transfrontalier concret, porteur de sens, et notamment d'un idéalisme européen à retrouver.

Cette Collectivité qui est forte, elle se construit avec nos agents et avec nos partenaires, pierre angulaire des missions qui nous incombent. C'est particulièrement vrai quand nous portons la cause des travailleurs sociaux et médico-sociaux qui jouent un rôle essentiel dans le service public que nous voulons apporter. Nous le faisons ici, dans notre Collectivité, avec notre DGS (ndlr : Directeur Général des Services. Ici, Vincent Barbier), avec l'ensemble des équipes, des 6 500 agents qui composent notre Collectivité. Mais nous le faisons aussi avec tous nos partenaires médico-sociaux et sociaux - je pense aux maisons d'enfants à caractère social, aux établissements de handicap, aux EHPAD (ndlr : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), avec qui nous travaillons au quotidien. Et ce travail de soutien que nous portons à nos salariés du social et du médico-social, il est en train de se traduire par des revalorisations salariales qui sont sans précédent et que nous avons pu négocier avec le gouvernement. Mais, je pense aussi

à toutes les conditions de travail que nous améliorons au quotidien, Pierre (ndlr : Pierre BIHL), dans le lien privilégié que tu construis avec les syndicats, avec l'ensemble des agents de notre Collectivité, pour s'assurer que leur cadre de vie, leur cadre de travail s'améliorent au quotidien.

Notre Collectivité, elle est forte aussi parce qu'elle a un budget solide. Ce budget solide, chère Lara (ndlr : Lara MILLION), il est né du sérieux des deux collectivités départementales, qui ont eu toujours une ligne claire de respect de l'argent public dans une perspective d'investissement durable. Et toujours attentifs au niveau d'endettement pour ne pas handicaper l'avenir, parce que les dettes d'aujourd'hui seront à payer par les jeunes générations. Et, au regard du monde qui se construit aujourd'hui, je crains qu'il y ait beaucoup de dettes pour les jeunes générations. Donc il est important que nous, les collectivités, soyons exemplaires en la matière.

Attentifs aussi au pouvoir d'achat de nos alsaciens et de nos alsaciennes. On l'a toujours été. C'était vrai dans les taux d'imposition quand nous avons encore le pouvoir de taux, puisque ces six dernières années nous n'avons pas augmenté la fiscalité. Aujourd'hui nous n'en avons plus, si ce ne sont les droits de mutation, mais qui sont plafonnés. Mais, cette attention au pouvoir d'achat a été toujours un des fils conducteurs de notre action publique. C'est vrai - aussi - dans le soutien au logement, dont nous faisons une priorité forte de notre Collectivité, la rénovation énergétique que nous accompagnons. Nous sommes conscients de l'impact aujourd'hui de l'évolution des coûts énergétiques pour nos concitoyens, et conscients aussi de la nécessité de protéger notre atmosphère. Et bien évidemment, en investissant dans la rénovation énergétique, nous y contribuons fortement. Toujours attentifs au pouvoir d'achat quand nous faisons la promotion du retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa (ndlr : Revenu de Solidarité Active), parce que la meilleure façon de sortir de la pauvreté, c'est bien évidemment, chère Fatima (ndlr : Fatima JENN), de retrouver du travail. C'est ce que nous avons accompli au cours de cette année avec une baisse sensible du nombre de bénéficiaires du RSA (ndlr : Revenu de Solidarité Active) que nous devons bien évidemment poursuivre au regard des besoins d'emplois qui existent sur notre territoire. Attentifs aussi au pouvoir d'achat des ménages et des plus précaires dans tous les accompagnements que nous menons face aux coups durs rencontrés par nos concitoyens, dans toutes les actions que nous menons pour lutter contre la précarité.

Notre budget, il est aussi fort parce qu'il est prospectif. Prospectif quand il mise, cher Nicolas (ndlr : Nicolas MATT), sur la jeunesse, grâce à des efforts conséquents en matière d'éducation et aussi en matière de politique des collèges, qui - je le sais - vous sont particulièrement chères. Prospectif aussi, quand il crée les conditions d'une dynamique de développement durable, quand nous investissons dans les mobilités. Ce qui fait la dynamique d'un territoire, c'est sa capacité à faire réseau, et - bien sûr - les mobilités sont essentielles. Bien sûr les mobilités routières, dont nous avons une forte responsabilité, mais nous sommes aussi attentifs bien évidemment au fret ferroviaire par exemple, que nous avons accompagné dans plusieurs projets, aux fluidités fluviales quand nous sommes soutien des ports, aux mobilités douces - aussi - à travers les pistes cyclables que nous accompagnons dans leur développement. Prospectif aussi quand nous sommes dans une logique de soutien au développement économique et touristique qui fait l'attractivité de notre territoire.

Mes chers collègues, notre action s'inscrit dans une saine gestion de nos ressources et cela, dans tous les sens du terme, pour garantir un haut niveau de service public. Et, c'est l'objet - aujourd'hui - des rapports que nous étudierons. Et je vous remercie, dans le travail que vous avez mené dans les commissions, d'avoir apporté votre valeur ajoutée pour améliorer encore l'action publique que nous portons. Merci pour la part que vous prenez à cette action de la Collectivité dans son administration. Merci aussi pour la part que vous apportez dans le lien au quotidien que vous avez avec vos concitoyens dans vos cantons respectifs. La valeur ajoutée d'un élu, par rapport à une administration, c'est sa capacité

d'être encore plus à l'écoute des habitants, parce que vous avez un lien privilégié avec les habitants dans le quotidien de votre action. Et c'est par cette dynamique, que vous êtes en capacité d'amener, que nous pourrions encore donner plus de sens à notre Collectivité. Et je vous remercie pour cet engagement. Merci.

Applaudissements.

Alors, toujours dans les propos liminaires, la parole est à Florian KOBRYN.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous voici donc réunis à Strasbourg pour la séance budgétaire. En tant que bas-rhinois, qui plus est strasbourgeois, je suis vraiment très heureux de vous accueillir ici, et je tenais à souhaiter très chaleureusement la bienvenue à nos collègues du Haut-Rhin. Strasbourg sait accueillir et je ne doute pas que nous saurons vous le prouver ce soir après nos débats. Je note d'ailleurs que, pour une fois, nous ne sommes pas les plus à gauche dans l'hémicycle.

C'est l'occasion aussi de rappeler que, pour moi, Strasbourg constitue bien le siège politique de notre Collectivité. Le siège de la CeA (ndlr : Collectivité européenne d'Alsace), c'est Strasbourg, parce que la Ville de Strasbourg et notre Collectivité portent la même ambition européenne, parce que Strasbourg capitale européenne est naturellement notre capitale alsacienne. Strasbourg et l'Alsace ont aussi - en partage - l'exigence de l'humanisme rhénan, qui caractérise notre territoire.

À l'heure où la Russie nationaliste de Monsieur POUTINE mène une guerre parfaitement injuste en Ukraine, Strasbourg et l'Alsace s'apprêtent à accueillir une partie des 3,6 millions d'ukrainiens et d'ukrainiennes qui ont fui un combat déjà trop meurtrier. Je salue les actions – que vous avez rappelées, Monsieur le Président – de coordination que vous avez mises en place et, je salue également les perspectives d'hébergement dans les logements de fonction de nos collègues. La solidarité envers le peuple ukrainien s'impose. Nous le devons à ces femmes et ces hommes qui ont traversé l'Europe, et nous le devons aussi au nom des droits humains. La convention de Genève définit sans ambiguïté le statut de réfugié et l'asile légitime que ces personnes réfugiées sont en droit de demander. Aux réfugiés, aux personnes fuyant la guerre, nous devons un accueil inconditionnel. Il s'agit là d'un impératif tout à la fois politique, juridique et moral.

Cet accueil, inconditionnel, est par définition inconditionnel. C'est la raison pour laquelle je m'étonne de ne pas avoir vu ce volontarisme quand des femmes et des hommes ont dû fuir l'Afghanistan à l'automne dernier, quand des femmes et des hommes ont dû fuir la Syrie pour les mêmes raisons il y a sept ans. Oui, l'Alsace est une terre des droits de l'homme, comme vous l'avez affiché sur l'Hôtel du Département. Mais les droits fondamentaux ne sont pas à géométrie variable. Le statut de réfugié ne dépend ni de la couleur de peau, ni de la religion.

Ce conflit, enfin, fait voler en éclats bien des certitudes. Face aux répercussions en chaîne, il nous oblige aussi à une approche globale. Réduire notre dépendance aux énergies fossiles, d'où qu'elles viennent, est un impératif. Favoriser une agriculture locale et paysanne est un enjeu d'indépendance politique. Et, avant toute chose, préserver et faire vivre notre culture démocratique.

Faire vivre notre culture démocratique, c'est d'ailleurs ce à quoi nous allons nous exercer aujourd'hui avec cette séance publique. Nous allons débattre du budget primitif de notre Collectivité. Nous vous ferons au nom du groupe un certain nombre de propositions, via nos amendements. Nous vous soumettrons aussi deux motions, des vœux et une question orale. Voilà une des leçons que nous pouvons donner à des pouvoirs autoritaires : l'existence d'un débat contradictoire, pluraliste et serein. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente séance.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur KOBRYN. Nicolas JANDER.

M. JANDER – Madame la Ministre, Monsieur le Président, chers collègues. Je salue les propos œcuméniques de mon collègue KOBRYN, qui nous avait habitués à plus de virulence dans le propos, et donc il en est très bien ainsi.

Notre Assemblée est aujourd’hui réunie.

Intervention hors micro d’un élu.

Ça ne préjuge pas de l’avenir, effectivement.

Notre Assemblée est aujourd’hui réunie pour l’adoption du budget primitif 2022. Le vote d’un Budget primitif, c’est un acte fondamental et un moment fort de la vie d’une Collectivité comme la nôtre, animée par l’exigence d’amélioration continue de notre action. Ce Budget traduit une volonté politique issue de réflexions collégiales dans le cadre des commissions, au service de nos concitoyens. Notre collectivité s’engage pour renforcer l’attractivité de l’Alsace, et les préoccupations de nos concitoyens sont au cœur de notre action. Agir pour notre territoire nécessite aussi d’avoir une vision claire et raisonnée des finances publiques. 1 euro dépensé doit être 1 euro bien dépensé, c’est-à-dire 1 euro utile aux alsaciens. C’est la pierre angulaire de cette fameuse gestion alsacienne.

Alors que le désir d’Alsace a été renouvelé à travers le « oui » lors de la consultation citoyenne le 21 février dernier, c’est ensemble et avec un budget à la hauteur de nos ambitions que nous pouvons développer nos sept territoires de vie autour de sept priorités d’action, déclinées ensuite dans chacun des cantons. Parmi celles-ci, il y a évidemment les solidarités, à travers la protection de l’enfance et un budget de 252 millions d’euros, l’accompagnement des publics fragiles, la lutte contre la pauvreté, mais également l’insertion et le retour à l’emploi. La Collectivité européenne d’Alsace veut affirmer une volonté de retour à l’activité et à l’emploi des bénéficiaires du RSA. Notre politique en faveur de l’insertion et de l’emploi est déclinée à l’échelle également de chaque territoire de vie. Bien entendu, je n’oublie pas notre culture alsacienne qui est un vecteur puissant de cohésion sociale et territoriale et qui, participe pleinement au rayonnement de l’Alsace au-delà de nos frontières. À cet égard, notre politique en matière de coopération transfrontalière et de bilinguisme est aussi appelée à se hisser parmi nos axes majeurs d’action, pour retrouver cet idéalisme européen dont a fait état notre Président dans son propos introductif. Notre jeunesse est l’avenir de notre territoire et de l’Alsace. Elle constitue les talents et citoyens de demain et, c’est la raison pour laquelle la Collectivité européenne d’Alsace engage une politique d’investissement en faveur de l’éducation. En matière routière, nous favoriserons la mobilité durable et ferons de l’aménagement des routes un levier d’action pour la biodiversité. D’autre part, nous nous engageons en faveur de la transition énergétique afin de transmettre aux prochaines générations un avenir sain et tourné vers une écologie intelligente.

D’une manière générale, cette politique d’investissement ambitieuse est possible encore une fois grâce à la bonne gestion des deniers publics de notre Collectivité et au contrôle de nos dépenses de fonctionnement. Notre volonté reste intacte et ce budget solide, comme vous l’avez qualifié, de plus de 2 milliards d’euros nous permet d’avoir les moyens de nos ambitions pour l’Alsace. Il engage les élus de la Collectivité européenne d’Alsace à offrir un service public alsacien performant à la hauteur des attentes de toutes les Alsaciennes et de tous les Alsaciens. Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Merci beaucoup. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Nous voilà tous réunis ce

matin dans cette salle de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg. C'est non sans une certaine émotion que je m'y exprime, tant les voix des élus bas-rhinois qui se sont succédés pour faire de l'Alsace ce qu'elle est aujourd'hui y résonnent encore.

C'est une première effectivement. La crise sanitaire et l'installation d'un vaccinodrome ne nous ont pas laissé trop le choix ces derniers mois, mais démonstration a été faite que nous étions capables de parer à toute éventualité et en l'occurrence à répondre à l'urgence sanitaire en permettant à un grand nombre de nos concitoyens de se faire vacciner ici dans cet espace, et c'est bien ça l'essentiel – plusieurs milliers.

C'est une première également car, ce matin, nous allons voter le tout premier budget de la nouvelle mandature de notre Collectivité ; un budget, vous le constaterez, qui affirme et amplifie notre volonté de faire rentrer résolument l'Alsace dans une nouvelle dimension.

Mais avant d'aborder l'exposé des motivations qui ont conduit à ce résultat, je voudrais tout simplement et solennellement exprimer, au nom de l'ensemble des élus du groupe majoritaire et plus largement encore, notre solidarité au peuple ukrainien, qui depuis plus d'un mois affronte avec beaucoup de courage l'odieuse et lâche agression perpétrée par l'envahisseur russe, et opposant une farouche résistance. Les valeurs de paix, de tolérance, les principes de liberté des peuples et de démocratie que nous chérissons tous – nous ne sommes pas alsaciens et européens pour rien – ont tout simplement été balayés d'un revers de main par la volonté hégémonique d'un seul homme. Face à cette situation, notre Collectivité a tenu à se joindre promptement à la détresse de ce peuple ukrainien en faisant jouer à plein la solidarité alsacienne, que ce soit par la mise en place d'une plateforme logistique pour les dons en matériel ou la participation aux opérations d'accueil des réfugiés. Nous avons ouvert nos bras aux familles en transit et cherchons à accueillir au mieux ceux qui vont s'installer en Alsace. Leur récit des atrocités vécues est édifiant. Ils aspirent, cependant, à revenir dans leur pays dès que possible. Au nom du groupe majoritaire, je remercie nos salariés, mobilisés pour cet accueil de ces réfugiés de guerre. Notre histoire nous a enseigné un grand nombre de valeurs comme le sens du partage et la fraternité, et je dois dire que le remarquable élan de générosité qui s'est manifesté ces dernières semaines en est une belle illustration. Les Alsaciens, les particuliers, les associations, les collectivités ont manifesté leur aide et leur humanité. Nous savons combien ce territoire sait se mobiliser pour ces causes. Les incidences économiques et sociales vont également nous toucher pleinement.

Nous examinons ce matin les rapports et principalement ceux du budget primitif 2022. Notre conviction est faite, que l'Alsace constitue l'échelle optimale d'intervention pour relever les défis qui se présentent à nous, que ce soit dans le domaine économique, climatique, social, sanitaire, éducatif, territorial ou encore transfrontalier. Cette séance va nous donner l'occasion d'évoquer nos politiques. La Collectivité européenne d'Alsace peut en effet s'appuyer sur une situation financière saine – Nicolas le rappelait – et ce, malgré les réformes successives de la fiscalité qui, ces dernières années, ont fini par lui faire perdre son levier fiscal. Alors qu'ailleurs, pas très loin d'ici, nous constatons des hausses de taxes foncières exorbitantes, nous démontrons quant à nous qu'il est possible de mener de front des projets ambitieux tout en réduisant notre endettement. Notre capacité de désendettement s'établira à la fin de l'année à 4,1 années. Les candidats aux élections présidentielles promettent des dépenses nouvelles considérables. Certains candidats veulent faire ces dépenses sur le dos en partie des collectivités. Il convient de rappeler avec force que les départements constituent la collectivité en charge des solidarités. Nous nous devons d'agir pour les plus fragiles, quoi qu'il arrive, quoi qu'il en coûte pourrais-je dire. Nos investissements sont indispensables également et font vivre nos entreprises. Ces marges de manœuvre que nous nous sommes créées nous permettent de tracer des lignes de force, de définir nos priorités qui seront mises en œuvre tout au long du mandat. Cela se traduit par plus de 3,3 milliards d'euros sur dix ans, et un Budget global cette année de plus de 2 milliards d'euros, dont 400 millions affectés aux seuls investissements.

Voilà, mes chers collègues, forts de la confiance des Alsaciens et des moyens alloués par ce budget primitif, nous sommes en ordre de marche pour affirmer nos ambitions. Je remercie l'ensemble des collègues mobilisés pour l'élaboration du Budget, et Lara MILLION en particulier. En confiance, Monsieur le Président, le groupe majoritaire va soutenir ce budget. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci aux trois intervenants.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons un certain nombre de rapports à l'ordre du jour, 16 rapports exactement. Ce que je vous propose, c'est de regrouper ces rapports par grande thématique, pour gagner en efficacité, de notre action. Donc vous les avez normalement sur votre table. Je voudrais rappeler que chaque présentation de rapport budgétaire sera illustrée par la diffusion d'un diaporama, commenté à chaque fois par le Président de la Commission ou, le cas échéant, le délégué, et remercier chacun d'entre vous - par avance - pour vos interventions.

Alors, voyons d'abord les rapports qui vont être retenus.

CD-2022-2-8-1 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU
CONSEIL DU 21 FÉVRIER 2022

M. LE PRÉSIDENT – Le premier rapport, c'est le procès-verbal de la réunion publique du Conseil du 21 février 2022. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Je ne pense pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je passe au rapport suivant, toujours en Commission efficacité et sobriété financière. Ce sont donc là des rapports budgétaires, la reprise par anticipation du résultat 2021, les autorisations de programme et d'engagement du budget, et le budget primitif. Je crois qu'ils seront présentés collectivement, globalement, sauf à ce qu'il y ait une volonté contraire. Il y a ensuite le budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace, bien évidemment, qui sera présenté. Donc ça fait quatre rapports, pardon.

La Commission service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants : ce sera le budget du service public alsacien et de la transformation de l'action publique. Je pense que celui-là sera retenu. Oui, me dit-on.

Ensuite, la Commission dynamiques économiques, touristiques et agricoles, emploi et transition énergétique et climatique : là aussi c'est le budget. Je pense qu'il est retenu également.

Ensuite, Commission santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées : toujours le budget. Retenu.

Ensuite, Commission solidarité, habitat, insertion économique, sociale et solidaire, et lutte contre la pauvreté ; je pense qu'il est retenu aussi. Dès lors qu'il y a des amendements, il est forcément retenu.

Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme : je pense qu'il est retenu également.

Commission Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien : retenu aussi.

Commission réseaux et mobilités : retenu. Là, c'était le Budget primitif. Toujours Commission réseaux et mobilités : mise en œuvre de la taxe poids lourds en Alsace, le projet R-Pass : retenu.

Ensuite on passe à la Commission politique publique et partenariats structurants, en Commission solidarité, habitat, insertion économique, sociale et solidaire, et lutte contre la pauvreté, poursuite de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi : je pense que celui-là est également retenu.

CD-2022-2-12-1 | ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES COLLÉGIENS D'ALSACE
ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT
COMPLÉMENTAIRES POUR 2022 AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE

M. LE PRÉSIDENT – On passe ensuite à la dotation de fonctionnement complémentaire pour les collèges publics d'Alsace. Je ne suis pas sûr que ce rapport soit retenu. Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-2-1-2 | PLAN DE FORMATION 2022

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, Commission service public alsacien, plan de formation 2022. Est-ce qu'il est retenu ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous avons fait le tour des rapports. Ensuite nous aurons des vœux, motions et questions orales déposés par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Pardon, tout à l'heure je ne me suis pas adressé aux élus en visio. Je tiens à les saluer également. Et je demande par avance à ceux qui voudraient participer à distance dans l'expression de lever la main dans l'application Zoom. Donc, n'hésitez pas si vous souhaitez vous exprimer.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons commencer les rapports avec les rapports budgétaires. Je donne la parole à Lara MILLION. L'occasion pour moi de la remercier pour son travail assidu, déterminé et déterminant pour la qualité de notre budget. Merci Lara. À toi la parole.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, on va tout de suite vous mettre le PowerPoint, parce que je souhaite évidemment que les quatre délibérations, que ce soit l'affectation anticipée des résultats, que ce soit les autorisations de programme et les deux budgets - celui de l'administration générale et le budget général - soient présentés en même temps pour plus de cohérence et d'efficacité.

CD-2022-2-8-2 | REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPÉE DES RESULTATS CUMULES
DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

CD-2022-2-8-3 | AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022

CD-2022-2-8-4 | BUDGET PRIMITIF 2022 : POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CD-2022-2-8-5 BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Ce budget de la Collectivité européenne d'Alsace s'est construit à travers une méthodologie exigeante ; de nombreux temps d'échanges politiques, techniques, portant sur tous les domaines de compétence de la Collectivité, dont l'objectif est de définir un nouveau service public alsacien, plus proche, plus efficace et plus citoyen, comme l'ont rappelé notre Président et mes collègues.

Il faut d'abord, peut-être avant de regarder tout de suite au plus près ce budget de notre Collectivité, rappeler le contexte macroéconomique. Les perspectives économiques mondiales et nationales sont - pour le moment - satisfaisantes, avec une bonne croissance nationale et alsacienne, mais également un taux de chômage à la baisse. Mais derrière ces indicateurs encourageants se cachent - néanmoins - des incertitudes, pour nous, Collectivité, avec des perspectives incertaines, il faut se le dire, pour les finances publiques et les dotations après les élections présidentielles. Pour tous les alsaciens également, globalement, nous constatons que la crise sanitaire n'appartient pas au passé. Elle se poursuit, elle entraîne des difficultés dans le quotidien de nos habitants et de nos structures. Nous avons aussi une nouvelle donne importante qui nous préoccupe : la guerre en Ukraine et ses répercussions. Les tensions sur l'approvisionnement et les prix de l'énergie doivent évidemment être intégrés dans notre réflexion. L'inflation globale sur les prix, la tension sur les matières premières et l'alimentation, les tensions sur les chaînes de production de nos usines et enfin, n'oublions pas le défi humain qui s'annonce avec l'accueil des réfugiés ukrainiens et leur - nécessaire - intégration.

Le contexte politique, et aussi les attentes des alsaciens. Nous l'avons souvent évoqué. La forte mobilisation et les résultats qui en sont ressortis nous montrent que les alsaciens font confiance à l'échelon de la Collectivité européenne d'Alsace. Les alsaciens veulent des politiques plus cohérentes, plus proches et plus efficaces. Nos concitoyens ont des attentes fortes vis-à-vis de la Collectivité européenne d'Alsace, car ils estiment que c'est elle qui est la mieux à même de répondre à leurs préoccupations. Nous l'avons bien constaté lors de la consultation.

Il est donc de notre devoir de répondre à ces attentes et, je peux vous le garantir et, nous vous le garantissons, le Président, les conseillers d'Alsace : ce budget en est la preuve. Oui, nous sommes fiers ; fiers de ce budget qui fixe les priorités pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui et aux mêmes défis de demain tout en gardant, pour guide, nos valeurs, avec en premier chef l'humain au cœur de notre action.

Ce budget primitif 2022 fait suite bien entendu aux Orientations budgétaires. On peut passer à la slide suivante. Je ne sais pas qui je dois regarder pour chaque fois faire le petit geste. Elle est où, la Directrice des finances ? Elle est là. Formidable.

2 257,8 millions d'euros. Plus de 2 milliards. J'ai entendu ce que vous avez dit, mais c'est quand même 2 257,8 millions d'euros pour déployer un haut niveau de service public au bénéfice des habitants sur nos sept territoires alsaciens et dans nos cantons.

Alors oui, nous allons développer maintenant la traduction en chiffres des enjeux exprimés par le Président BIERRY. Alors, quelques chiffres clés quand même : 404,1 millions d'euros de dépenses d'investissement, 72,7 millions d'euros d'emprunts et 169,4 millions d'autofinancement. On va bien sûr vous les expliquer.

Alors, les sept priorités politiques, mes collègues tout à l'heure vont vous décrire leurs actions envisagées, leurs politiques et la qualité des actions dans leur domaine d'intervention.

Une des priorités politiques, c'est la protection de l'enfance : 252,3 millions d'euros. Consolider notre pacte social en agissant fortement pour la protection de l'enfance et en développant l'attractivité des métiers afin de préserver nos missions essentielles de solidarité ; voici nos missions sur cette thématique. La création de 100 places d'accueil supplémentaires dans les différents établissements d'Alsace, la valorisation des métiers des assistants familiaux, la reconfiguration du dispositif d'accueil des mineurs isolés en direction de l'hébergement des jeunes majeurs et le déploiement de la stratégie nationale de prévention de protection de l'enfance. Voici les missions, vous le voyez, pour un montant de 252,3 millions d'euros.

Accompagner nos publics fragiles : 472,9 millions d'euros, avec toujours comme point d'orgue la revalorisation des métiers pour être attractif, renforcer l'aide aux aidants – réellement - réhabiliter, construire et accompagner cette réhabilitation des EHPAD, et diversifier l'offre en établissement. Alors oui, nous agissons pour les personnes en situation de handicap : 254,8 millions d'euros ; c'est plus 3,47 millions d'euros par rapport au budget de l'année dernière. Oui, nous agissons pour les personnes âgées, pour un montant de 216,3 millions d'euros ; c'est plus 13,06 millions par rapport au budget de l'année dernière. Cela s'explique principalement par la hausse des crédits consacrés à l'APA (ndlr : Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile et la revalorisation des métiers de l'aide à domicile. La Collectivité européenne d'Alsace mène une politique volontariste d'aide à l'investissement pour les opérations de réhabilitation et de construction des EHPAD. C'est important pour déterminer le prix de sortie et le prix pour les familles. Nous agissons, aussi, pour la santé avec la lutte contre la tuberculose et, aussi, pour l'acquisition - cette année - de l'unité mobile.

Favoriser le retour à l'emploi et l'activité des bénéficiaires du RSA. Ah ha !, comme dit ma collègue juste à côté. C'est vrai que c'est un chemin difficile et, c'est surtout un travail d'orfèvre et un parcours individualisé, et je pense qu'il faut - véritablement - le souligner. 338,2 millions d'euros. Sortir de la précarité, valoriser les talents, simplifier et dynamiser le parcours et renforcer justement cet accueil humain ; voici les maîtres-mots sur cette thématique. Alors oui, il faut le dire : nous avons réduit le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active de 9,6 % en un an. Le bilan est positif humainement. Et donc, il nous est proposé de renforcer l'action de la Collectivité européenne d'Alsace pour sortir les bénéficiaires de la pauvreté. Certes, l'allocation RSA est de 280 millions d'euros au budget primitif de 2022 mais, la stratégie insertion et emploi se structurera autour de cette simplification et de la dynamisation des parcours pour les bénéficiaires. N'oublions surtout pas cette stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui est aussi en grande partie financée par l'État, et cette année, un objectif, la mise en place de l'aide financière unique pour simplifier, rendre lisible et surtout rester en proximité.

Notre propre action politique est la promotion de notre identité alsacienne : 36 millions d'euros. Le soutien à l'engagement bénévole, la promotion de l'allemand, faire rayonner la culture alsacienne en renforçant le bilinguisme, aussi bien dans l'excellence que pour ceux qui sont éloignés, et en développant la coopération avec nos voisins. Alors oui, il s'agit d'un budget consacré à la culture et au patrimoine. Rappelons : 300 bibliothèques, 180 établissements d'enseignement artistique, 12 sites culturels. Et, favoriser la création artistique alsacienne est là - aussi - un enjeu important. Ensuite, bien entendu, développer cette coopération transfrontalière en 2022 avec l'élaboration du schéma alsacien de coopération pour construire une stratégie commune et, les premières assises du bilinguisme se tiendront également en 2022.

Notre action, orientation et priorité politique : la jeunesse, la mobilité et la sécurité. C'est un investissement sans précédent d'un montant de 324,5 millions d'euros. Et pour la jeunesse, évidemment, être à côté de nos 89 000 collégiens sur notre territoire. Alors là, plusieurs stratégies sont développées. La première sur la jeunesse : c'est bien entendu la réhabilitation, la construction, la rénovation pour des collèges plus fonctionnels. Il y a aussi tout le pendant de sport et de vie associative attaché bien sûr à cet investissement sur la

jeunesse. Et aussi, le développement numérique, le très haut débit de l'ensemble et pour l'ensemble des collèges alsaciens. Après la jeunesse, il y a la mobilité et la sécurité. Investir pour accompagner les besoins d'aujourd'hui et de demain. 6 400 km de route, 158,1 millions d'euros pour les infrastructures, les routes et la mobilité. Rappelons que la Collectivité européenne d'Alsace est le gestionnaire unifié du réseau interurbain alsacien départemental, national, et la quasi-totalité des deux autoroutes, soit un réseau total, je le redis, de 6 400 km. Nous aurons aussi une période de concertation qui va s'ouvrir avec la possibilité, désormais, d'instaurer une taxe poids lourds sur le réseau routier lui appartenant.

S'engager en faveur de la transition énergétique : une autre priorité politique, pour 47,5 millions d'euros. Agir fortement pour les transitions, notamment énergétiques, en accompagnant les projets de production d'énergie et les rénovations thermiques, être indépendant énergétiquement : voilà notre orientation prioritaire. 47,5 millions d'euros, dont 26,1 millions d'euros pour l'environnement, 21,4 millions d'euros pour l'habitat, avec notre accompagnement désormais total concernant l'aide à la pierre. Nous allons encourager les projets d'installation, de production d'électricité photovoltaïque, hydroélectrique, nous allons accompagner les territoires dans des domaines d'avant-garde, l'hydrogène, la méthanisation. Oui, nous sommes toujours à côté de nos territoires dans le domaine de l'environnement, sur le GERPLAN (ndlr : Plan de gestion de l'espace rural et périurbain), les espaces naturels sensibles, la politique d'éducation à l'environnement, pour appuyer l'agriculture raisonnée et respectueuse de la nature et des paysages.

Et, notre autre orientation politique, priorité politique – je n'aime pas dire la dernière parce qu'elles sont toutes égalitaires dans notre action, dans notre envie de faire – : il s'agit bien entendu d'accompagner les territoires et nos partenaires, notre évidence de proximité. À l'aune d'une nouvelle contractualisation avec les territoires en pleine réflexion, qui évidemment s'inscrira dès le milieu de cette année, pour cette année, c'est 187,2 millions d'euros qui sont consacrés à l'accompagnement des territoires et de nos partenaires. 100 millions d'euros au titre du solde de l'ancienne contractualisation pour pouvoir démarrer ensuite la nouvelle contractualisation. C'est aussi pour nous, le soutien aux services d'incendie et de secours, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et donc de l'Alsace – j'ai vu que le Général était là avec nous - (ndlr : présence de M. CELLIER René, directeur du Service territorial d'incendie et de Secours du Bas-Rhin dans l'assistance) –, en progression de 2,59 % ; c'est un montant de 57,7 millions d'euros en faveur de la lutte anti-incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations, de la préservation de la santé des habitants du territoire. Avec tous les collègues, nous voulons remercier - aujourd'hui - tous les sapeurs-pompiers professionnels, tous les sapeurs-pompiers volontaires pour leur engagement, et évidemment toute l'administration dédiée. Les actions territorialisées, c'est aussi le tourisme, c'est aussi l'aménagement, la vie associative et sportive, ainsi que l'habitat et la politique de la montagne, qui sont nos enjeux majeurs de développement et de positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace comme un acteur de proximité incontournable. C'est aussi un soutien à des autres acteurs de proximité qui nous accompagnent tout au long de l'année : bien entendu je citerai l'ADIRA (ndlr : Agence de développement d'Alsace), l'ADAUHR (ndlr : Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), l'ATIP (ndlr : Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) et l'ADT (ndlr : Alsace Destination Tourisme). Et, c'est aussi la préservation et le développement du massif montagneux alsacien, et un investissement de 4,5 millions d'euros.

Alors oui, nous allons cette année investir, et c'est un investissement historique, 404,1 millions d'euros. C'est plus 102,1 millions d'euros par rapport au budget de l'année dernière. 404,1 millions d'euros, par rapport à un plan pluriannuel d'investissement que nous finaliserons au courant de cette année de 3,3 milliards d'euros sur dix ans, avec des actions concrètes dans chaque territoire.

Un investissement historique, je vous l'ai dit, avec la slide suivante, qui explique bien cet

investissement, avec en priorité - bien sûr - en investissement les infrastructures et aussi l'attractivité des territoires. Ensemble, commençons à regarder avec quelques photos si vous le voulez bien quelques exemples de ces investissements.

Tout d'abord, je vous le disais, des rénovations et des extensions des EHPAD comme par exemple cette année le Saint-Gothard à Strasbourg et aussi l'acquisition de matériel médical, et bien d'autres EHPAD bien entendu - que nous allons aider et financer.

C'est, je vous l'ai rappelé tout à l'heure, 121,4 millions pour nos routes. Cette année, la déviation de Châtenois, Vieux-Thann, l'opération Saverne-Bouxwiller, les plateformes douanières en Alsace, les travaux de mise à 2x3 voies de l'A36 à hauteur de Mulhouse : voilà notre PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) de cette année pour l'investissement.

Ensuite, 14,9 millions d'euros pour valoriser et préserver notre environnement. Un exemple : 4 millions pour restaurer trois des onze écluses du canal de la Bruche.

Ensuite, 104,6 millions pour accompagner nos territoires et nos partenaires. Je vous l'ai rappelé : c'est plus de 100 millions pour l'ancienne contractualisation, et une réflexion active de tous les collègues - bien sûr - et des vice-présidents en charge pour créer la nouvelle contractualisation tant attendue par les communes, les EPCI (ndlr : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les acteurs du territoire.

Alors oui, nous pouvons réaliser tout cela car nous avons un modèle de gestion à l'alsacienne. Cette stratégie financière est d'ailleurs saluée, et il faut le redire, par l'agence de notation Moody's. Nous avons la note la plus élevée de toutes les collectivités territoriales. Le service des finances, que je souhaite réellement remercier, a tout au long de l'année des contrôles, des entretiens de justement l'agence de notation Moody's pour pouvoir avoir cette note d'excellence et, nous en sommes très contents. J'ai encore la dernière fois pu échanger avec l'agence Moody's - sur des critères et des tableaux de bord précis - pour justement avoir cette notation.

Notre modèle de gestion alsacien est fondé sur la sobriété des charges administratives. Ce n'est pas qu'un mot, ce n'est pas qu'un terme, c'est une réalité. Nos charges de structure dans le budget 2022 sont de 35,8 millions d'euros, contre 45,4 millions d'euros en 2021, soit une diminution de 9,6 millions d'euros, à l'instar d'autres collectivités qui elles ne font qu'augmenter leurs charges de gestion courante - une diminution que j'aimerais quand même mesurer compte tenu des incertitudes dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Nous avons un autofinancement en hausse : 164,9 millions d'euros en 2022, une augmentation de 30,7 millions d'euros par rapport à l'année dernière, due bien entendu à notre bonne gestion financière, mais aussi aux augmentations de recettes fiscales, comme les droits de mutation, comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et - comme évidemment - par rapport à la fraction de TVA (ndlr : Taxe sur la Valeur Ajoutée), également en hausse.

Notre endettement est maîtrisé, vous le savez. Il est à 4 ans de capacité de désendettement. Mais nous toutes et nous tous, lors des Orientations budgétaires, nous avons décidé d'augmenter cette capacité de désendettement à 6 ans : ça veut dire que nous allons alourdir la dette, et nous en sommes conscients, car il faut alourdir la dette pour pouvoir investir encore mieux et plus à côté du territoire.

Et, nous avons aussi un résultat de 2021 de 202,9 millions d'euros, et ce résultat, nous l'intégrons dans le budget primitif de 2022 pour pouvoir porter toutes ces actions et pour pouvoir investir autant, en lien bien entendu avec la paierie départementale, le payeur et son adjoint, que je salue - ils sont là également aujourd'hui.

Voilà, ce résultat est là, ce budget est là, c'est notre action politique, action sous

évidemment la houlette du Président et de tous les conseillers d'Alsace. Et bien, nous sommes fiers de ce budget, et cela ne pourrait se faire... On peut passer à l'autre slide : voilà la présentation du budget, que vous avez d'ailleurs, de la Collectivité, en fonctionnement et en investissement. Vous voyez bien l'autofinancement en jaune et cette capacité de pouvoir investir pour notre territoire.

Il est important - aussi - de dire merci à nos 6 500 agents. Il y a une vraie complémentarité entre élus et administration, au service du bien commun. Nous ne faisons qu'un et ce n'est qu'ensemble que nous pouvons réussir pour les alsaciens et pour les alsaciennes. Fierté pour ce Budget. Avec le Président BIERRY, nous, les conseillers d'Alsace, nous nous donnons les moyens de mettre en œuvre nos ambitions de prévoir et de permettre l'avenir de l'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Merci beaucoup pour cette présentation très didactique. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je vais reprendre mon ton habituel. Écoutez, je suis un peu surpris par la présentation du budget qui a été réalisée, qui me paraît quand même en décalage avec un certain nombre de réalités sur lesquelles j'aimerais revenir.

Sur l'augmentation du Budget global d'abord, je tiens à rappeler qu'il ne s'agit là pas d'un effort exceptionnel, il s'agit - quand même - principalement de redéployer les 200 millions d'euros qui ont été thésaurisés pendant deux ans, puisque la Collectivité européenne d'Alsace n'a effectivement pas vocation à être une caisse d'épargne. Comment, ensuite, sont affectés ces 200 millions de recettes supplémentaires ? Il y a effectivement, vous l'avez évoqué, les 110 millions d'investissements supplémentaires qui sont financés, mais là encore ils ne correspondent en fait qu'à un rattrapage d'une partie des investissements prévus en 2021 et qui n'ont pas été réalisés. Donc là, la Collectivité européenne d'Alsace ne fait pas un effort particulièrement exceptionnel ; elle ne fait que reporter les investissements qui n'ont pas été réalisés l'an dernier. Et enfin, le reste, environ 90 millions d'euros, est fléché vers la baisse du recours aux emprunts pour préparer l'avenir.

Sur le fonctionnement maintenant, les recettes augmentent effectivement, vous l'avez dit, de plus de 80 millions d'euros. Qu'en faites-vous ? Il y a effectivement une hausse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de plus de 45 millions d'euros, mais par rapport aux dépenses réalisées en 2021, on constate, ça fait partie du rapport, que le budget baisse de 55 millions d'euros. Donc là encore, pas d'efforts exceptionnels, mais une baisse annoncée d'autant plus surprenante qu'un certain nombre de dépenses contraintes vont, elles, augmenter, et vous l'avez bien énoncé. Le reste de cette hausse des recettes de fonctionnement est affecté, vous l'avez aussi évoqué, à l'augmentation de l'autofinancement pour diminuer à nouveau le recours à l'emprunt, qui donc passe de 200 millions en 2021 à 70 millions en 2022. Je sais, Madame MILLION, que vous êtes une négociatrice hors pair, mais j'espère que vous n'avez pas eu à arracher des arbitrages trop douloureux auprès des autres collègues élus, parce que là rien ne le justifie d'un point de vue financier, si ce n'est réduire pour réduire le recours aux emprunts d'avenir.

Enfin, pour finir, sur la répartition compétence par compétence, nous aurons l'occasion d'y revenir en détail dans les prochains rapports. Regardons, ici, les grandes lignes. Sur le fonctionnement, il est sous-calibré pour les solidarités. Rappelons que les mesures nationales de revalorisation constituent la part principale de l'augmentation des budgets de solidarité. Notons que le RSA est le seul budget à baisser, alors que près de 21 000 alsaciens et alsaciennes sont toujours sans ressources sur notre territoire. Mais bon, il vous faut bien financer les nouvelles compétences qui, disons-le, vous intéressent autrement plus.

Sur l'investissement, je serai concis puisque clairement les routes, et j'entends là les routes à l'ancienne, constituent encore et toujours votre priorité, très loin devant tout le reste.

En conclusion, s'il y a quelque chose de généreux dans ce budget, c'est bien la communication qui l'entoure. Elle peine à masquer la réalité, une difficulté à exécuter les investissements, un problème avec l'idée même d'emprunts d'avenir et un désintérêt pour les politiques de solidarité au profit des nouvelles compétences. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nicolas.

M. MATT – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Mes chers collègues. À mon tour de saluer Lara MILLION, déjà non seulement pour l'exercice de présentation d'une politique budgétaire complexe, multiple qui souligne toute la complicité et tous les champs d'action de notre Collectivité, mais de la remercier et de la féliciter aussi pour son dialogue et sa qualité d'écoute au quotidien pour le développement de nos politiques.

Et je tiens, parce que c'est important, à rassurer notre collègue élu : non, Lara MILLION n'a pas eu besoin de venir en dialogue budgétaire armée d'un bazooka ou d'une cote de maille. Ce n'était pas du tout l'objet. L'objet de ces exercices est de vous proposer ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui : un budget sincère, un budget que nous sommes en capacité d'exécuter, un budget au service des alsaciens.

Et encore une fois, je crois que par moment nous vivons dans des réalités parallèles. Quand je vois les efforts déployés par notre Collectivité, les efforts sans précédents notamment dans le champ du social, je ne vois pas comment vous réussissez une expression disant que notre Collectivité ne fait pas la part belle aux actions sociales. Le social, c'est de tradition le cœur des métiers du Département, et encore une fois nous répondons présents, et je remercie tous les collègues pour les efforts auxquels ils contribuent au quotidien dans leur canton pour soutenir les personnels et familles en difficulté. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Éric STRAUMANN.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président. Ce que je craignais un peu est arrivé. On a une vision vraiment très strasbourgeoise de la gestion de la Collectivité européenne d'Alsace. Je suis très heureux d'être à Strasbourg ce matin, bien évidemment, même si c'est plus compliqué de circuler à Strasbourg qu'ailleurs, notamment pour rentrer à Colmar. Mais ce qui m'a frappé, c'est l'intervention de notre collègue KOBRYN, qui parle des routes à l'ancienne. Évidemment, on peut tourner à l'intérieur d'une cité à vélo, mais il y a aussi une autre réalité du territoire, et tout ne se passe pas à Strasbourg. L'Alsace est un territoire rural où les gens aiment aussi habiter des villages, qui sont parfois éloignés des centres-villes, des villages qui ont besoin de vivre, d'exister et où on a – malheureusement – besoin de véhicules pour circuler. Et je l'invite à visiter un petit peu notre réseau départemental, qui doit régulièrement être entretenu. On a besoin aussi de travaux de sécurisation, ce qu'on attend tous sur nos territoires, parce que cette nécessité de déplacement passe – malheureusement – par la voiture, même si le mode de propulsion doit évoluer.

Et sur la question du social, je pense que le Président de la République a lancé un débat qui a démarré en 2016 au Département du Haut-Rhin : c'est le RSA contre activité. Je crois que c'est bien de remettre ça à l'ordre du jour. On est tous confrontés aux chefs d'entreprise qui nous disent aujourd'hui « on n'arrive pas à recruter ». D'ailleurs lorsqu'on a accueilli 180 Ukrainiens à Colmar, j'ai tous les chefs d'entreprise qui sont venus pour me contacter en disant « j'ai du travail, s'ils veulent travailler, même s'ils ne maîtrisent pas la langue, je suis prêt à embaucher ». On a quand même un contexte aujourd'hui du marché du travail qui est peut-être différent de celui de 2016, mais on a un contexte du marché

du travail où on doit absolument fluidifier et remettre les gens en activité. Le RSA, c'est 289 millions : c'est quand même un budget tout à fait conséquent, qui n'est plus évidemment compensé par l'État, comme il l'était au départ. Et c'est une marge de manœuvre importante, et je pense que ça va aussi être l'objet de notre mandat, de permettre à ces gens qui sont malheureusement sans activité de les remettre en activité et de les faire intégrer dans le monde du travail progressivement, par des mesures d'accompagnement, parce que le monde du travail en a besoin, avec le taux de chômage qu'on connaît actuellement.

En tout cas, voilà le message que je voulais vous adresser. Et je vous remercie de votre accueil à Strasbourg.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Raphaël. Ensuite, j'ai d'autres demandes de prise de parole. Raphaël, je t'en prie.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Chers collègues. Il y a un mot qui est revenu de façon récurrente dans l'intervention de Lara MILLION, un mot important, qui est le mot investir, qui nous différencie peut-être de votre intervention, Monsieur KOBRYN, parce que nous n'avons pas peur d'investir. Et l'investissement, ce n'est pas qu'une façon dont on catégorise la dépense publique ; c'est le pari qu'on fait sur l'avenir.

Aujourd'hui, nous sommes avec la Collectivité européenne d'Alsace, je crois que c'est important de le rappeler, le premier budget public en Alsace. Nous sommes la première dépense publique en Alsace. Aucune autre collectivité n'a un tel montant de dépense publique, qui est supposé préparer l'avenir. Alors, nous le préparons avec des investissements formels – on a parlé des routes –, mais il a été présenté aussi largement tous les investissements que nous faisons pour préparer notre territoire à l'avenir, et par exemple préparer au changement climatique, dans les investissements que nous faisons en matière d'environnement, sur les cours d'eau par exemple, qui sont une compétence historique du Haut-Rhin et qu'aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace) exerce très largement en rénovant des canaux, permettant d'aménager et d'investir dans nos espaces naturels. Ça aussi, ce sont des investissements importants qui figurent dans notre Budget.

Il s'agit également d'investir dans le capital social – je crois que c'est quelque chose qu'on peut dire, on peut le présenter comme ça –, évidemment dans nos politiques sociales, dans nos politiques d'insertion, mais aussi en armant le capital social des alsaciens pour se préparer au monde qui change dans des investissements culturels, dans des investissements sportifs, dans des investissements éducatifs. Voilà autant d'investissements qui sont importants, qui sont nombreux. Et je crois qu'on peut être fiers de mettre au cœur de notre politique budgétaire, l'investissement. Ce n'est pas un problème de dire que notre priorité c'est d'investir sur l'avenir, plutôt que de fonctionner dans le passé. C'était donc simplement pour souligner tout l'attachement que nous avons à ce beau mot de l'investissement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Fleur LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup de me donner la parole. Monsieur le Président, Madame MILLION. Une des priorités du mandat que nous partageons est de renouer le lien entre notre Collectivité et les alsaciens et les alsaciennes. Comme il s'agit d'une priorité politique, il doit en découler un certain nombre de politiques publiques à mener. Lors de l'examen du budget de la première Commission, certains aspects seront évoqués, à savoir la consultation, le financement participatif. Le Conseil de développement constitue sans nul doute la pierre angulaire de cette ambition, et notre groupe participera d'ailleurs demain au lancement de ce Conseil de développement.

Ce qui nous étonne, en revanche, c'est que le budget de ce Conseil de développement soit

rattaché, non pas à une direction de la participation citoyenne, à une direction générale, mais au cabinet du Président. La démocratie participative nécessite de l'indépendance, nécessite la création de postes de titulaires dédiés à cette thématique. Si les seules personnes à la Collectivité européenne d'Alsace qui s'occupent du Conseil de développement sont les élus et le cabinet, cette démocratie participative sera ou dévoyée, ou sous-dotée. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le budget primitif relatif à la politique de l'administration générale.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Jean-Philippe VETTER.

M. VETTER – Merci, Monsieur le Président. Très heureux, à mon tour, que nous puissions nous réunir aujourd'hui à Strasbourg, dans cette belle ville, cette capitale européenne et capitale de l'Alsace. Et ça me fait encore plus plaisir de voir devant moi Éric STRAUMANN siéger ici dans cette belle ville. J'espère qu'on va pouvoir manger un petit morceau ensemble dans une petite Winstub, ça serait vraiment très, très sympa, et je t'inviterai même. Je m'engage.

M. VETTER – J'aimerais vraiment saluer le budget proposé par Lara, qui est vraiment un budget à l'alsacienne. Un budget à l'alsacienne, c'est un budget à la fois rigoureux et ambitieux. Rigoureux, parce qu'effectivement nous gérons les deniers publics des alsaciens, et comme tu l'as dit Frédéric dans le journal il y a quelques semaines, il faut être exigeant lorsqu'on gère les deniers publics des alsaciens, qui sont le fruit du travail des alsaciens, parfois à la sueur de leur front. Et je dois dire que nous n'avons pas actionné le levier fiscal. Et je dois le dire ici à Strasbourg, où la Ville, il y a un an, a voté l'augmentation de 5 % de sa taxe foncière, et où, il y a quelques jours, l'Eurométropole a voté l'augmentation de 300 % de sa taxe foncière.

M. STRAUMANN – [*Hors micro.*] C'est une erreur de frappe.

M. VETTER – Non, ce n'est pas une erreur de frappe, c'est une réalité. Et c'est dire à quel point nous n'actionnons pas – effectivement – le levier fiscal, pour une raison simple : c'est parce que c'est l'argent des Alsaciens, c'est parce qu'on est dans une vraie difficulté, à la fois fiscale, énergétique, et que nous voulons donner du pouvoir d'achat aux Alsaciens.

Oui, un projet – aussi – qui soit ambitieux : 2 milliards d'euros. Pour parler notamment de notre Eurométropole, cinq nouveaux collèges, c'est quand même un service extrêmement fort qu'on va proposer aux collégiens. Le service public de proximité, le déploiement des brigades vertes, la taxe poids lourds, le « R-Pass » (ndlr : taxe sur le transport routier de marchandises visant à rééquilibrer le transit des poids-lourds avec l'Allemagne), pour effectivement gagner en qualité de l'air.

Et, j'aimerais aussi souligner l'engagement de notre Collectivité, notamment de notre Président, pour le rayonnement de Strasbourg, capitale européenne. Je veux le dire ici au moment où le bâtiment Osmose est sorti de terre et que la deuxième partie va bientôt sortir de terre. C'est une réussite collective, mais c'est aussi cher Président, tu le sais, parce que tu as poussé à un moment où notamment la Ville de Strasbourg a hésité à investir dans ce bâtiment parce que c'était un risque, parce que c'est la Ville, avec l'ensemble des partenaires, qui l'a construit, et qu'on n'avait pas encore d'assurance. Je sais qu'à ce moment-là, tu avais écrit à l'ensemble des collectivités pour dire que vraiment il faut prendre ce risque. Parce qu'il faut qu'on puisse devancer, que c'est l'offre qui crée la demande, je me réjouis que ce bâtiment va être maintenant investi par le Parlement européen. C'est plus d'emplois à Strasbourg. C'est aussi un rayonnement de l'ensemble de notre Collectivité, parce qu'effectivement notre Collectivité est alsacienne, et elle est aussi européenne. C'est pourquoi je suis très heureux, avec l'ensemble de nos collègues de la majorité, de pouvoir voter ce Budget à l'alsacienne. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Philippe MAURER, et après Françoise. Ah, tu commences,

Françoise. Vas-y.

Mme BEY – Merci, Monsieur le Président. Conformément finalement à la ligne de conduite politique que nous avons lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, où nous avons voté le Budget d'ailleurs, c'était une première dans l'histoire des socialistes dans cette Assemblée on va dire, aujourd'hui on va avoir une abstention attentive. Pourquoi cette abstention attentive ? Parce que pour moi la sobriété financière, on l'a fait aussi à l'Eurométropole quand j'étais Vice-présidente, doit aussi tenir compte des agents et des agentes de notre Collectivité, qui aujourd'hui sont encore en attente, sont encore en questionnement de la réalité, finalement, de notre Collectivité. Je suis assez perplexe par rapport à la politique qui a été menée par rapport à la sortie du Grand Est, à l'ajout de nouvelles compétences, parce qu'aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace n'est pas encore complètement née, on va dire, elle est encore en construction, et avant de vouloir rajouter de nouvelles compétences il faut pouvoir asseoir aussi le travail et les missions de toutes les directions et de tous les agents et tous les agentes. C'est aussi pour ça que je vais m'abstenir. Serge OEHLER, s'il veut prendre la parole, il prendra la parole aussi sur ce sujet. Mais c'est une abstention attentive parce que je salue les investissements, je salue le gros travail qui a été fait sur pas mal de directions, et on verra sur le prochain budget ce qu'il en est. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je remercie bien sûr Lara MILLION de la présentation de ce projet de budget, qui est quand même le premier budget de notre nouvelle Assemblée. Et je crois qu'il faut le rappeler : le budget est un acte fédérateur. C'est un acte fédérateur, ce n'est pas l'addition, un peu empirique, des attentes des uns et des autres. C'est un acte fédérateur et il est très important qu'on soit réunis ici, de prendre le temps non seulement de l'entendre et de s'en imprégner, parce que nous sommes une Collectivité polycentrique, nos missions sont très diverses dans beaucoup de domaines différents. Et il est très important qu'on puisse prendre le temps de s'en imprégner, parce que chacun bien entendu a ses préoccupations dans son domaine particulier, dans son domaine d'excellence, dans ses priorités peut-être territoriales. Mais le projet de budget est le moment par essence où, bien entendu, on a une vision complète et globale, à la fois de ce qu'on fait mais également des attentes de nos concitoyens et des difficultés dans lesquelles ils peuvent être, et qui justifient également l'action de notre service public alsacien de proximité, sur lequel nous reviendrons. C'est la raison pour laquelle, là, on parle du RSA mais il faut aussi parler des personnes âgées. Donc dire qu'un territoire a plus dans ce domaine-là, un autre plus dans un autre, c'est également cela toute la diversité territoriale. Et ici il y a de grands axes structurants, ailleurs – Éric STRAUMANN l'évoquait – il y a des réseaux routiers dits « secondaires » mais de première importance pour l'ensemble de nos territoires. C'est la raison pour laquelle ce moment fédérateur doit justement rassembler les uns et les autres et il s'agit de prendre le temps également de s'en imprégner. Ce n'est pas juste des chiffres pour des chiffres ; c'est d'agir au plus proche des besoins. Et c'est la raison pour laquelle notre mission est une mission d'aménagement du territoire qui ne concerne pas que des investissements dits « matériels », « d'équipements », mais qui consiste également à apporter de l'aide et de l'appui à nos concitoyens, au plus proche de là où ils sont, pour que chaque territoire, lui-même, soit un pôle d'équilibre et puisse proposer un service public complet, pour justement éviter ce qu'on voit ailleurs, c'est-à-dire que des gens partent d'un endroit pour s'agréger dans des grands ensembles urbains où la vie est plus compliquée, où elle est plus difficile, où il y a de l'anonymat et une forme de désespérance aussi. C'est également tout ça l'enjeu de notre Collectivité. Et ce premier budget en est véritablement le reflet. Et je crois qu'il faut bien rappeler que ce n'est pas chacun dans son couloir qui ignore son voisin, pas du tout. Nous sommes une équipe, nous travaillons collectivement, en collectivité, pour le bien des alsaciens, et ce budget en est véritablement la traduction. Et je tenais, ici et là comme on dit, à le souligner. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Madame QUINTALLET, et après Victor VOGT.

Mme QUINTALLET – Mes chers collègues, alors que nous votons le budget, je voudrais évoquer les conditions d'examen de ce Budget et le fonctionnement de la Commission des finances à laquelle j'ai pu participer dernièrement, et vous faire une proposition.

Pour les Orientations budgétaires, nous avons découvert les éléments en séance, en Commission. Aucun document ne nous avait été envoyé en amont. Pour le budget, la Commission s'est réunie six jours avant la plénière. Sachant que le budget fait près de 1 000 pages tout confondu, le délai était un peu court pour réaliser le travail que nous devons à nos concitoyens et concitoyennes, qui nous ont confié notre mandat. Sans oublier la date de la Commission qui a changé à plusieurs reprises, les documents manquants, les réponses que nous avons sollicitées en marge de la Commission et que nous n'avons pas reçues.

Alors, pour toutes ces raisons, nous considérons aujourd'hui que les conditions pour réaliser sereinement le travail d'analyse du budget de notre Collectivité ne sont pas pleinement réunies. La séance budgétaire, c'est une exigence que nous devons apporter au débat démocratique de notre Collectivité. On peut être d'accord ou pas d'accord avec le budget, ce qui nous est présenté. Peu importe. Mais en tout cas on doit pouvoir en délibérer en connaissance de cause.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de confier la co-présidence de la Commission des finances à un membre de l'opposition.

Quelques réactions dans l'Assemblée.

Rien de révolutionnaire dans cette proposition : cela se fait à Strasbourg, cela se fait à l'Assemblée nationale. Il ne s'agit pas, rassurez-vous, bien sûr, de nous confier la vice-présidence, mais bien la co-présidence de la Commission. Je vous remercie.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, merci. Chers collègues. Il est vrai qu'il y a une tentative de nous refaire du Didier MIGAUD et Alain LAMBERT, la LOLF (ndlr : Loi Organique relative aux Lois de Finances), etc. Mais c'est bien tenté.

Je vais utiliser une expression un peu alsacienne. Il ne faut pas mal comprendre ce que je vais dire, mais en alsacien on dit : « Les nouveaux balais balaient bien, mais les vieux balais balaient jusque dans les coins. » Non, ce n'est pas personnifié.

Amusement de quelques élus.

Mais ce que je veux dire par là, c'est que Lara, déjà, a fait une présentation remarquable du budget, et surtout que lors d'un certain nombre de commissions précédentes, elle a eu une approche pédagogique pour justement expliquer les grands équilibres budgétaires et faire de la pédagogie même générale sur, je dirai, l'analyse financière et le pilotage financier, et vous étiez d'ailleurs présents à ces réunions. Donc je suis assez surpris notamment de la présentation de Monsieur KOBRYN, qui confond les stocks et les flux, puisqu'il nous expliquait – finalement - qu'il y avait 200 millions de stock alors qu'il s'agit finalement de 200 millions de flux nouveaux, qui sont liés au plan de rebond des deux années qui se sont suivies. Donc ça veut dire 200 millions d'euros d'investissements nouveaux quand même, il faut le souligner. À partir de là, quand on fait sa préparation budgétaire, on le fait jusqu'au bout, donc jusque dans les coins.

Ensuite, de manière générale et pour souligner le travail qui a été fait par Lara et qui a été préparé par les élus, être en capacité d'investir, et en même temps d'être avec des marges de manœuvre d'autofinancement, qui derrière peuvent peut-être faire des politiques publiques en fonctionnement, ou des politiques publiques en investissement comme le

rappelait Raphaël (ndlr : Raphaël SCHELLENBERGER), ça veut dire qu'à la fois on a une politique d'investissement ambitieuse, qu'on est en capacité de réaliser avec nos services, avec des marges de manœuvre qui existent encore, qui se sont même accrues et qui peuvent nous permettre de nous adapter demain. Sauf que, si effectivement la vision qui est la vôtre, c'est « il faut qu'on fasse un maximum d'embauches, il faut qu'on fasse... ». Je ne sais pas comment dire. En Alsace, on travaille en partenariat, on crée des effets de levier sur l'investissement ou sur le fonctionnement. Il faut faire quoi ? Il faut que tous les emplois du monde de l'emploi soient des emplois publics ? C'est ça que je n'arrive pas à comprendre. La logique derrière consisterait à supprimer entièrement tout investissement – Éric (ndlr : Éric STRAUMANN) l'a rappelé – pour ensuite n'avoir que des politiques publiques liées à des recrutements, des emplois publics, etc. ? Mais, je veux dire, on n'est pas dans un kolkhoze ou dans un dans un sovkhoe. À un moment donné, une politique publique, elle est cohérente, elle est équilibrée, elle est ambitieuse et elle se laisse des marges de manœuvre pour l'avenir. Et il faut quand même le dire : avec 400 millions d'euros d'investissements, 2,2 milliards d'euros, on prépare mieux son Budget, je suis désolé de vous le dire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste rebondir sur ces questions de fonctionnement, qui sont relativement récurrentes. Je rappellerai tout de même que certes il y a la Commission finances, mais pas seulement. Dans l'ensemble des commissions thématiques, le budget a été présenté, détaillé, on était à l'écoute. Et je crois que le budget, c'est la traduction concrète des projets qu'on débat ensemble. C'est la mise en musique, si j'ose dire, sonnante et trébuchante, des échanges qu'on a depuis le début du mandat dans les différentes commissions thématiques et territoriales. Et je crois qu'il serait très réducteur de la part de chacun de nous de penser que ça se résume juste à une Commission finances. Ça va bien au-delà de ça. Donc je pense qu'il est bon aussi de le rappeler.

Ensuite, je crois que ce premier budget du mandat est de très bon augure, car il nous permet effectivement d'investir et d'avoir des marges de manœuvre extrêmement confortables. Je pense que nos capacités d'autofinancement laissent sans doute songeuses, voire rêveuses de nombreuses collectivités voisines, et tout cela avec une dette très limitée à l'échelle de notre budget. Je pense qu'il est important aussi de le dire. Et puis moi, ça me rend optimiste, parce qu'à l'heure où on débat de l'avenir de notre Collectivité, de sa sortie peut-être du Grand Est, je pense qu'on sera tout à fait en capacité de continuer encore davantage à investir, parce qu'on a les marges de manœuvre nécessaires pour les éventuelles et j'espère, nombreuses compétences qu'on pourra récupérer au cours de ce mandat. Donc dans ce contexte socio-économique, géopolitique, extrêmement dégradé, ce matin, ce budget, il nous met un peu de baume au cœur, parce que je crois qu'ici on peut envisager avec sérénité l'avenir. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole. Je ne crois pas. Donc la parole au rapporteur, chère Lara.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, merci à tous les collègues. Vraiment, merci à tous les collègues, ceux qui se sont exprimés et ceux qui ne se sont pas d'ailleurs, mais quand même, parce que vraiment, ça a été redit, c'est un travail avec toutes et tous, c'est un travail dans toutes les commissions. C'est vrai que la Commission des finances ne fait que refléter votre travail, vos actions au quotidien. Merci aux collègues, parce que vous avez parlé de budget à l'alsacienne, vous avez parlé d'exigence, de rigueur, d'investir l'avenir, de travail en collaboration, de politiques publiques équilibrées, d'actes fédérateurs, d'agir au plus proche des besoins. Il ne faut pas opposer l'humain à l'investissement : ce sont évidemment deux actions cumulées, qui font que ce budget aujourd'hui, nous pouvons en être fiers. Ça c'est le premier point que je voulais vraiment dire et vraiment vous remercier.

Par rapport à toutes vos autres interventions, tout d'abord, Monsieur Florian KOBRYN ; je sais que c'est souvent le jeu de la minorité de dire « il n'y a qu'à, il faut qu'on », etc. Effectivement, il faut faire attention à la comparaison, parce que le résultat, les 202 millions d'euros, ce n'est pas de l'argent, on ne thésaurise pas, il n'y a pas d'argent, ce sont des crédits budgétaires. Mais je peux, par souci de pédagogie, un jour... Je sais que ce n'est pas toujours simple à comprendre. Ce n'est pas parce qu'on a un résultat de 202 millions que nous avons 202 millions en trésorerie. Donc je pourrais un jour vous donner quelques éléments par rapport à cela.

Vous avez oublié de dire que ces 202 millions de résultat, vous avez fait croire que c'était parce que nous n'avions pas suffisamment exécuté l'investissement, parce que vous l'avez dit, rattrapage des investissements prévus, baisse du recours à l'emprunt : mais pas du tout, pas du tout. Je me permets de vous le dire. Déjà, 202 millions d'euros, parce qu'il y a une augmentation des droits de mutation. En plus, parce qu'il y a une augmentation de la TVA (ndlr : Taxe sur la Valeur Ajoutée). Vous savez, la compensation de la taxe foncière, on a une augmentation de plus de 8 %, la compensation qui est liée donc à la TVA, à une fraction de la TVA, et on a plus 8 %.

Ensuite, quand vous dites qu'on a rattrapé les investissements prévus, faites attention, puisque vous interpellez quelque part notre administration, notre administration qui est exemplaire aujourd'hui. Il y a 78 % d'exécution des dépenses d'équipement dans le Compte administratif. 78 % de réalisation, de dépenses d'équipement, il faut le faire, surtout par rapport aux contraintes qu'on a connues en 2021. Donc il faut vraiment plutôt les remercier pour ce travail. Et nous continuons à emprunter, certes de façon maîtrisée. Donc vraiment, osons dire, même si on est dans la minorité, Monsieur KOBRYN, osez dire que c'est un beau budget. Vous avez le droit de le dire. D'ailleurs, ce serait même bien. Je pense que vous avez le droit de le dire, parce que, c'est vrai, le jour où ça ne sera pas le cas, on le dira nous aussi, parce qu'on est dans la sincérité, et la sincérité c'est dire ce qui va et ce qui ne va pas. Peut-être qu'à un moment donné, dans un, deux, trois, quatre ans, on dira « attendez, là il y a des complications, là il y a des difficultés », mais nous serons sincères et nous le dirons. Donc aujourd'hui, je pense qu'il faut être très, très content de cela.

Concernant l'intervention de Fleur (ndlr : Fleur LARONZE), je me permets de vous appeler Fleur, pardon, vous avez raison, il faut renouer le lien entre les alsaciennes et les alsaciens, vous avez ô combien raison. Avec les collègues et le Président, on est très contents que, demain soir, nous lancions le Conseil de développement. Je remercie le cabinet d'avoir ce budget, mais c'est une ligne budgétaire, parce que ce n'est pas le cabinet qui décide de ce budget. Croyez-moi, ce n'est pas le cabinet. Déjà parce que le Président m'a demandé d'être en charge et d'être en lien avec le Conseil de développement. Donc c'est vraiment moi, pour le moment, qui ai un regard sur ce budget. Mais demain, parce que nous sommes dans la démocratie participative, ça sera le Conseil de développement qui va agir sur ce budget. C'est ça la démocratie participative. Ce n'est pas le cabinet, ce ne sont pas les élus ; c'est le Conseil de développement, qui va porter son budget. Et s'il en faudra plus, on discutera, on verra et on analysera. Mais c'est ça l'intérêt.

Ensuite, Françoise BEY, oui, vous avez raison, il faut tenir compte des agents. On sait que la création d'une Collectivité européenne, une nouvelle Collectivité, ça met du temps, et en plus de cela, on a été élus l'année dernière, il ne faut quand même pas juste oublier. On a fait un boulot de fou quand même pendant un an. Si nous, on ne le dit pas, mais qui va le dire ? Vous ne le dites pas, donc nous, on le dit. Nous, les élus, on a fait vraiment un travail de fou. Ça fait à peine un an qu'on est réélus, regardez le travail. Regardez tout le travail aussi encore à faire sur les convergences et regardez le travail de l'administration. Je sais que ce n'est pas évident. La Région Grand Est, quand elle s'est créée, c'était plus de quatre à cinq ans pour à peu près être cohérente. Nous, en un an, regarder déjà tout ce qu'on a fait. C'est formidable, mais j'entends bien entendu ce que vous avez dit.

Je vais laisser le meilleur ou la meilleure pour la fin. C'est Ludivine, Ludivine QUINTALLET. Ludivine, vous êtes drôle. Pardon, je me permets. D'accord ? Parce qu'en fait, j'ai testé les deux. Dernière réunion de Commission des finances : c'était sur les Orientations budgétaires. Je vous rappelle qu'on avait déjà une plénière sur les Orientations budgétaires et que vous nous aviez déjà dit que vous n'aviez pas les reports lors de la Commission. Mais ce n'est pas grave, vous avez le droit de le répéter. Vous avez le droit de le répéter. Ceci étant, j'ai testé les deux. L'avant dernière Commission des finances, je me suis dit qu'on l'a fait suffisamment tôt, ils n'ont pas les rapports et puis on discute, on leur dit tout ce qui est, et on est dans la sincérité et la transparence. Ça ne vous a pas plu, parce que c'est ce que vous avez dit en plénière. Donc ok. Du coup, qu'est-ce qu'on a fait ? On l'a fait plus tard, mais on a attendu que vous ayez les rapports, on a attendu que vous les analysiez. Je vous rassure : il faut faire un travail d'analyse quand on a les rapports. Et ensuite, on a fait il y a six jours pour vous laisser le temps d'avoir les rapports, de les analyser, et du coup on a fait la Commission des finances, avec vraiment une sincérité et une transparence. Je n'ai pas arrêté de dire – je l'ai dit, n'est-ce pas Monsieur KOBRYN, vous êtes d'accord, cher Florian –, j'ai dit : « Est-ce que vous avez des questions ? » Vous avez posé des questions, on a répondu. Vous avez dit qu'on ne vous a pas répondu à certaines questions ? Il me semble que j'ai vraiment répondu à toutes les questions, il me semble. En même temps, j'ai dit : « Est-ce que vous êtes contre ce budget ? » Et vous n'avez pas répondu. Donc, moi, ne dit mot consent. J'espère que vous allez voter pour.

Donc je voulais vous dire que nos missions sont diverses. Et il faut toujours faire une différenciation entre les missions en pleine compétence, parce que nous avons des compétences obligatoires, et les missions – et bien - où nous avons un engagement en soutien et en appui avec les autres collectivités. Ça, je pense que c'est important aussi de l'entendre. Donc je le redis : nous avons, nous toutes et nous tous, fait un travail sans relâche, jour et nuit, pour pouvoir vous présenter ce bel acte politique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. On peut passer au vote du coup de ces quatre rapports. Le premier, c'est la reprise par anticipation du résultat 2021 au budget primitif 2022. Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient. Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant. Ce sont les autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2022. Est-ce que quelqu'un est contre ? Le groupe des écologistes est contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions, avec celle de Serge.

Nous pouvons ensuite passer au budget primitif de la politique de l'administration générale. Il y avait un amendement, que nous vous proposons de rejeter. C'était la volonté du groupe des Verts et apparentés de mettre en place la transparence de la Commission permanente, c'est-à-dire de rendre publique la Commission permanente. Je vous propose de rejeter ce rapport, car il suppose une modification du règlement intérieur, qui n'est pas à l'ordre du jour de la plénière. Je rappelle que je propose au groupe majoritaire de voter contre. Qui est pour cet amendement ? Donc le groupe (ndlr : groupe des écologistes et apparentés). Qui s'abstient ? Je vous remercie. Maintenant on peut passer au vote du Budget primitif de la politique de l'administration générale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les quatre (ndlr : groupe des écologistes et apparentés) sont contre. L'amendement, on vient de le voter.

Intervention hors micro.

Ce n'est pas dans ce budget-là, c'est après. Ça c'est dans le Budget primitif de la Collectivité. C'est dans celui d'après. Donc sur la politique de l'administration générale, qui est contre ? Qui s'abstient ? Les quatre (ndlr : groupe des écologistes et apparentés), et les deux élus du groupe socialiste, enfin de l'équipe socialiste – je ne sais pas si je peux encore utiliser ce terme, François et Serge.

On passe au quatrième rapport : le budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace. Il y a un amendement ; amendement demandé par Florian KOBRYN et son groupe : territorialiser le budget pour plus d'équité territoriale. Je propose un rejet de l'amendement, parce que la présentation du Budget primitif de manière territorialisée n'est pas prévue par le code général des collectivités territoriales, ce qui n'empêche pas par ailleurs que, bien évidemment, on s'assure qu'il y ait une équité entre les sept territoires. C'est pour ça d'ailleurs que nous avons deux élus référents, un haut-rhinois et un bas-Rhinois, enfin un haut-rhinois et une bas-rhinoise exactement, qui sont chargés de s'assurer qu'il y ait une véritable équité territoriale entre les actions menées entre les sept territoires. Vous pourrez, bien sûr, dans le cadre des commissions en avoir les informations. Mais budgétairement, ce n'est pas autorisé. Vous vouliez intervenir, Monsieur KOBRYN ? Allez-y.

M. KOBRYN – C'était pour information. Évidemment, le budget n'a pas vocation à être découpé, mais c'était pour information aux élus, d'avoir une présentation qui soit territorialisée, qui ne sera pas l'objet du vote, parce que le vote effectivement c'est le budget dans son ensemble. Mais l'amendement c'était pour avoir une information aux collègues sur une vision territorialisée du budget, que ce soit l'investissement ou le fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup c'est prévu et donc ça sera fait. Mais du coup je propose qu'on rejette l'amendement. Mais en tout cas la demande sera matérialisée par le travail des collègues. Qui est pour cet amendement ? L'ensemble du groupe (ndlr : groupe des écologistes et apparentés). Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous passons ensuite à la Commission service public alsacien et transformation de l'action publique en lien...

Réaction de quelques élus.

Ah, il faut voter le budget. On ne l'a pas voté, pardon. Je voulais aller trop vite, excusez-moi. Surtout, avec tout le travail de Lara (ndlr : Lara MILLION), ne pas procéder au vote, ce serait quand même un sacrilège, chère Lara. Qui est contre ce Budget ? Le groupe des Verts et apparentés. C'est bien vu et bien noté. Qui s'abstient ? Le groupe socialiste. Deux abstentions : Serge (ndlr : Serge OEHLER) et Françoise (ndlr : Françoise BEY). Voilà, c'est fait. Donc forcément... On va lever le doigt pour faire plaisir à Lara. Qui est pour ? C'est tout de suite impressionnant, quand même. Très bien. Merci à vous et bravo. Je vois Danny, Lucien, Sabine et Jean-Luc qui ont aussi levé la main ; je vous en remercie. Très bien.

CD-2022-2-1-1

BUDGET PRIMITIF 2022 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN ET
TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES
HABITANTS

M. LE PRÉSIDENT – On va rentrer maintenant un peu dans le détail d'un certain nombre d'éléments budgétaires que nous avons précisés dans le cadre de nos expressions. D'abord on va commencer par la Commission service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants, budget primitif. Je donne la parole au rapporteur, Isabelle DOLLINGER.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. Vraiment, on rentre dans le concret puisqu'on a voté le budget et du coup on va maintenant vous expliquer comment nous on a travaillé notre partie budgétaire au niveau de la Commission 1.

Une Collectivité innovante, c'est une Collectivité qui se réinvente, conciliant la réponse aux attentes des habitants à la maîtrise aussi de la dette publique. Cette période d'élaboration

du Budget est l'occasion de rappeler aussi tout le sens que nous souhaitons donner à la transformation de l'action publique. Transformer l'action publique, c'est repenser le modèle pour remettre l'alsacien au cœur des décisions politiques. Territorialisation, innovation territoriale, gestion prévisionnelle des ressources humaines, déploiement des initiatives citoyennes, un service public qualitatif, simple, plus humain et plus rapide : ce sont nos grands principes. L'enjeu aujourd'hui, c'est bien entendu d'inclure cette transformation avec ce qui nous réunit aujourd'hui : le vote du budget. Aucune dépense n'est possible sans que les représentants des citoyens que nous sommes n'aient voté une décision. Ce système, c'est la traduction en chiffres de notre projet politique. En cette période de crises successives, c'est justement de notre capacité à faire une place à chaque alsacien que dépendra la réussite de notre projet politique. J'en suis persuadée : nous nous rapprochons chaque jour un peu plus de cet objectif. Ces documents de remontée budgétaire nous permettent également d'alimenter les échanges riches avec nos agents, mais aussi transparents avec nos habitants. Je tiens aussi à préciser que l'élaboration du budget est assurée dans l'objectif de responsabiliser les équipes, et je sais à quel point le travail est conséquent. L'occasion de les remercier très sincèrement.

Concernant le budget pilotage et performance, l'évaluation des politiques publiques est basée sur trois questions. Que s'est-il passé ? A-t-on bien fait ? Comment mieux faire ? Car en effet il nous faut rendre compte du bon usage de l'argent public et réorienter si nécessaire les politiques menées. Je sais pouvoir compter sur Michel LORENTZ pour cela. Pour 2022, près de 640 000 euros sont prévus pour couvrir les dépenses de fonctionnement et 480 000 euros pour les dépenses d'investissement. Cette année sera consacrée essentiellement au projet de mise en œuvre de la taxe poids lourds.

Concernant le budget du service incendie et secours, qui a déjà été exposé par Lara (ndlr : Lara Million), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 57,7 millions d'euros. En effet, les dépenses courantes sont en augmentation (énergie, notamment le carburant, charges de maintenance en hausse). L'évolution des charges de personnel résulte de différentes mesures (revalorisation de la prime de feu, revalorisation de l'indemnité des sapeurs-pompiers volontaires). Le budget prend en compte également les charges liées au centre de vaccination de grande capacité sur Strasbourg. Les investissements connaissent une augmentation sensible (renouvellement de la flotte des engins, augmentation liée à la pénurie de matières premières). Ainsi, après plusieurs années de stabilité, de contribution publique, puis de hausse limitée, un effort financier a aussi été demandé aux collectivités pour 2022, notamment l'augmentation et le réajustement de la contribution des communes et des établissements publics intercommunaux.

En matière d'innovation et de la transformation publique, nous avons lancé des chantiers d'envergure qui conjuguent fort niveau d'ambition et actions concrètes et visibles pour l'usager. Nous souhaitons appuyer la simplification de l'action publique et de l'innovation, penser de nouvelles formes d'action publique, comme « Okoté » (ndlr : plateforme de financement participatif), et préserver la Collectivité face à de nouvelles menaces (cybersécurité notamment). C'est ainsi que près de 370 000 euros de dépenses de fonctionnement et 415 000 euros de dépenses d'investissement sont proposés cette année.

Concernant les ressources humaines, nous pouvons collectivement nous féliciter du chemin parcouru depuis le 1^{er} janvier 2021, avec une administration volontaire pour relever les défis avec nous. Près de 270 millions d'euros de dépenses et plus de 16 millions de recettes sont inscrites cette année. Avec Pierre BIHL, nous attachons également une attention particulière aux conditions de travail de nos 6 500 agents, en veillant à ce qu'ils puissent exercer leur mission dans leur cadre de travail adapté, dans une ambiance de travail bienveillante et sereine. Merci pour votre attention.

Et un dernier sujet, sur une action territoriale qui a beaucoup été discutée ce matin. Notre action doit s'inscrire dans une proximité, afin que chaque territoire garde son destin en main. C'est tout le travail que nous menons actuellement dans le cadre de la

contractualisation par la définition des enjeux, avec Marie-Paule LEHMANN et Francis KLEITZ. Il est également l'heure de faire savoir ce que nous faisons. J'ai tiré les conclusions et points d'alerte des collègues élus suite au tour des Commissions territoriales que j'avais pu effectuer. Je sais que c'est une priorité du Président Frédéric BIERRY pour notre mandat. Nous devons montrer aux alsaciens combien l'action de notre Collectivité impacte le quotidien des alsaciens, de la petite enfance aux personnes dépendantes. Ainsi, au-delà des budgets que nous prévoyons pour la nouvelle contractualisation, l'importance est aussi de prendre en compte nos investissements dans les routes, dans les collèges, les équipements collectifs sur chacune de nos communes. Nous travaillons également sur le volet énergétique pour nos habitants, comment mieux accompagner notamment les autres types d'innovations. Voilà pour ce premier budget du service public alsacien.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Des demandes de prise de parole ? Marie-Paule.

Mme LEHMANN – Merci, Président. Président, chère Isabelle, chers collègues. Nous ne pouvons plus nous permettre de déployer une liste de démarches, contrats, appels à projets laissant entendre que la Collectivité européenne d'Alsace n'est qu'un carnet de chèques. Notre priorité, c'est le soutien aux communes et partenaires, mais en répondant à des besoins partagés avec les territoires. Cette nouvelle manière de faire avec le territoire, nous y travaillons déjà depuis le mandat précédent. Cela n'a pas été facile, mais désormais les maires, présidents de ComCom et partenaires partagent notre logique.

Avec ce débat sur les Orientations budgétaires, nous marquons notre ambition d'être un partenaire incontournable du bloc local. D'ici cet été, nous allons adopter la nouvelle stratégie de contractualisations avec les collectivités. L'accompagnement des acteurs du territoire trouve aussi sens dans l'ingénierie que nous apportons. Pour 2022, nous avons prévu, comme l'a souligné Lara tout à l'heure, le chiffre de 110 millions d'euros pour ces contractualisations. C'est tout cela, notre action territoriale. Nous pouvons et devons être fiers. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-Paule. Pierre.

M. BIHL – Merci Président. Chers collègues. Pour compléter le domaine des ressources humaines qui concernent nos 6 500 agents, je voudrais rappeler que la Collectivité mène une politique ambitieuse et progressive en vue d'accompagner notre personnel aux mutations qui sont induites par les nouvelles modalités d'exercice du service public alsacien, et en vue d'harmoniser et d'améliorer les conditions de travail au sein d'une administration qui est en construction et qui doit rester attractive. Pour faire évoluer nos politiques publiques, nous nous appuyerons en priorité sur les compétences et l'expertise de tous nos agents, qui sont motivés et investis. Les entretiens professionnels qui ont lieu actuellement le confirment. Il nous appartient de valoriser cette expertise en repartant des fondamentaux, à savoir le sens et la valeur du service public. Pour accompagner cette mutation, des objectifs et des actions ont été retenus.

Je vous en cite quelques-unes : elles répondent aussi aux enjeux qui vous sont présentés. Harmoniser les pratiques en vue d'une culture managériale commune par des actions de formation et un accompagnement des collectifs de travail. Cerner les enjeux d'un service public alsacien développant une réflexion collective sur l'adaptation de nos politiques publiques. Appréhender les concepts, les processus et les outils nécessaires à l'action publique locale. Poursuivre également la convergence des dispositifs RH- j'y reviendrai tout à l'heure -, qui concernent le référentiel métier, le régime indemnitaire, l'indemnité forfaitaire de déplacement ou l'offre d'action sociale avec l'adhésion au comité national d'action sociale pour l'ensemble de nos agents. Participer à l'intégration des jeunes dans le monde du travail, en développant l'accueil des apprentis et les services civiques.

Par ailleurs, au-delà du service ressources humaines, il nous faudra poursuivre les autres chantiers de convergence à l'échelle de la Collectivité. Pour mémoire, 442 thématiques de

convergence avaient fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de la construction de notre jeune Collectivité. À ce jour, 285 projets restent à piloter, parmi lesquels on peut citer les priorités pour 2022 : la nouvelle politique de contractualisation qui vient d'être évoquée ; l'extension de la délégation des aides à la pierre, dans le domaine de l'habitat, on y reviendra certainement ; la mise en œuvre progressive de la territorialisation des services ; la mise en œuvre aussi d'une MDPH (ndlr : Maison Départementale des Personnes Handicapées) à l'échelle de l'Alsace, une MDPH CeA ; la mise en œuvre de l'aide financière unique ; le soutien aux accueils de jour pour les personnes âgées ; et le déploiement, qui se fera progressivement, de nos brigades vertes.

En conclusion, et je pense que c'est la diapo suivante, le Budget RH s'élève en dépenses nettes à 253,5 millions d'euros, en progression de 5 %. Je rappelle aussi que nous avons consacré 9 millions d'euros dans le cadre du protocole d'accord signé en novembre 2020 avec les organisations syndicales. Cette première étape a permis de réaliser les convergences prioritaires en vue d'assurer une égalité de traitement entre les agents, quel que soit leur département d'origine. D'autres dossiers comme la prime de fin d'année ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle seront abordés au courant de l'année 2022, en concertation avec les organisations syndicales. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – Merci, Monsieur le Président. Je me permets de prendre également la parole à ce moment-là. Je voulais remercier bien sûr Pierre BIHL, mais je me permettrai aussi de saluer particulièrement l'investissement et le volontarisme de votre deuxième Vice-présidente que vous avez chargé de créer ce service public alsacien. Et on sait bien que le contexte est compliqué, on sait bien que réaliser la convergence entre nos deux administrations ne se fait pas en un claquement de doigts, que malheureusement les attentes ne peuvent pas avoir une réponse immédiate. Et je voulais saluer ce travail de tous les instants et cet investissement particulier d'Isabelle (ndlr : Isabelle DOLLINGER, 2e vice-présidente en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants).

Elle m'a aussi un peu poussé à réfléchir à la question de l'évaluation, puisque cette question du service public alsacien, c'est aussi prendre l'ensemble des possibilités. Cela nous offre une nouvelle administration de grande taille, et il s'agit de mettre en place les outils totalement adéquats pour qu'en 2021, on puisse répondre aux enjeux et répondre aux attentes de nos concitoyens alsaciens. L'évaluation, c'est vérifier l'adéquation des politiques mises en œuvre par rapport aux objectifs qui sont définis. C'est donc effectivement un champ pour lequel nous n'avons pas encore de résultat, mais en tout cas que nous commençons à mettre en œuvre. C'était aussi une information qu'on voulait faire. On aura pour cela d'ailleurs un recrutement en interne. Nous n'utiliserons pas uniquement les services de McKinsey pour nous aider dans l'évaluation, mais en tout cas nous n'excluons pas non plus d'avoir un tiers de confiance qui puisse nous aider dans cette réflexion, une réflexion qui permettra de rendre compte aux élus véritablement de l'utilisation des fonds et de l'adéquation avec la volonté des politiques qu'on met en œuvre. Un travail qui permettra aussi à l'administration de mieux appréhender son fonctionnement, voire de l'améliorer. Une fois établi le diagnostic, nous pourrions détailler les solutions. On essaiera effectivement de changer aussi cette évaluation qui permettra aux élus d'arriver encore mieux à définir véritablement les objectifs, pour que ce soit plus clair, que le travail soit plus clair pour nos nombreux fonctionnaires, qui pourront mieux comprendre notre volonté et ainsi se mettre en ordre de marche. Et puis bien sûr, c'est le compte rendu à nos concitoyens. On va essayer pendant ces mois qui viennent de s'intéresser à quelques questions en matière sociale et notamment environnementales, et de vous montrer un peu dans quelques mois le travail en matière d'évaluation qu'on aura pu mener grâce à ce volontarisme. Et je remercie donc cette action et cet engagement vers une administration de haute qualité, ici à la CeA.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michel. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues. Avant de revenir sur le détail du budget de cette première Commission, je tiens sincèrement à saluer l'ouverture avec laquelle Madame DOLLINGER pilote cette importante Commission. Le travail prospectif qui est réalisé de séances en séances, l'aspect collaboratif et véritablement contributif des élus distinguent en tous points cette Commission. Nous ne sommes évidemment pas d'accord sur tout et j'aurai l'occasion d'y revenir, mais l'existence de cet espace de débat, de travail, était, à notre sens, importante à saluer. De la même manière que l'ensemble des agents, qui nous permettent de déployer ce budget et qui apportent leur contribution aussi dans les commissions de travail.

Ensuite, sur le budget proprement dit, nous aurons l'occasion avec les amendements de favoriser la transparence sur le recours aux cabinets de conseil, qui font l'objet d'un certain nombre d'interrogations, y compris au niveau national. Nous vous présenterons également un amendement sur l'aspect du service public, puisqu'il nous paraît important de contribuer à préserver la structure des effectifs pour avoir une fonction publique avec des agents qui sont principalement titulaires, mais on y reviendra tout à l'heure.

Sur le service public, enfin, je m'étonne de la quasi-absence du volet d'égalité professionnelle femmes-hommes dans ce rapport. L'état des lieux qui avait été présenté à la dernière séance publique était pourtant alarmant : dégradation de la situation des contractuels, temps partiel subi des femmes, écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pouvant aller jusqu'à 30 %. Le plan d'égalité professionnelle qui avait été voté en mai dernier ne donnera pas d'effets s'il n'est pas accompagné d'un volet budgétaire adapté. C'est bien l'ampleur du budget qui sera consacré à cette thématique qui permettra d'incarner et d'impulser la volonté politique associée.

Enfin, je terminerai sur la contractualisation avec les territoires. Le montant dédié passe en effet de 40 millions à 100 millions d'euros. Accompagner nos territoires, oui, bien sûr ; veiller à un aménagement équilibré du territoire, évidemment. Mais aujourd'hui la stratégie de contractualisation n'étant pas finalisée, le budget n'étant pas territorialisé, on l'a évoqué tout à l'heure, nous ne savons pas encore dans quelle direction nous allons exactement. Donc pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire s'abstiendra sur ce Budget.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Maxime.

M. BELTZUNG – Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à intervenir sur la partie innovation. Vous savez que l'innovation est au centre des réflexions sur le développement du service public alsacien. Il s'agit avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace de se réinventer. Nous devons adapter et moderniser nos actions au bénéfice des usagers et de nos concitoyens. Ainsi, nous aurons à cœur dans un premier temps d'associer les usagers au développement et à l'adaptation de nos actions. 2022 sera marquée notamment par la mise en place de comités d'usagers. D'autre part, de simplifier notre action et le service public du quotidien à travers la transformation et la modernisation de nos pratiques. D'innover ensuite en s'inspirant des meilleures pratiques et en expérimentant des actions en territoire. Et enfin de penser notre organisation à l'ère du numérique, notamment les stratégies data, le développement de la cybersécurité ou encore l'inclusion numérique. Voilà les objectifs et les ambitions de ces prochains mois dans cette Commission. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Maxime. Y a-t-il d'autres demandes ? Pierre, je t'en prie.

M. BIHL – Je reviens sur la politique interne et le plan égalité professionnelle femmes-hommes. C'est un dossier qu'on a abordé lors de notre précédente réunion, en Commission permanente je crois. Je rappelle qu'il y a cinq axes de développement et de réflexion qui

ont été retenus, qu'un comité de pilotage a été créé pour la mise en œuvre du plan égalité professionnel femmes et hommes, dont les organisations syndicales sont partie prenante. Ce comité de pilotage a été créé tout récemment. Il est piloté par Anne TENENBAUM. Pour l'instant, nous n'avons pas prévu effectivement d'attribuer un budget à ce comité puisqu'il est en construction. Voilà ce que je souhaitais vous répondre.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Fleur LARONZE, et après Stéphanie.

Mme LARONZE – Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais revenir sur la question notamment de la revalorisation salariale qui est abordée dans ce rapport. Si cette mesure peut être saluée, elle reste imprécise et victime de ce que l'on peut craindre être une impréparation. Les conditions d'éligibilité à cette revalorisation salariale ne sont pas aujourd'hui connues. Quelles sont les conditions fixées ? Il est indiqué que les catégories C des emplois paramédicaux sont concernées, les travailleurs exposés, les premiers de corvée qui maintiennent le lien social et protègent les personnes les plus fragiles. C'est une reconnaissance attendue, fortement bienvenue. Mais comment sont ordonnés les emplois éligibles à la revalorisation ? Pourquoi seulement les catégories C ? Les emplois du social qui semblent être à venir, en tout cas ultérieurement être envisagés, ne sont pas pour l'instant concernés, avec le risque qui aujourd'hui est bien actuel d'une différence de traitement entre les agents.

En outre, la Collectivité n'est pas qu'employeur du personnel social et médico-social ; elle est aussi financeur. Des financements attribués notamment à des structures à but non lucratif, dont les emplois, sont dépendants – directement - parfois des subventions allouées. Pour certaines de ces structures, elles portent des actions de service public, d'insertion sociale, de protection de l'enfance, de la prévention spécialisée. Et il est moins coûteux pour une Collectivité de confier à une association des missions d'intérêt général dans le social que de créer parfois des emplois.

Par conséquent, en l'absence de dialogue avec l'ensemble des acteurs, les mesures que la Collectivité met en place risquent de générer une concurrence directe avec les métiers du social dans les associations. Une concurrence déloyale liée au statut qui n'a pas été repensé des agents dans le social. Une position que l'on peut même qualifier de dominante de la Collectivité européenne d'Alsace sur le marché du travail pour capter les travailleurs et travailleuses du social, l'attractivité des métiers du social à tout prix.

N'est-il pas nécessaire de réunir les agents de la Collectivité, les syndicats, les acteurs associatifs pour repenser le statut du travail social collectivement ? Le gouvernement aura procédé par vagues suite au plan Ségur, les accords Laforcade, avec l'idée d'une convention collective unique qui - pour l'instant - n'a pas abouti, la loi de financement de sécurité sociale et l'extension de la revalorisation salariale dans les EHPAD et les structures d'accueil pour personnes handicapées, et plus récemment l'annonce du Premier ministre sur la prise en compte des travailleurs sociaux des structures à but non lucratif mais qui reste incomprise dans l'esprit des travailleurs. Quels sont encore une fois les métiers concernés ? À nous d'engager une réflexion globale sur le statut du travail social, ne plus mettre en opposition les métiers, cesser les demi-mesures et aussi le mépris des espoirs déçus, ne pas marcher, mais bâtir les fondements de ce dialogue. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Stéphanie.

Mme KOCHERT – Président, chers collègues. Je m'adresse également au Président du SDIS. Juste un petit mot pour saluer, une fois n'est pas coutume, l'action de nos services d'incendie et de secours. Leur activité opérationnelle témoigne de leur implication au quotidien. En tant que membre du bureau du SDIS 67, je suis fière que les équipes soient composées de personnes impliquées et volontaires. Les sapeurs-pompiers constituent un élément essentiel de la vie quotidienne, en capacité d'intervenir à tout moment, en tout point du territoire. Leur travail est indispensable, nous pouvons en être pleinement

reconnaissants.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Stéphanie, et on le dit devant le Contrôleur général, que je salue. Par contre le Colonel GERBER n'est pas là, mais en tout cas on a une pensée aussi pour lui, pour nos deux STIS (ndlr : Service Territorial d'Incendie et de Secours) qui font un travail remarquable, à la fois à leur tête mais aussi, bien sûr, toutes les équipes, qu'elles soient professionnelles ou volontaires. J'avoue que j'apprends tous les jours en tant que nouveau Président des deux SIS et je m'enrichis des échanges que je peux avoir avec nos sapeurs-pompiers qui effectivement sont des exemples d'engagement, des exemples qu'il faut essayer de déployer auprès de nos concitoyens pour qu'ils soient dans le même état d'esprit. On a parlé tout à l'heure de gestion ici de la vaccination. Si ça a été un succès, c'est bien évidemment parce que les sapeurs-pompiers ont démontré leur capacité à être dans l'agilité, dans l'efficacité, dans la réactivité. Et je le vois dans le quotidien de l'action, la façon dont l'action publique est menée par les sapeurs-pompiers est remarquable. Et merci Stéphanie de l'avoir souligné.

Y avait-il d'autres demandes de prise de parole ? Françoise.

Mme BEY – C'est pour une explication de vote. Je salue tout particulièrement le travail d'Isabelle, d'abord, parce qu'il est vrai que ce n'est pas une mince affaire de pouvoir, on va dire, réformer la vision du service public, et les débats sont toujours très, très intéressants, et on avance quand même sur pas mal de sujets. Je trouve ça intéressant.

Ce sera là une abstention attentive, mais par rapport aux ressources humaines et pas du tout par rapport au travail direct de la modification et du service public, comme je l'ai dit tout à l'heure. Voilà, c'est juste une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Pierre, vas-y.

M. FUCHS – Je suis en visio.

M. LE PRÉSIDENT – Je te donnerai la parole après, Bruno. Vas-y Pierre.

M. BIHL – Pour répondre aux questionnements concernant l'avancée des différents dispositifs, je voudrais rappeler qu'il y a un certain nombre de dispositifs qui sont décidés, du ressort de l'État, et qu'évidemment il nous faut attendre les décrets d'application pour pouvoir les mettre en pratique. Notamment je pense au Ségur, dont le décret n'est toujours pas sorti.

Pour le reste, je voudrais rappeler aussi que nous rencontrons régulièrement les organisations syndicales dans le cadre de nos réunions de négociation et de nos réunions dans le cadre du dialogue social. Et je rappelle aussi que demain après-midi nous avons un comité hygiène, sécurité et conditions de travail, qui se réunit demain après-midi à 14 h. Je vous invite évidemment, titulaires et suppléants, à y participer.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur le Député. Bruno, à toi.

M. FUCHS – Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président. Merci aussi à Lara MILLION pour son intervention et l'ensemble des collègues pour leur rapport. Je vais être très court. Juste pour souligner à mon avis l'importance cruciale très, très forte de ce budget, pour deux raisons. D'abord parce que pour un grand nombre de concitoyens la CeA est quand même une institution assez abstraite, et que le lien direct, l'incarnation de ce qu'est la CeA par rapport à nos concitoyens, ce sont justement les services publics, et qu'on voit qu'on a encore beaucoup à gagner en termes de services publics, en termes d'innovations, en termes de relations du service public et de l'agent avec le citoyen. Il y a beaucoup d'améliorations à faire. Donc ça c'est un lien important d'incarnation de la CeA auprès des

populations et des populations alsaciennes. Et puis également pour des questions de vitrine. Si on veut montrer que la CeA pilote ces politiques publiques et s'est emparée des compétences qu'on lui a données, et qu'elle le fait mieux qu'ailleurs, si on veut cette vitrine, il faut justement avoir des succès, et que ces politiques publiques, ces services publics, à mon avis, sont un élément essentiel de la valorisation de notre action et de la capacité qu'on a plus largement, au-delà de l'Alsace, d'administrer notre Collectivité. Donc pour ces deux raisons, je pense que ce point-là est absolument essentiel et je voulais le souligner pour renforcer le travail qui est fait et le saluer encore une fois.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Bruno. S'il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole, je vais donner la parole au rapporteur, Isabelle.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. Je suis vraiment ravie que le fonctionnement de la Commission fasse consensus aussi avec notre groupe des écologistes et des verts, mais en tout cas aussi ravie que, quelque part, les sujets que nous portons sont des sujets assez transversaux, puisque je vous rappelle que le service public alsacien concerne toutes les politiques publiques de notre Collectivité. Donc c'est un travail que nous devons mener ensemble, évidemment porté par vous les élus dans les territoires. Donc il s'agit de nous faire des remontées, des propositions aussi de sujets que nous pourrions traiter dans cette Commission, mais aussi portés par notre administration. Et là je voudrais déjà saluer et remercier l'administration qui effectivement se met en ordre de marche pour justement répondre aux besoins de nos concitoyens, mais aussi aux nouvelles demandes qu'on peut avoir au sein de nos territoires.

Il y a deux amendements, Monsieur le Président, qui ont été proposés par Florian KOBRYN. Garantir la transparence du recours à des cabinets de conseil : alors là, Monsieur KOBRYN, il s'agit clairement d'un procédé classique, puisque tout ce qui est recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage s'inscrit dans la loi des marchés, marchés publics. Donc vraiment aujourd'hui la transparence est acquise à travers ces plateformes, évidemment. Donc cet amendement pour moi ne se justifie pas, mais je vais laisser le Président mettre cet amendement au vote.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci Isabelle. Peut-être un tout petit commentaire avant les amendements sur la présentation du rapport, et peut-être en complément des expressions des collègues, plusieurs choses.

À travers cette démarche de service public alsacien, on a une première ambition : c'est bien sûr le haut niveau de qualité de service public qu'on veut rendre à nos habitants. Je pense que c'est fondamental. C'est aussi par cela que la confiance, le retour à la confiance entre l'action publique et les habitants, pourra se reconstruire. Il y a cet enjeu-là. Et pour ce haut niveau de service public, bien sûr, et je reprends les termes de Michel (ndlr : Michel LORENTZ), il faut une administration de haute qualité. On a des agents très investis, et je tiens à saluer leur implication, ce sont des agents à la fois qui ont leur métier au cœur et qui ont en même temps une expertise qui nous permet d'avoir un niveau de service public qui correspond aux besoins des habitants.

Par rapport au dialogue social et par rapport aux enjeux du travail social, que Madame LARONZE a évoqués, je voudrais y revenir. D'abord pour dire qu'on a été très attentifs à ce qu'on n'ait pas d'oubliés du social. Il y avait la question des oubliés du Ségur : c'est le travail que nous avons mené avec l'Assemblée des départements de France et avec le Premier ministre pour justement bien cibler les publics qui ne devraient pas être oubliés, notamment ceux qui sont en première ligne avec nos habitants. C'est tout le travail qui est en cours aujourd'hui avec les services du gouvernement, pour bien cibler toutes les catégories. Nous avons beaucoup insisté, avec le Président de l'ADF (ndlr : Assemblée des Départements de France), pour que tout le monde soit accompagné dans cette démarche-là. Ce travail est en cours, il est récent, puisque je rappelle qu'il y a eu une grande conférence du Premier ministre et du Président de l'ADF il y a quelques semaines, donc

c'est tout récent et donc ce travail va se poursuivre. Pour moi il est essentiel. C'est un des éléments de la revalorisation des métiers du social et du médico-social, et du sanitaire. Mais ce n'est qu'un des éléments. Il ne se suffit pas à lui-même. Il y a cette revalorisation. Il y a l'enjeu d'une convention collective, une convention collective unique, que vous avez évoquée, mais ce sera un travail à faire avec l'ensemble des syndicats, qui va demander lui un niveau d'implication plus important.

Il y a l'enjeu de la revalorisation des métiers ; ça suppose aussi de faire un travail très en amont en direction des jeunes, notamment des collégiens, pour mieux faire connaître les métiers du social et du médico-social. Ce sont des métiers merveilleux, mais qui sont finalement assez peu connus. Je cite souvent l'anecdote avec une série qui s'appelait « Pause-café », il y a une trentaine d'années. Les plus jeunes me regardent bizarrement, parce qu'effectivement ils ne l'ont pas connue. Mais il y avait une actrice célèbre, Véronique JANNOT, qui donnait envie à toutes les jeunes femmes de devenir assistantes sociales. Il n'y a plus malheureusement aujourd'hui de grandes séries télévisées. Si, il y a encore une série sur les assistants familiaux, mais qui parle encore de la DDASS (ndlr : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), alors que ça fait un certain nombre d'années que ça n'existe plus et que ce sont les collectivités départementales qui gèrent, qui accompagnent et qui salarient d'ailleurs les professionnels de cette question. Mais on voit bien qu'il y a un enjeu de revalorisation de ces métiers.

Il y a aussi un point qui peu être évoqué ce matin, mais qui est pour moi essentiel. Bruno (ndlr : Bruno FUCHS) a parlé d'incarnation. Effectivement, il faut que nos concitoyens mesurent le travail que nous faisons à leur service. C'est une forme d'incarnation. Mais il y a aussi l'incarnation des politiques publiques voulues par les élus, par notre administration et par l'ensemble des agents de notre administration. Ça fait partie des sujets que nous travaillons dans le cadre du service public, faire en sorte que la volonté politique, et c'est normal qu'il y ait dans une Collectivité une volonté politique incarnée par les élus, se traduise ensuite dans les faits et qu'elle soit bien intégrée par l'ensemble des agents de la Collectivité. Avec 6 500 agents, évidemment, cette traduction de la volonté politique, c'est un travail qui reste à renforcer.

Et puis je vais vous donner un exemple, parce que c'est un exemple qui me ravit. Je suis très heureux qu'il y ait un consensus sur le fonctionnement de la Commission, mais ça ne me surprend pas, au regard de la qualité de son rapporteur et de sa Présidente (ndlr : Isabelle DOLLINGER). Mais au-delà de ça, je vais donner un exemple qui, je trouve, doit traduire la façon dont on doit faire évoluer notre Collectivité. Et je regarde Danielle DILIGENT, dans cet exemple. C'est un exemple qui me ravit et qui doit être l'ADN de notre Collectivité. C'est quand parfois on a des process administratifs un peu compliqués, et je pensais aux aides directes qui étaient accordées, on s'est rendu compte en faisant cette analyse dans le moteur de la machine qu'entre le moment où une demande d'aide directe, aide énergétique par exemple, était faite et le moment où elle pouvait être accordée, il y avait un circuit de signatures, chère Danielle, qui était long, long et fastidieux. Tu as mis le doigt sur la longueur du process, qui amenait à justifier qu'il y ait plusieurs signatures avant la décision, presque onze signatures avant la décision. Et suite à ce travail que vous avez mené, d'abord la prise en compte de cette situation que tu as eue Danielle dans tes responsabilités, ensuite l'échange que vous avez pu avoir avec Isabelle et le lien avec la Direction générale des services, notre Directeur général bien évidemment et Paul GEOFFROY, que je cherche là-bas, ça s'est traduit par des solutions qui ont été très rapidement mises en œuvre de réduction du circuit de signatures : on est passé de onze à trois signataires, je crois. D'abord, c'est un mieux pour nos agents, qui perdent moins de temps, et c'est une véritable confiance qui est faite aussi aux agents en responsabilité sur cette mission. Donc je pense que c'est un gain dans la confiance qu'on accorde aux agents. C'est du temps perdu en moins pour les agents sur des sujets où on est sur des sommes modestes, etc., et on n'a pas besoin de multiplier les co-signatures. Et c'est pour le bénéficiaire du service un gain de temps aussi, puisque bien évidemment entre trois signatures et onze, le temps nécessaire pour mener à bien le process a été fortement

réduit. Je donne cet exemple parce que c'est un bel exemple de la façon dont on veut faire évoluer le service public. C'est un plus pour l'agent, c'est un plus pour l'habitant, et c'est une amélioration de la qualité de la façon dont on gère l'action publique. Donc pour tout cela, soyez félicités pour votre implication. L'exemple de Danielle, c'est l'exemple que je souhaite que vous portiez chacune et chacun d'entre vous dans vos cantons, dans vos responsabilités réciproques, d'être très attentifs au process et de vous dire : « Est-ce que là on peut faire plus simple et plus efficace ? » Voilà. Et donc merci pour tout ce travail qui est très important.

Et sur l'égalité professionnelle, comme le disait Pierre (ndlr : Pierre BIHL), on est dans cette volonté d'y travailler, et si à un moment donné ça suppose des évolutions budgétaires, nous y serons favorables, parce qu'effectivement ça a du sens, et le rapport a révélé des améliorations, il faut qu'on les prenne en considération. On partage avec vous cette volonté.

Pour terminer, sur le dialogue social, qui est essentiel, il y a bien sûr nos agents, en direct, et bien sûr nos agents avant tout territoriaux, qui sont dans la fonction publique et qui sont complètement intégrés. Il y a le besoin que nous avons aussi de trouver des contractuels, parce que malheureusement on n'arrive pas toujours à recruter aussi facilement qu'on le souhaiterait tout de suite des fonctionnaires territoriaux sur ces questions, et il y a aujourd'hui un problème d'attractivité des métiers du social qui complique la tâche pour recruter. Ça, il faut qu'on en prenne réellement conscience. Mais notre volonté, ce n'est pas d'embaucher des contractuels pour des contractuels ; notre volonté, c'est d'avoir des professionnels de qualité au service de nos concitoyens, et qui soient attachés aussi à notre Collectivité. Je pense qu'il est important qu'ils incarnent aussi à travers leurs actions leur attachement à la Collectivité. Et puis il y a tous nos partenaires, parce qu'il est vrai que tous les acteurs associatifs, les MECS (ndlr : Maison d'Enfants à Caractère Social), les EHPAD (ndlr : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Les MECS, par exemple, ce ne sont pas nos salariés, mais 98 % de leur salaire est lié à la dotation que nous donnons aux MECS. Donc moi je ne les considère pas comme nos salariés parce qu'il n'y a pas de lien de subordination, mais comme nos salariés parce qu'ils sont des acteurs majeurs de la qualité de nos politiques sociales. Et donc à ce titre on s'est aussi battu avec l'ADF (ndlr : Association des Départements de France), en lien avec le Premier ministre, pour revaloriser aussi l'ensemble de ces acteurs dans les métiers de la protection de l'enfance, du handicap, qui n'avaient pas été dans les premiers dotés du plan Ségur. Je pense que ce que nous sommes en train de co-construire, ce n'est pas neutre en termes d'impacts financiers pour notre Collectivité. Si certaines dépenses de fonctionnement sont augmentées, c'est justement pour traduire cette volonté de soutenir nos agents. Mais on a essayé de trouver une cote mal taillée, entre l'engagement à la fois de l'État et des collectivités pour pouvoir satisfaire le besoin d'accompagnement social des personnes fragiles dans nos territoires.

Je propose que l'on passe maintenant au vote des amendements que vous nous avez proposés. Le premier, c'est le recours aux cabinets de conseil. Isabelle (ndlr : Isabelle DOLLINGER) a répondu, puisque la transparence est déjà acquise par les marchés publics. Donc on propose de rejeter cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Je pense le groupe (ndlr : groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire). Très bien. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le second amendement, c'est sur les moyens équitables aux consultations citoyennes. J'étais quand même ravi de vous entendre tout à l'heure, Fleur (ndlr : Fleur LARONZE), parce que vous disiez qu'il faudrait qu'on ait un budget clair sur les consultations et qu'on mette un budget ad hoc, en gros, si je résume vos propos, pour les consultations. Je trouve que c'est une très bonne idée de mettre un budget ad hoc, parce que j'avais entendu plutôt votre groupe être dans une critique des moyens consacrés à la consultation, et là vous être dans une force de proposition inverse, en parlant de budgets consacrés à cela. Mais je rebondis sur la proposition qu'a faite tout à l'heure Lara (ndlr : Lara MILLION), en insistant

sur le fait que, justement, c'est quelque chose qui pourra être travaillé avec le Conseil de développement et qui du coup pourrait flécher clairement un budget qui pourrait y être consacré. Mais je vous propose que cet amendement ne soit pas voté, parce qu'aujourd'hui les choses ne sont pas prêtes pour cela. Il faut d'abord laisser le Conseil de développement se mettre en place et travailler sur la question. Mais l'enjeu, on le partage, de garantir aux consultations citoyennes des moyens équitables. Je suppose que vous êtes pour l'amendement (ndlr : groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire). Qui s'abstient ? Qui est contre ? Tout le reste.

Troisième amendement. C'était privilégier le recrutement d'agents titulaires. Je le redis : c'est le principe. C'est le principe. C'est toujours le recrutement d'agents titulaires qui est privilégié. Pierre (ndlr : Pierre BIHL) pourrait en parler mieux que moi puisque que c'est son quotidien, il l'assure dans toutes les phases de recrutement qu'il peut accompagner. Les contractuels, c'est l'exception. Donc on est déjà dans cette volonté. Se donner un taux de référence non dépassable : aujourd'hui, on ne considère pas ça comme ayant du sens, parce que ça mettrait de la rigidité dans notre organisation et dans notre capacité à recruter, dans un contexte de rareté et de difficultés dans le recrutement de personnels. Et puis on sait que parfois aussi, il faut en être conscient, la fonction publique territoriale, par ses rigidités, nuit à son attractivité. Pour certains métiers, heureusement qu'il y a des expertises contractuelles qu'on peut aller chercher, parce que sinon on n'arriverait pas à courir le besoin. Donc pour toutes ces raisons, je vous propose de ne pas donner suite à votre troisième amendement, qui était de privilégier le recrutement – c'est de toute façon la règle de base que nous nous sommes fixés, donc ça ne justifie pas qu'on ait un amendement, puisque c'est ce que nous faisons. Mais par contre votre demande d'un taux, c'est là que je propose de rejeter, pour ne pas donner de rigidité. Donc le groupe des Verts est je suppose favorable à cet amendement. Qui s'abstient ? Tous les autres y sont défavorables. Merci.

Maintenant on passe au vote du rapport présenté par Isabelle (ndlr : Isabelle DOLLINGER). Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe des Verts, de Françoise (ndlr : Françoise BEY) et de Serge (ndlr : Serge OEHLER). Très bien. Tous les autres sont favorables. Merci beaucoup.

CD-2022-2-2-1 | BUDGET PRIMITIF 2022 DYNAMIQUES ECONOMIQUES,
TOURISTIQUE, AGRICOLE, EMPLOI ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES
ET CLIMATIQUES

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport de la Commission dynamiques économiques, touristiques, agricoles, emploi et transition énergétique et climatique. Le rapporteur en est Catherine GRAEF-ECKERT. Catherine, à toi.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Le budget dynamiques économiques, touristiques, agricoles, emploi et transition écologique et climatique est lui aussi au service des alsaciens. Il est l'un des outils majeurs qui démontrent la nouvelle dynamique issue de la fusion des départements alsaciens. Ceci nous engage à travailler d'arrache-pied.

Le présent rapport budgétaire, particulièrement dense, traduit l'engagement de la Collectivité pour renforcer l'attractivité de l'Alsace, pour une croissance résiliente et durable. Pour l'ensemble des projets visant à renforcer les atouts de l'Alsace, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 d'un montant total de plus de 39 millions d'euros de crédits de paiement en dépenses et de plus de 21 millions d'euros de crédits en recettes.

Tout d'abord, je vous propose un focus sur la transition écologique et climatique, pour être au rendez-vous des enjeux environnementaux de demain. Notre ambition est bien de

travailler à un nouveau mix énergétique, de sécuriser notre autonomie alimentaire et de préserver l'eau, les milieux et la biodiversité.

En matière d'agriculture et d'environnement, ce sont plus de 4 millions d'euros qui seront investis pour préserver nos paysages, pour soutenir nos élevages et les filières courtes, avec notamment le soutien à l'abattoir de Cernay. À travers le Laboratoire alsacien d'analyses, notre Collectivité apporte son expertise dans la gestion des risques et des crises sanitaires, dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et des végétaux.

Dans le domaine de l'eau, ce sont plus de 6 millions d'euros d'investissement pour positionner la Collectivité européenne de Alsace comme acteur stratégique de l'eau. En matière de gestion hydraulique, les travaux se poursuivent, tant sur nos canaux que sur la bonne gestion des barrages. Préserver une eau de qualité est clairement l'une de nos priorités.

En matière d'environnement, trois axes majeurs sont développés : le déploiement progressif des brigades vertes, la poursuite du soutien à l'éducation et à l'environnement, et la construction d'un schéma alsacien des espaces naturels sensibles. La Collectivité va structurer une stratégie globale de transition appuyée par un COPIL (ndlr : Comité de pilotage) et portant sur l'ensemble des champs couverts par la Collectivité européenne d'Alsace : les mobilités, le patrimoine bâti, les véhicules, les barrages, l'après-Fessenheim. Un travail ambitieux et incontournable. Des projets sont d'ores et déjà lancés, à l'instar du champ photovoltaïque de l'ancienne piste aérienne de Munchouse. En matière de production hydroélectrique, là aussi c'est déjà une réalité sur certains canaux. Il nous appartient à présent de poursuivre cette dynamique enclenchée, pour ne citer que ces quelques exemples.

Le budget environnement de la Collectivité européenne de Alsace pour 2022 s'élève à un total de plus de 23 millions d'euros en dépenses.

Je souhaite, à présent, plus spécifiquement vous parler d'attractivité économique et du tourisme, qui eux représentent plus de 15 millions d'euros d'investissements. Les objectifs poursuivis et fixés dans la loi visent à soutenir l'économie de proximité, à amplifier le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et des personnes en situation de handicap, et bien sûr de promouvoir l'attractivité des métiers des filières en tension.

La Collectivité s'engage ainsi à construire des partenariats qui favorisent et accélèrent la relance économique de proximité et l'emploi. Je ne reviendrai pas sur ceux que nous vous avons déjà présentés, avec les différentes chambres consulaires. La Collectivité européenne d'Alsace apporte son soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les secteurs de points. Elle investit aussi dans des équipements structurants, de l'aéroport de Strasbourg. Elle soutient les investissements portés par les ports de Strasbourg, les ports de Mulhouse ou encore le parc des expositions de Strasbourg. Avec le soutien à Alsabail et à l'ADIRA, la Collectivité a engagé une étude prospective sur le foncier économique et les travaux préparatoires à la mise en place d'un dispositif de crédit-bail pour l'immobilier d'entreprise. La promotion de la marque « Alsace » se poursuit. Nous devons montrer que nous sommes fiers de ce que nous savons bien faire, et que la signature « Alsace » est bien souvent une garantie. Concernant l'activité touristique, vecteur majeur de l'économie alsacienne, le travail là aussi se poursuit pour conforter la destination Alsace. Nous continuerons à apporter un soutien financier massif à l'ADT. L'année 2022 sera marquée par un appel à manifestations d'intérêts pour accompagner les investissements touristiques innovants et écoresponsables. Des événements importants se dérouleront et seront l'occasion de faire briller la destination Alsace, tels que l'accueil du Tour de France féminin, la préparation de l'édition 2023 de la cérémonie de révélation des étoilés du Michelin, dont l'organisation sera portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vais m'arrêter là car la liste est déjà longue et elle montre la réalité de l'action de la CeA (ndlr : Collectivité européenne d'Alsace) en faveur de notre économie.

Avec ce budget, la Collectivité européenne de Alsace se donne réellement les moyens d'être au rendez-vous de l'avenir. Et je ne terminerai mes propos sans remercier mes collègues, notamment mes collègues délégués à de nombreuses questions dans cette Commission, et les services, car c'est bien ensemble qu'on arrive à travailler, à échanger et à aboutir à ce budget très encourageant pour l'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Y a-t-il des éléments d'expression des collègues ? Madame QUINTALLET. Allez-y, je vous en prie.

Mme QUINTALLET – Concernant cette Commission et le budget qui lui est attribué, le soutien reste très élevé de la CeA (ndlr : Collectivité européenne d'Alsace) par rapport au monde économique...

M. LE PRÉSIDENT – Allez-y. Pardon.

Mme QUINTALLET – J'ai cru que vous m'aviez coupé.

M. LE PRÉSIDENT – Non, je n'aurais pas osé faire ça.

Mme QUINTALLET – Ce soutien au monde économique, avec en même temps, depuis la crise Covid – c'était le cas avant mais d'autant plus avec cette crise qui nous a frappés –, un bilan exceptionnel des sociétés aux grands comptes. Alors que les sociétés dévoilent des profits records, nos concitoyens appellent les grands comptes à davantage de partage et de finance de la transition écologique. C'est une réalité et c'est quelque chose qui - en tout cas - n'apparaît pas dans ce que vous nous proposez là. C'était d'ailleurs une proposition de la convention citoyenne pour le climat qui voulait taxer plus fortement les dividendes des sociétés. Donc il y a vraiment une attente des grandes sociétés et des profits qui sont faits, d'avoir un retour pour ce qui nous préoccupe, à savoir l'environnement et la transition sociale et écologique.

Monsieur JANDER, vous avez évoqué dans votre propos introductif la dépense utile, la dépense au premier euro utile, l'euro utile. Nous ajoutons que nous considérons que l'euro dépensé doit être responsable. Il y a une notion de responsabilité dans la dépense publique, et pas seulement d'utilité. C'est mon propos au sujet du soutien au monde économique.

Puisque cette Commission regroupe le soutien au monde économique et en même temps la protection de l'environnement, la transition écologique, j'ajouterai que malheureusement je ne vois pas de politique et de stratégie concrète en faveur de la protection de l'eau qui, en Alsace, est fortement menacée. La qualité de l'eau se dégrade sur nos territoires, et je déplore que je ne vois rien de vraiment concret pour un plan d'action pour enrayer la menace de la qualité de l'eau pour notre santé, notre avenir. Je rappelle que la potabilité de l'eau, c'est la santé de toutes les alsaciennes et de tous les alsaciens. Je n'oppose pas la santé des uns à la santé des autres. Je n'oppose pas le monde agricole au monde rural, et je tiens à rappeler, puisque c'est rarement dit, que les premières victimes des pesticides, qui affectent la qualité de notre eau, ce sont bien les agriculteurs.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Chantal JEANPERT.

Mme JEANPERT – Mesdames et Messieurs. D'abord je voulais remercier Catherine (ndlr : Catherine GRAEF-ECKERT) pour cette présentation et dire à quel point il est très intéressant de travailler dans cette Commission et que j'en suis particulièrement fière, aux côtés de Catherine. Pourquoi ? Parce que dans cette Commission nous avons décidé de ne pas faire d'écologie dogmatique, mais bien de l'écologie pragmatique, que ce soit sur les questions

environnementales, sur les espaces naturels sensibles, ou que ce soit sur les questions de l'eau, nous passons par des réflexions communes. D'ailleurs je vous invite à y participer lors des commissions. Ce serait bien qu'on puisse échanger, qu'on puisse avoir vos points de vue à ce moment-là : ça permettrait peut-être que nous avançons sur les sujets, notamment, puisque ça a l'air de vous intéresser, sur les sujets de l'eau. Nous passons par des moments de réflexion et de travail. Vraiment, je vous invite à venir travailler avec nous. Parce que nous, ce que nous souhaitons, c'est passer à l'action, mais à des actions raisonnées, réalisables, justement dans le cadre d'un budget tel qu'on vient de nous le présenter en premier point : réaliste et sincère. En ce qui concerne les travaux et l'eau en particulier, nous avons de très grands projets, nous avons des projets intéressants : on les a développés, on les développe, je le rappelle encore une fois en Commission ; je vous invite à venir, comme ça peut-être que vous aurez l'état d'avancement de nos réflexions sur le sujet.

Par contre, je me pose une autre question. Il est vrai que j'ai un petit peu l'habitude de poser des questions qui ne sont peut-être pas forcément... Mais tout à l'heure, je ne me trompe pas, vous avez voté contre le budget global, donc vous êtes contre tout. Donc vous étiez persuadés que tout ce qu'on vous présente aujourd'hui ne vous apporte plus rien. Je suis très étonnée par vos interventions, les unes après les autres, parce que je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous êtes sur une position d'abstention maintenant, alors que tout à l'heure vous étiez finalement tout à fait contre. Donc quand on est contre, c'est terminé, on n'a plus rien à dire.

En tous les cas, c'était ce que je voulais vous dire. Venez travailler en Commission avec nous : vous verrez, c'est vraiment très intéressant.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame le rapporteur.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Je trouve toujours ces expressions fort intéressantes, mais je crois qu'il ne faut surtout pas oublier que pour pouvoir être solidaire, il faut d'abord que l'économie fasse son œuvre et produise des richesses. Parce que c'est bien grâce à ces richesses qu'ensuite elles ruissellent et qu'elles nous permettent à nous de financer nos politiques publiques, et notamment ces questions environnementales. Le regroupement dans cette même Commission des questions économiques et environnementales n'est pas le fruit du hasard. C'est précisément parce qu'on pense que les deux ne sont pas antinomiques, parce qu'ici nous sommes des pragmatiques.

Ensuite, votre question par rapport à la politique de l'eau, et je ne vais pas répondre longuement parce que Chantal (ndlr : Chantal JEANPERT) l'a très, très bien fait, mais j'ai envie de dire que finalement elle est un brin caricaturale, et qu'il faut bien trouver une raison pour ne pas voter pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Peut-être en complément des propos du rapporteur, vous dire qu'on a fait le choix dans les deux anciennes collectivités haut-rhinoise et bas-rhinoise, et c'est je crois le choix de l'expression majoritaire, de continuer à soutenir l'économie. Tout simplement parce que – vous parliez d'euro responsable ou d'euro utile –, c'est quand on s'attaque aux racines des difficultés sociales, quand on s'attaque aux racines des dépenses sociales, qu'on peut réellement répondre efficacement et bien dépenser l'argent public. Chaque fois qu'on soutient le développement économique et l'emploi, on permet de produire plus de richesse, ce qui permet d'en distribuer aussi plus. Si on veut être société providence, il faut d'abord produire de la richesse. Et, ce sont les entreprises et les entrepreneurs qui produisent de la richesse qui nous permettent ensuite d'être solidaires vis-à-vis de nos concitoyens, solidaires vis-à-vis des citoyens les plus en pauvreté et en précarité. Donc soutenir l'économie, c'est l'euro responsable.

Après vous évoquez les débats sur le niveau de taxation et les dividendes. Ce n'est pas de la responsabilité aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace de fixer ce cadre. Ce qui est clair, c'est quand on regarde le niveau de taxation dans notre pays par rapport aux autres pays européens, nous sommes toujours parmi ceux qui sont les plus à taxer, et qu'il faut être attentif à pas mettre en difficulté nos entreprises, parce que derrière nos entreprises, ce sont nos emplois et la dynamique de notre territoire qui sont en jeu.

Quant à la protection de l'eau, c'est quand même un sujet qui est fortement investi sur l'ensemble de notre Collectivité, avec des agents de qualité d'ailleurs sur ces questions, et un engagement fort pour protéger et s'assurer de l'adduction d'eau potable de qualité sur notre territoire, sans parler des réflexions que nous avons aussi, et que nous avons déjà engagées, pour permettre au monde agricole de faire face aux aléas climatiques qui sont malheureusement en forte augmentation sur notre planète. Donc on est investis sur tous ces sujets, toujours dans une logique d'euro utile, d'euro responsable.

Je vous propose de passer au vote du rapport. Qui est contre ce rapport ? Donc le groupe des Verts, très bien. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-2-6-1 | BUDGET PRIMITIF 2022 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT
ALSACIEN

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'inverser un tout petit peu une présentation d'un rapport et de passer désormais au rapport Commission Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien, tout simplement parce que Pascale (ndlr : Pascale SCHMIDIGER) va devoir nous quitter en début d'après-midi pour une réunion dont elle n'avait pas choisi la date, qui lui est imposée. Donc je propose qu'elle puisse le présenter. Et ce que je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, sachant que nous n'aurons pas fini à 13 h notre séance, qu'à 13 h nous allons déjeuner. Je pense que tout le monde peut encore tenir une petite demi-heure. Et nous poursuivrons nos travaux par la suite. Je donne la parole à Pascale. Donc on présente le rapport de la Commission Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien. Pascale, à toi.

Mme SCHMIDIGER – Merci Président. Chers collègues. Vous le savez, nous avons le privilège d'être les héritiers d'un territoire d'histoire, riche d'une belle identité, d'un patrimoine remarquable, d'une culture exceptionnelle, qui sont des vecteurs puissants de différenciation et d'attractivité touristique, résidentielle et économique. Ils participent pleinement au rayonnement de l'Alsace et méritent qu'on se mobilise, méritent d'être pleinement consolidés au travers d'un programme d'action ambitieux. Au cœur du projet de renaissance institutionnelle de l'Alsace, les politiques de la culture et du patrimoine, ainsi que l'action transfrontalière et européenne, portent l'ambition du plus large rayonnement pour l'Alsace. Ces deux politiques connaîtront en 2022 une phase essentielle de définition du cadre de leur déploiement pour la durée du mandat. 26 millions d'euros leur seront dédiés, et avec 5 202 300 de recettes, elles représenteront une dépense nette de 20 951 757 euros.

Pour le budget culture et patrimoine, près de 18 millions d'euros sont proposés pour la culture et le patrimoine, représentant une augmentation de 37 % par rapport à 2021. Il y a des remises à niveau réglementaires et la mise en œuvre de nouvelles orientations. Les orientations votées le 21 février dernier trouveront leur déclinaison opérationnelle dans les différents secteurs d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 et 2023. Elles permettent dès à présent de définir les actions de 2022. Au travers de ce premier acte, la Collectivité définit ses priorités pour incarner la renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique – je l'ai dit tout à l'heure – en développant la culture comme vecteur de cohésion sociale et territoriale. Elle a pour principal objectif – ça apparaît sur l'écran – de promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité, de contribuer au renforcement de l'esprit critique et au libre arbitre de chacun, de développer la citoyenneté

au travers des pratiques culturelles, mais aussi de soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel – un volet extrêmement important –, de favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain, et aussi de préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional.

Vous le savez, la culture est plurielle, et elle se décline dans plusieurs secteurs. Pour le secteur des archives – nous pouvons passer à la slide suivante –, les conclusions de l'étude préalable sur le bâtiment des archives à Colmar permettront de préciser les contours du futur projet, tandis que l'exposition « Par'Chemins & Châteaux » sera mise à disposition des collègues et des territoires. Pour ce secteur des archives, nous avons 417 500 euros en fonctionnement et 424 000 euros en investissement.

Pour le secteur diffusion, création, pratiques artistiques, nous avons en fonctionnement 6 841 737 euros, et 400 000 euros en investissement. Les crédits proposés restent au même niveau qu'en 2021 pour les aides aux projets artistiques et culturels, incluant notamment les deux appels à projets culture et solidarité et artistes en collège. Ils permettront de commencer à mettre en œuvre l'objectif 100 % éducation artistique et culturelle dans les collèges, et de mettre en place une saison culturelle alsacienne.

Pour le secteur développement des publics et des territoires, nous avons inscrit 1 764 200 euros en fonctionnement. L'effort portera sur le développement des contrats culturels de territoire, tel que prévu au plan de rebond solidaire et durable.

Pour la filière castrale et le Haut-Koenigsbourg, nous avons prévu 1 664 000 en fonctionnement et 461 500 euros en investissement. Une augmentation des crédits permettra de dégager les guides de tâches de gardiennage, et de concentrer leur activité sur des actions culturelles. Les pratiques artistiques seront mises à l'honneur dans le cadre de la saison des portes du temps dans les châteaux rhénans. Les 450 veilleurs de châteaux seront invités à un forum à l'automne 2022.

Pour le secteur lecture publique et bibliothèque d'Alsace, nous avons inscrit 478 200 euros en fonctionnement et 939 100 euros en investissement. L'engagement culturel citoyen sera soutenu en proposant aux 2 500 bénévoles du réseau de lecture publique de développer leurs compétences grâce à un programme de formation à la pointe des grands enjeux actuels de la lecture publique, tels que l'éducation aux médias, la transformation numérique, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. La création alsacienne sera encouragée par la mise en place d'un concours littéraire.

Pour le secteur culture scientifique – le Vaisseau, nous avons inscrit 1 431 000 en fonctionnement et 410 000 euros en investissement. Les dépenses de fonctionnement proposées sont en augmentation de 28 %. Ces crédits permettront d'octroyer des subventions pour favoriser la culture scientifique et renforcer l'attractivité du Vaisseau par le renouvellement des expositions temporaires. Pour l'année 2022, les équipes du Vaisseau ont créé un « Escape game » et préparent une exposition sur l'engagement.

Enfin, pour le secteur patrimoine matériel et immatériel, nous avons inscrit en fonctionnement 3 255 865 euros, et en investissement 4 485 840 euros. L'effort portera sur la mise en œuvre conjointe du plan patrimoine et du fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace.

Nous passons au volet Europe et transfrontalier. Le soutien à la coopération transfrontalière est, avec le bilinguisme, un des marqueurs forts – vous l'avez dit – de la loi Alsace qui a permis de créer la Collectivité européenne d'Alsace. Ce chef de filât qui nous a été confié sur la coopération transfrontalière signifie que nous devons être reconnus comme la Collectivité qui coordonne les acteurs français du transfrontalier pour faciliter la mise en œuvre des politiques transfrontalières bénéficiant à tout le territoire alsacien. Le premier résultat tangible sera l'adoption du schéma alsacien de coopération transfrontalière avant

la fin de cette année 2022, qui constituera une feuille de route de projets transfrontaliers structurants, opérationnels et construits avec nos partenaires des trois pays. Bien entendu, nous ne partons pas de zéro, car nos deux anciens départements étaient déjà fortement engagés dans la coopération transfrontalière.

Premier résultat concret : en novembre 2021, sous le pilotage de notre Collectivité, a été lancée l'application numérique qui renseigne sur le franchissement des frontières en période de Covid, et qui a connu plus de 170 000 connexions depuis sa mise en ligne. De plus, 2021 a été consacrée notamment à l'analyse de plus d'une cinquantaine de schémas de coopération existants à ce jour, au niveau des agglomérations, de la Région, des Länder ou cantons, ainsi qu'au niveau transfrontalier. Cette analyse a permis de recenser plus de 1 200 projets de coopération, mais qui nécessitent pour la plupart qu'un acteur s'en empare pour les mettre en œuvre. Environ 150 projets paraissent assez mûrs, et l'objectif est de sélectionner ceux prêts à être enclenchés et qui apporteront une réponse opérationnelle aux besoins de nos territoires et de leurs habitants. Pour ce faire, les élus de la Collectivité européenne d'Alsace sont en train de rencontrer une quarantaine d'institutions des trois pays, ainsi que les représentants des quatre Eurodistricts pour faire émerger des projets communs que nous pourrions prioriser. Le nouveau conseil de développement sera également associé à cette démarche.

Le 11 mai prochain aura lieu la première réunion du pilier politique de la Région métropolitaine trinationale, dont notre Président Frédéric BIERRY, assurera le porte-parolat pour deux ans. Ce même jour sera organisée une réunion avec tous les partenaires souhaitant s'engager avec la Collectivité européenne d'Alsace sur la mise en œuvre de projets opérationnels. À l'issue, les projets prioritaires seront approfondis pour vous présenter la version finale du schéma à l'automne.

Pour ce qui concerne les questions européennes, et notamment le contrat triennal Strasbourg capitale européenne, les appels à projets des trois fonds recherche et innovation, culture et démocratie seront publiés demain, le 29 mars, avec la mise en place d'une plateforme dématérialisée commune à tous les signataires pour le dépôt des projets.

Chers collègues, j'aimerais vous dire que, bien sûr, je ne suis pas toute seule dans cette Commission. J'ai un certain nombre de délégués, qui sont présents, et je les remercie très chaleureusement pour leur contribution et leur engagement à mes côtés. Merci Nathalie (ndlr : Nathalie KALTENBACH), Raphaël (ndlr : Raphaël SCHELLENBERGER) est parti, mais il y a aussi Maxime (ndlr : Maxime BELTZUNG). Et, quels sont les autres présents ? En tout cas, je tiens à les remercier pour leur forte contribution aux travaux de cette Commission, mais aussi à remercier tous les élus qui sont engagés dans toutes ces institutions transfrontalières et qui participent bien sûr au quotidien sur leur secteur, dans leur territoire, à l'évolution de nos discussions.

Ce rapport budgétaire, qui porte sur les compétences culture, patrimoine, Europe et transfrontalier, traduit l'engagement – cela a été dit – de notre Collectivité pour faire rayonner l'Alsace et agir à l'échelle de chaque territoire, pour promouvoir nos valeurs d'ouverture, de créativité, d'innovation et de citoyenneté européenne et rhénane. Pour ces deux politiques, il vous est proposé d'inscrire en dépenses 18 913 617 euros en fonctionnement et 7 240 440 euros en section d'investissement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Pascale. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Je salue l'augmentation significative de ce budget, adossé pour le volet culture aux orientations que nous avons votées la fois dernière, le mois dernier. Nous aurons vraiment les leviers pour agir et je pense que nous pouvons en être fiers.

Notre groupe en revanche s'abstiendra sur ce budget en raison d'un doute que nous avons sur la mise en œuvre des orientations culturelles qui ont été votées. Nous avons un texte qui était équilibré, avec en son cœur un certain nombre de notions : les droits culturels, l'humanisme rhénan, la participation citoyenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon groupe et moi-même avons voté ce texte. Et puis il y a les lectures que vous faites de ce texte que nous avons voté. Quand ces orientations ont été présentées aux acteurs et actrices du monde de la culture le 3 mars dernier, le texte a été réduit à une seule et unique dimension : l'identité alsacienne. Cela n'a pas manqué de soulever un certain nombre de questions, notamment auprès de nos partenaires qui font de la création artistique. De la création en Alsace, oui bien sûr, mais mettre la création au service d'une identité alsacienne monolithique n'a pas de sens. La création est un processus en soi. L'expérience artistique est féconde en soi. La liberté de création n'a pas à se justifier, elle est à garantir pour ce qu'elle est, elle est à garantir en soi. La création artistique ne peut pas être instrumentalisée au profit d'une identité alsacienne officielle ou institutionnelle. Si nous subventionnons des artistes, ce doit bien être au nom de l'intérêt général.

Pendant cette même soirée ont également été opposées des valeurs universelles qui seraient par essence hégémoniques, et des spécificités régionales qui seraient écrasées sous le poids de cette universalisme. Il s'agit là d'une vieille querelle qui s'appuie sur une méconnaissance totale de ce qu'est l'universalisme. L'universalisme, qu'on s'entende, c'est bien un courant de pensée, c'est une démarche philosophique, c'est une méthode. Le régionalisme, lui, est évidemment un mouvement politique. Ils ne sont pas le contrepoint l'un de l'autre, ils ne sont pas opposés, puisqu'en fait ils ne sont pas sur le même plan. Alors plutôt que de les confondre, nous pouvons rester sur ce que nous avons voté, sur ce qui figure dans la délibération, à savoir les droits culturels.

Ce qui nous importe collectivement, et je pense que là-dessus nous pouvons tomber d'accord, c'est bien de garantir l'accès à une pluralité d'expériences culturelles, afin de favoriser le développement des potentialités de chacune et de chacun. Mais c'est aussi et surtout rendre chacun et chacune libre de choisir dans un panorama culturel, artistique et idéologique le plus large possible.

Pour ces différences d'appréciation, nous resterons vigilants quant à la mise en œuvre de ces orientations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Michel.

M. LORENTZ – Merci, Monsieur le Président. C'est juste une petite réaction, parce que je suis interloqué. Le principal intéressé, Raphaël SCHELLENBERGER, n'est plus dans l'Assemblée, mais je ne partage pas tout à fait les propos de Monsieur KOBRYN qui viennent d'être tenus à l'instant. Je rappelle juste que nous sommes ici la Collectivité européenne d'Alsace et que la CeA n'est pas la seule actrice à subventionner la culture. Nous avons en France, l'État qui subventionne. Il oublie parfois qu'il y a la province, l'État, puisqu'on sait bien que 70 % du Budget consacré reste autour de Paris, et souvent l'État depuis Paris diffuse sa culture, je dis bien sa culture, c'est-à-dire sa vision, avec ses troupes et ses producteurs en province. Donc il est tout à fait logique que nous souhaitions nous différencier ici, au niveau de la CeA. On a toujours les communes aussi, on a la Région, et nous n'avons pas à nous imposer des impératifs, comme ce que Florian (ndlr : Florian KOBRYN) vient de nous proposer.

Je rappelle toujours aussi que cette Commission s'occupe aussi de l'enseignement bilingue. Aujourd'hui on parle beaucoup d'immersion. On propose par exemple pour l'enseignement bilingue une immersion totale pour les enfants, parce qu'il faut compenser l'environnement dans lequel ils se trouvent, un environnement entièrement francophone. C'est pour ça qu'on propose une immersion totale en langue régionale. C'est pareil pour la culture. Je pense que pour décompenser une culture qui nous est parfois imposée, ça ne critique pas

sa qualité, nous pouvons, dans un souci d'altérité, proposer peut-être autre chose, proposer ce qui caractérise notre originalité, liée à notre histoire, et favoriser des aspects culturels qui nous sont totalement propres et qui ne sont pas les mêmes que ceux qui sont proposés à Paris, dans le Pays basque, en Andalousie, en Turquie ou aux États-Unis.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michel. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Donc la parole au rapporteur.

M. ZELLER – Pardon, Président, Frédéric. C'est Thomas en visio. Bonjour à toutes et à tous.

M. LE PRÉSIDENT – Excuse-moi Thomas, je ne t'avais pas vu. Vas-y Thomas, je t'en prie.

M. ZELLER – Il n'y a pas de mal. Je voulais simplement apporter une petite vision pragmatique, et puis remercier ma binôme pour la présentation de ce rapport, et parler en tant que Président d'un Eurodistrict - de l'Eurodistrict trinational de Bâle - et surtout saluer ce projet de schéma alsacien de coopération transfrontalière, puisqu'en comité directeur français de l'Eurodistrict trinational de Bâle, on a tous salué cette initiative qui va nous permettre de comparer, d'avoir des idées de projets peut-être d'autres territoires, également peut-être d'apporter des idées de projets aux autres territoires, et tout ça dans un esprit de centralisation, et peut-être même de meilleure coopération entre Eurodistricts, entre même Collectivité européenne d'Alsace, Région et tous les acteurs et toutes les collectivités. Donc c'est un super projet, qu'il fallait saluer, d'une vision pragmatique directement d'un Eurodistrict, parce que mon Directeur de l'Eurodistrict a vraiment saluer cette démarche, et je crois que tous les élus de l'Eurodistrict trinational de Bâle feront pareil. Voilà. Bonne journée à tous. À plus tard.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Thomas. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Du coup, Madame le rapporteur, peut-être pour répondre, sinon je complète.

Mme SCHMIDIGER – J'aimerais remercier tout d'abord Monsieur ZELLER pour son témoignage. Il est vrai que nous avons en même temps un comité directeur, l'Eurodistrict trinational de Bâle, d'où l'absence de Thomas (ndlr : Thomas ZELLER) ce matin.

Je souhaite vous dire que j'ai un peu de mal à comprendre votre vision en fait très étroite, Monsieur KOBRYN, sur les politiques et les orientations culturelles, et la coopération transfrontalière. Nous sommes fiers d'être une terre d'ouverture, l'Alsace, et il est tout à fait légitime pour notre Collectivité de vouloir décliner notre culture et notre identité alsaciennes dans nos orientations culturelles. C'est le moment de le faire. Nous l'avions dit lors de la présentation de la mission culture : les orientations seront déclinées tout au long de l'année dans chacun des pôles. C'est une réflexion qui est menée avec l'ensemble des membres de la Commission, l'ensemble des membres de la mission culture. Nous gardons effectivement l'objectif de pouvoir répondre à l'ensemble de la diversité culturelle, tout en affirmant clairement notre culture alsacienne.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Pascale (ndlr : Pascale SCHMIDIGER). Peut-être en complément de tes propos, électivement, nous défendons la culture alsacienne, mais une culture alsacienne éclectique et pas monolithique. À travers ce rapport, c'est un acte de foi, à la fois dans la culture alsacienne et dans son potentiel. Michel (ndlr : Michel LORENTZ) a bien de rappeler notre enjeu autour de l'immersion dans le bilinguisme, qui sera un élément fondamental et qui est encore en construction. Je me réjouis qu'on ait les assises, prochainement, pour encore ramener une dynamique supplémentaire à notre volonté de renforcer l'immersion dans le bilinguisme.

C'est un acte de foi aussi dans un avenir collectif transfrontalier. Je pense qu'à un moment où les valeurs démocratiques sont remises en question, pas très loin d'ici, montrer que

l'espace rhénan est un espace qui a du sens est essentiel, à la fois dans une logique très pragmatique du quotidien, comment on fait dans la vie quotidienne des transfrontaliers pour faire en sorte que ce soit simple, pour que ce soit naturel, pour que le Rhin soit vraiment définitivement un espace de lien et pas un espace qui coupe les territoires. Donc, c'est une vraie volonté partagée.

On a des atouts merveilleux à cet échelle-là. Vous avez parlé tout à l'heure des châteaux rhénans. Je crois vraiment que les châteaux rhénans peuvent damner le pion des châteaux cathares et des châteaux de la Loire. Je dis ça sur un ton ironique. Je regarde Nathalie (ndlr : Nathalie KALTENBACH-ERNST) qui suit bien sûr la démarche castrale du territoire rhénan. Il y a notre université trinationale, l'Eucor (ndlr : Confédération européenne des Universités du Rhin supérieur), qui pour moi est un outil extraordinaire, qui peut nous permettre d'être concurrentiel par rapport à Saclay. Je crois qu'aujourd'hui on a un potentiel énorme autour de nos universités, dont il faut qu'on se saisisse. Il y a tout notre potentiel économique, l'industrie des sciences, de la vie et de la santé : c'est ce que peut incarner l'espace rhénan pour l'avenir. Il y a le fait que nous sommes capitale européenne, capitale de la démocratie européenne, et toutes les démarches que nous menons aujourd'hui autour de la citoyenneté, de la démocratie, doivent se réfléchir aussi à l'échelle européenne. L'Alsace doit incarner l'Europe de la démocratie, et je sais que vous avez cela particulièrement à cœur. Et puis il y a surtout notre jeunesse. C'est pour notre jeunesse que nous devons construire le lien transfrontalier, le renforcer. Et, à travers le diagnostic que nous faisons de la situation, c'est un nouvel idéalisme européen, avec notre jeunesse, que nous devons réussir à construire, et l'espace transfrontalier peut en être une incarnation merveilleuse.

Donc je crois que ce travail de fond qui a été entamé est parti – tu l'as dit Pascale (ndlr : Pascale SCHMIDIGER) – sur des bases saines, parce qu'il y avait déjà évidemment toute une série d'actions menées, des bases saines grâce au travail qui avait déjà été construit, des bases saines aussi parce qu'on a la chance d'avoir des Eurodistricts qui sont sur le terrain, sur lesquels on peut s'appuyer – Thomas (ndlr : Thomas ZELLER) en avait une expression tout à l'heure –, et qui peuvent du coup donner encore plus de sens au schéma transfrontalier qu'on veut construire. J'étais impressionné quand j'ai découvert qu'il y avait 1 200 projets aujourd'hui transfrontaliers. Sans doute que tous ne pourront pas être mis en œuvre, mais de pouvoir cibler un certain nombre d'entre eux et de pouvoir les mener à bien dans une démarche de co-construction, je pense que ça donnera vraiment du sens au travail transfrontalier que nous voulons incarner et pousser pour l'avenir. Donc merci pour cela.

Je crois que l'espace rhénan peut être demain une puissance économique, culturelle, naturelle, historique. Et plus nous serons unis à cette échelle-là, plus vous pourront être souverains aussi face à toutes les difficultés et toutes les transitions auxquelles nous sommes confrontés. Merci pour votre engagement au service du transfrontalier et de la culture alsacienne.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Le groupe des Verts s'abstient. Je vous remercie.

Je vous propose, puisqu'il est 12 h 57, que nous allions déjeuner. Et puis nous reprendrons notre séance entre 14 h et 14 h 30. Non, on ne tiendra pas. Plutôt 14 h.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

M. LE PRÉSIDENT

Nous allons reprendre.

CD-2022-2-3-1 | BUDGET PRIMITIF 2022 : SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES
PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons reprendre par la Commission santé, accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, si Karine (ndlr : Karine PAGLIARULO) est là. Je suis en train de la chercher. Elle est là-bas. Elle est bien présente mais je pense qu'elle ne fera pas une intervention très longue, et vous allez comprendre pourquoi, ceux qui ne l'ont pas encore entendue. Karine, on va te donner un micro, parce que ça va t'aider.

Mme PAGLIARULO – Est-ce que vous m'entendez ? Ça fait drôle.

M. MULLER – On t'entend un petit peu. Pas beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Ça marche. C'est ta voix qui ne marche pas.

Mme PAGLIARULO – Je vais essayer en me rapprochant.

M. LE PRÉSIDENT – Soyez très attentifs.

Mme PAGLIARULO – Vous allez voir, ils vont tous dormir après mon intervention. Donc le Budget 2022 pour l'autonomie, c'est 471,1 millions, et pour la santé publique, c'est 3,5 millions. On représente 21 % du Budget global de la Collectivité européenne d'Alsace. On vous a mis un Budget net : ça veut dire qu'on enlève évidemment les subventions. Et une petite phrase qui explique bien la direction politique que nous prenons : « Si tu veux des malades bien soignés, soigne tes soignants. » Je vais commencer par moi peut-être.

M. LE PRÉSIDENT – Oui. Tu ne fais pas très soignante aujourd'hui, Karine.

Mme PAGLIARULO – Ça a démarré ce matin. Les actions phares de l'autonomie en 2021 ont été la création du nouveau Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) au niveau de l'Alsace, dont on salue les travaux qui sont effectués actuellement par les équipes, la Conférence des financeurs PAPH (Personnes Agées Personnes Handicapées), le plan d'action de la Maison de l'autonomie, en respectant les délais, avec la qualité d'accueil, avec le standard, etc., la création de cette MDPH (ndlr : Maison Départementale des Personnes Handicapées) Alsace qui met en place le nouveau GIP (ndlr : Groupement d'Intérêt Public). L'autre travail, c'était aider les aidants et la prévention. C'est un axe fort, avec 420 actions pour 18 000 seniors, 230 actions à domicile, 191 en EHPAD et 20 en direction des aidants. On a mis évidemment l'accent sur la prévention et sur l'animation.

On passe à la suivante, si vous voulez bien. J'essaie d'être assez rapide. Quelques axes stratégiques pour 2022. Ce sont quelques axes, mais ce sont les plus importants. L'axe 1 : améliorer la relation à l'utilisateur. 40 000 personnes âgées et handicapées sont accompagnées par nos services. Les 24 200 visites à domicile prouvent bien qu'il y a un vrai travail jusqu'au dernier kilomètre de nos aidants. On souhaite évidemment, je l'ai déjà dit tout à l'heure, accélérer des délais de traitement, être plus lisible et facile d'accès, c'est un travail qu'on mène avec le service public alsacien, et le projet de télé-service de nos deux maisons départementales du handicap.

L'axe 2, c'est renforcer l'aide aux aidants et poursuivre les efforts en prévention. Nous avons 18 000 seniors à ce sujet qui sont accompagnés et 5 millions pour les actions de prévention. 160 000 euros sont ciblés sur les aidants : c'est une décision de la Collectivité européenne d'Alsace pure sur le champ du handicap et des personnes âgées.

L'axe 3 : soutenir les structures face à la perte d'attractivité des métiers du médico-social. C'est évidemment un débat national, mais c'est un débat qu'on mène au niveau local, fortement, et qui est aussi suivi par le CDCA (ndlr : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) que j'ai évoqué à tout à l'heure. Ce sont 9,3 millions, l'avenant 43, la revalorisation des salaires du secteur de l'aide à domicile, dans le secteur associatif, sans impact pour les usagers, et une compensation attendue de la CNSA (ndlr : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) à hauteur de 50 %, hors les SAAD (services d'aide à domicile) commerciaux.

L'axe 4, c'est diversifier les offres en établissements et services en territoire. 320 établissements en tout et des soutiens à nos aidants en développant plus d'offres d'accueil, et je pense à l'accueil de jour par exemple, à l'aide à la vie partagée, à l'habitat inclusif aussi. Et puis dans nos établissements, c'est un investissement de 13,7 millions d'euros.

L'axe 5, c'est la Collectivité européenne d'Alsace, acteur de la coordination des professionnels médico-sociaux. C'est aussi le dispositif d'appui à la coordination, qui s'appelle le DAC (ndlr : Dispositif d'Appui à la Coordination) dans notre Collectivité. Nous avons 67 personnels des MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) qui suivent des situations complexes.

C'était les axes stratégiques 2022. On passe un peu aux chiffres, mais c'est important. C'est un budget total de 471,1, et c'est un budget volontariste, en augmentation de 16,5 millions d'euros par rapport au BP 2021, dont 9,3 sont liés à l'avenant 43. Je rappelle : l'avenant 43, c'est la revalorisation des salaires des aides à domicile sans impact pour l'utilisateur. C'est une décision volontaire, solidaire et sincère. Les dépenses de fonctionnement, ce sont les personnes âgées (203,4), à la maison ou à domicile, et ce sont les personnes handicapées (254 millions d'euros). Pourquoi c'est un peu plus cher ? Tout simplement parce que dans les établissements pour personnes handicapées, c'est un pour un, et ça n'est pas le cas pour les personnes âgées. C'est aussi un débat que nous avons au niveau national avec notre Président. Les dépenses d'investissement ne baissent pas. Au contraire, il y a un soutien fort, toujours : 12,9 pour les personnes âgées et 0,8 pour les handicapés. Vous voyez le total de dépenses : des dépenses nettes à 351,8 pour l'ensemble de cette politique autonomie, forte, mais que l'on continuera à porter évidemment fortement.

Et puis, on a les orientations de santé publique. C'est un plus petit budget pour l'instant, mais on va y travailler aussi plus fortement. C'est poursuivre la mise en œuvre des missions déléguées en développant les démarches d'« aller vers ». C'est donc le bus de dépistage que vous avez vu sillonner lors de cette campagne Covid. Ce bus pourra aussi faire de la consultation médicale dans les lieux plus ruraux ou en désertification médicale tout simplement. Ce bus peut aussi faire des radios pulmonaires, faire de la vaccination, et on souhaiterait également l'équiper en éducation à la santé, puisque c'est aussi dans nos gènes que de faire de la prévention santé.

Soutenir au sein des territoires des projets de développement de la qualité et de la proximité de l'offre de soins pour tous : c'est donc le fonds d'attractivité, enfin on l'appelait comme ça. En tout cas c'est l'accompagnement que l'on va voter en juin prochain, par exemple pour l'accompagnement des maisons de santé ou de l'installation de médecins dans nos territoires. C'est une décision que l'on pouvait prendre tant territorialement qu'à notre échelle thématique.

Définir notre position dans la coopération sanitaire transfrontalière. On a deux axes importants : TRISON et le SACT, le schéma alsacien de coopération transfrontalière qui vous a été présenté par Pascale SCHMIDIGER tout à l'heure. Il y a un gros axe santé que l'on va développer.

Poursuivre aussi notre engagement dans la prévention en santé par la PMI (ndlr :

Protection Maternelle et Infantile), toutes les associations de prévention : la Ligue contre le cancer, mais on a aussi tout ce qui était prévention santé, cancer du sein, de l'utérus, etc., que l'on va devoir continuer à développer. On a été pris en exemple au niveau national à ce sujet.

Développer une dynamique de coordination des parcours de soins et des prises en charge médico-sociales en appui des soins de ville. Ça c'est concrètement le DAC, le dispositif d'appui à la coordination pour les personnes âgées et les personnes handicapées, et ce sont aussi les contrats locaux de santé par exemple. Il y a d'autres dispositifs mais on va appuyer cela.

Et puis poursuivre nos démarches de convergence dans toutes les politiques. On l'a mis parce qu'il ne faut pas l'oublier : c'est encore un travail transversal, que l'on fait partout, et qui va aussi nous occuper pas mal cette année.

Au niveau de la santé publique, on est à 3,5 millions : les dépenses de fonctionnement, 1,24, dont particulièrement le CLAT, le Centre de lutte antituberculeuse, la vaccination dans les murs et les différentes subventions que j'évoquais tout à l'heure. Vous avez l'investissement à 0,55, pour un total de dépenses de 1,799 million d'euros. Et vous voyez ici cette particularité santé publique : on a beaucoup de recettes (1,7 million). On voulait vous le montrer parce que c'est souvent peu connu.

Vous le voyez : un budget responsable, un budget fort, qui accompagne les personnes, qui remet de l'humain, on en a bien besoin après ce Covid. Et je voudrais pour cela remercier l'ensemble de nos équipes, des agents, parce que je pense que tout passe par eux, remercier les collègues, remercier les partenaires, et aussi remercier très fortement l'Alsace et ses associations, parce que grâce à elles on va jusqu'au dernier kilomètre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Et merci pour ton courage, malgré l'adversité. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur les enjeux du vieillissement, du handicap et de la santé ? Personne n'ose vouloir te faire contribuer, chère Karine, dans une réponse à l'expression.

Peut-être quelques mots en complément. C'est-à-dire que quand on met un budget total de 3,5 millions sur la santé publique, je pense qu'on nommait beaucoup d'actions que nous menons aujourd'hui qui relèvent du champ sanitaire, mais qui n'apparaissent pas dans le budget sanitaire. Je veux dire, toutes les actions qu'aujourd'hui on mène dans les établissements de protection de l'enfance, où - malheureusement - on manque de pédopsychiatres, on manque d'offres de santé, qui sont en gros compensés par nos équipes dans les établissements. Quand on parle bien sûr de notre engagement autour du handicap, le handicap et la santé sont bien évidemment – aussi - intimement liés. Ces budgets-là n'apparaissent pas dans le volet santé. Or quand on cumule déjà handicap, vieillissement et protection de l'enfance en décloisonnant toutes les sommes que nous y consacrons, on est plus près d'une centaine de millions d'argent consacré à la santé publique, plus que de 3,5 millions d'euros, dans les faits.

N'ayant pas de demande de prise de parole, je remercie Karine, d'abord pour son engagement, avec aussi des enjeux forts notamment autour de la MDPH et de notre capacité d'être encore plus agiles et réactifs aux demandes. On a renforcé beaucoup les moyens au cours de l'année écoulée, et les résultats commencent à apparaître. Je m'en réjouis et je sais combien c'est un travail de longue haleine que tu mènes avec l'ensemble des équipes et en lien avec le service public alsacien, parce que ça fait partie de nos grandes priorités. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-2-4-1

BUDGET PRIMITIF 2022 : SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION,
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer du coup au rapport suivant : la Commission solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté. Fatima.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Merci de me passer la parole pour l'exposé de ce rapport budgétaire sur la solidarité, l'habitat, l'insertion, l'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit là effectivement d'un rapport particulièrement essentiel et totalement emblématique de notre volonté, je dirai même de l'ambition que nous portons collectivement au sein de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de nos concitoyens les plus fragiles. Tous les alsaciens doivent savoir que, depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, nous sommes avec toujours plus de proximité, puisque chacun peut trouver au plus près de chez soi un service public regroupant en un même lieu toutes les réponses personnalisées pour agir sur tous les leviers de la solidarité, avec des aides toujours maintenues voire augmentées dans la convergence entre nos deux anciens départements. La collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui, pour la famille alsacienne, c'est toujours plus et jamais moins, à situation sociale équivalente.

La Direction de l'action sociale de proximité s'inscrit au cœur des politiques de solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace, territorialisées par essence, au plus près de la population, au travers des territoires, d'abord dans le Haut-Rhin, les territoires de solidarité, et dans le Bas-Rhin, les UTAMS, c'est-à-dire les unités territoriales d'actions médico-sociales. La Direction de l'action sociale de proximité offre un accueil et un accompagnement social pour la population rencontrant des difficultés d'ordre social, de l'insertion ou éducatif. Elle est garante de l'approche globale des usagers. Près de 50 000 familles sont ainsi directement accompagnées par les 625 agents de la Direction de l'action sociale de proximité. De par son expertise d'usage et sa place dans l'accueil et l'accompagnement direct de la population, cette Direction apporte une contribution pertinente à l'élaboration des politiques publiques de solidarité en termes d'insertion, d'inclusion et de lutte contre la précarité de logement, de protection de l'enfance, d'autonomie. Elle est la valeur du service public alsacien.

Pour cette première slide, il s'agit de la présentation de la politique de l'action. Je vais rentrer un peu dans les axes profonds de cette politique. Elle est au cœur des politiques de solidarité. Elle intervient en matière de lutte contre les exclusions, la précarité, la pauvreté, l'accès au droit, la vulnérabilité, l'insertion et l'emploi, la protection de l'enfance, la prévention jeunesse, le logement et l'autonomie. Elle est territorialisée. Elle est en proximité aussi : 115 points d'accueil sont sur l'Alsace pour accueillir les Alsaciens ; 625 professionnels hors de la Ville de Strasbourg, dont 342 travailleurs sociaux et 237 secrétaires médico-sociales. La masse salariale de cette Direction représente plus de 28 millions d'euros du budget de la Collectivité. Elle est porteuse de dynamiques de développement social et au cœur des partenariats locaux. Il y a un guichet unique, une vision à 360° dans les domaines composés d'équipes pluridisciplinaires engagées, une articulation partenariale, un pilotage des projets territoriaux et une déclinaison territoriale des schémas et politiques publiques de proximité.

Deuxième slide : les enjeux en 2022. D'abord, concrétiser le service public alsacien, un axe majeur de développement et de structuration de l'action sociale de proximité. Deuxièmement, l'accueil médico-social inconditionnel et humain de proximité et l'accompagnement des personnes. Troisièmement, le pilotage de la délégation avec la Ville de Strasbourg, et ça c'est un sujet majeur pour nous. Quatrièmement, le projet d'aide financière unique, transversale au champ de la solidarité. Cinquièmement, la lutte contre la pauvreté à travers des expérimentations de prévention et de lutte contre la pauvreté. Et dernièrement, asseoir la nouvelle territorialisation et la convergence de la politique d'action sociale de proximité, en complémentarité avec les autres politiques sociales.

Le budget en 2022, donc le budget prévisionnel de la politique, se décline comme suit :

des dépenses de fonctionnement, 17,3 millions d'euros ; des dépenses d'investissement, 0,3 million d'euros, mais c'est uniquement parce que l'investissement aujourd'hui est territorialisé ; des recettes de fonctionnement estimées à 0,7 million d'euros ; soit une dépense de 17 millions d'euros. Les principales dépenses sont : 2 millions d'euros pour des mesures d'accompagnement et aides financières ; 400 000 euros pour des aides financières uniques ; 13,3 millions d'euros pour la délégation sociale de la Ville de Strasbourg, ce qui correspond au financement de 281,8 ETP intervenant au titre de la PMI, de l'insertion, de l'enfance et de l'action sociale de proximité au sein de la Ville (cette augmentation est conventionnelle et prend en compte l'évolution de la masse salariale de la Collectivité européenne d'Alsace) ; 980 000 euros au titre des subventions aux associations, comme les épiceries solidaires, ou des subventions de fonctionnement pour le soutien à la parentalité ; 300 000 euros pour le plan de rebond sur la prévention de la pauvreté ; enfin, 233 000 euros au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Voici le budget de l'action sociale de proximité.

Je passe au budget de l'insertion. Monsieur le Président, tu l'avais dit tout à l'heure, l'emploi est une préoccupation constante que nous partageons tous, convaincus que l'accès à l'emploi constitue la meilleure garantie d'une sortie durable de la pauvreté. Nous avons la conviction également que le mot fatalité n'a pas sa place dans nos politiques, dans notre stratégie visant à accompagner nos concitoyens dans la difficulté, vers l'insertion et l'activité. C'est bien par l'insertion, par le travail, que nous rendons la dignité à un maximum de nos concitoyens. L'emploi d'abord, mais aussi l'activité chaque fois que c'est possible.

Or la réalité, mes chers collègues, c'est que nos concitoyens ne sont pas tous en état de retrouver un emploi. Certains ont été cassés par la vie, il faut bien le dire. Le constat est en effet sans appel : seul un quart des allocataires du RSA sort du RSA chaque année, et 47% des allocataires se trouvent dans cette situation depuis plus de quatre ans en Alsace. Certains font face à des addictions, à des problèmes de santé. Nous devons prendre en compte cette réalité et dire que chacun doit avoir sa chance.

L'insertion par l'activité économique est un de ces leviers. Nous devons faire du sur-mesure en la matière, et c'est bien ce que nous avons l'intention de faire. Pour y parvenir, nous allons renforcer la mise en œuvre d'une coordination opérationnelle entre les acteurs et les professionnels de l'insertion autour des parcours de la personne accompagnée pour fluidifier encore davantage le parcours des personnes éloignées de l'emploi et faciliter le retour à l'activité et à l'emploi. C'est tout l'objet de ce rapport et des moyens alloués conséquents : 317,2 millions d'euros cette année sont inscrits au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il faut dire que nous nous trouvons aujourd'hui dans un contexte qui nous invite à renforcer notre action. La conjoncture économique s'améliore. Pour preuve, la baisse de près de 10 % en un an du nombre de bénéficiaires du RSA : 42 200 foyers allocataires au 31 janvier 2022.

Nous sommes déjà à l'œuvre depuis 2021. Voici quelques illustrations. La mise en œuvre du service public de l'insertion a permis : de réduire les délais moyens d'orientation à 33 jours ; de renforcer l'accompagnement avec notamment un coaching intensif, avec l'emploi de la plateforme Jobcoaching (taux de sortie positive : 48 %) ; d'expérimenter la suspension 100 % du RSA à l'entrée du parcours lorsque les bénéficiaires ne se mobilisent pas ; de mettre en place un nouveau contrat aidé d'insertion entreprise ; de mettre en place le consortium avec l'ensemble des partenaires de Pôle emploi, la Région, etc. Avec la refonte des modalités d'accompagnement dans le cadre du nouvel appel à projets d'insertion, qui se concrétise par des exigences renforcées vis-à-vis des référents, la définition d'objectifs de résultats, davantage de qualité dans l'accompagnement avec une

réduction des portefeuilles, une offre augmentée avec 1 760 places supplémentaires pour 16 555 places au total, plus particulièrement à visée professionnelle, les propositions de cet appel à projets vous seront présentées bientôt – ce sera au mois d’avril.

Comme vous le constatez : une baisse de 9,6 % en un an du nombre de foyers bénéficiaires du RSA ; la réduction des délais moyens à 33 jours ; on a effectué 4 500 contrôles avec 7,2 millions d’euros non dépensés. Il est à noter aussi que 50 % de nos dépenses ne sont pas remboursées par l’État ou compensées par l’État, et que 47 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de quatre ans, et ça je l’avais déjà dit.

Notre stratégie pour 2022 : une priorité absolue pour un retour à l’activité et à l’emploi des bénéficiaires autour de trois axes. Le premier, c’est simplifier et dynamiser le parcours des bénéficiaires du RSA vers l’activité et l’emploi, c’est-à-dire prendre en charge rapidement dès l’entrée dans le dispositif les bénéficiaires du RSA, les orienter et les accompagner vers l’emploi d’abord et l’activité au moins, et mettre en œuvre le juste droit tout au long du parcours pour proposer rapidement une offre d’insertion et assurer une gestion rigoureuse des deniers publics.

L’axe n° 2, c’est agir pour répondre aux besoins de main d’œuvre des entreprises et sortir de la précarité les bénéficiaires du RSA en les formant - bien sûr - en développant l’emploi de transition et en favorisant l’immersion dans les entreprises, et puis en mobilisant par filière pour agir en direction des métiers en tension, métiers du secteur sanitaire et médico-social, ça a été dit tout à l’heure, et les métiers de maintenance, logistique, les métiers du bâtiment, les métiers de la restauration, métiers de l’industrie, etc., et rapprocher les acteurs de l’insertion et le monde de l’entreprise.

L’axe 3, c’est lever les freins périphériques à l’emploi et valoriser les talents. Le consortium du service public de l’insertion et de l’emploi permettra de travailler sur tous les freins périphériques en assurant la complémentarité des autres acteurs, l’accès à un mode de garde par exemple, l’accompagnement des familles, l’accès aux solutions de mobilité géographique, ou la pratique de la langue, la santé aussi et le logement.

Le budget de l’insertion est un budget ambitieux de 317,2 millions d’euros. Pour le fonctionnement, 280 millions d’euros ; 4,4 millions au titre des autres aides financières - FAJ (Fonds d’Aides aux Jeunes) et FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) - 27 millions d’euros au titre des dépenses d’accompagnement des bénéficiaires du RSA, plusieurs dépenses, et 4,9 millions d’euros au titre du fonds social européen. En recette : 130 millions d’euros.

On passe à l’habitat. Pour la politique de l’habitat, je dirai aussi que tous les alsaciens doivent savoir que, comme eux, nous considérons que le logement est la priorité, parce que sans logement conforme au besoin de chacun, pas d’emploi, sans logement adapté, pas de dignité, sans logement digne, pas d’éducation et de parentalité. Pour nous, le logement, ce ne sont pas que quatre murs ; c’est un cadre de vie, ce sont des services, ce sont des mobilités. La qualité de l’habitat, c’est la qualité de nos territoires, leur image, et c’est donc pour tous les alsaciens leur patrimoine, leur environnement, leur fierté.

Notre politique d’habitat est fondé sur quatre axes. La politique de l’habitat poursuit un objectif pour résorber les inégalités d’accès au logement dans de nombreux territoires et trouver des réponses pour le maintien dans le logement des ménages touchés par la grande précarité. C’est un levier de la lutte contre la pauvreté dans la mesure où il permet d’agir sur les charges des ménages : action sur les loyers à travers le développement des logements aidés, action sur les charges d’énergie à travers des actions favorisant la réhabilitation des logements et visant les bons comportements. C’est aussi un levier d’attractivité des territoires, qui permet de dynamiser les marchés immobiliers et de soutenir l’emploi artisanal. Budget total : 21 millions d’euros.

Notre premier axe, c'est soutenir la production de logements et accompagner les habitats et les territoires. L'Assemblée plénière du 6 décembre dernier a entériné la décision de prendre la délégation de compétence des aides à la pierre à l'échelle alsacienne. 2022 et 2023 seront consacrées à la préparation, avec les services de l'État, les acteurs de l'habitat et les collectivités locales, de cette délégation. À l'échelle bas-rhinoise, il permet d'ores et déjà de mobiliser 10 millions d'euros de l'État sur le développement et l'amélioration des logements publics et privés. Par ailleurs, les programmes en cours sur les territoires seront poursuivis pour engager un maximum de ménages dans la réhabilitation de leur logement, à savoir : par exemple pour le PIG (ndlr : Programme d'Intérêt Général) « Habiter mieux 68 » et « Rénov' Habitat 67 », la rénovation continue, ce sont ainsi plus de 1 500 logements qui ont pu être réhabilités dans le parc privé en 2021, et l'enveloppe de 2,6 millions d'euros consacrée à l'ingénierie des programmes permettra d'accompagner autant de ménages en 2022. L'année 2022 sera également consacrée à la mise en place d'une politique publique alsacienne visant à sensibiliser les collectivités, les propriétaires et les professionnels à la sauvegarde et à la mise en valeur de l'immobilier patrimonial, et à prévoir les actions d'accompagnement pour l'engagement de projets qualitatifs visant à réinvestir ces biens au regard des enjeux de territoire et d'usage. Une enveloppe de 600 000 euros sera fléchée à cet effet. Il conviendra aussi de consolider le modèle des maisons de l'habitat pour faire connaître les dispositifs et les aides mobilisables par les ménages et les opérateurs, à l'instar de celle qui a été ouverte - en 2021 - sur le territoire de l'Alsace bossue à Sarre-Union. L'objectif est de garantir une équité d'accès à l'information et au conseil en tous points du territoire, et d'intégrer les dispositions de la marque « France Rénov' » portée par l'Agence nationale de l'habitat, et de faire en sorte que l'enveloppe de 720 000 euros consacrée au financement des organismes de Conseil des habitats soit mobilisée à bon escient.

L'axe no 2 vise à accompagner les enjeux de transition énergétique. 158 000 ménages alsaciens ont des difficultés à payer leurs factures de gaz ou d'électricité, dont 100 000 sont propriétaires de leur logement, et 25 % du parc locatif privé ne pourra plus être loué après 2028, car les logements consomment trop d'énergie. 75 000 copropriétés sont dites fragiles en Alsace, et 28 copropriétés sont identifiées comme dégradées sur l'Eurométropole de Strasbourg et sur Mulhouse Alsace Agglomération. C'est pour accompagner les ménages les plus modestes et les copropriétaires en difficulté que la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le fonds « Alsace Rénov' », qui permettra aux propriétaires d'engager les réhabilitations énergétiques : 1,5 million d'euros seront consacrés à ce fonds en 2022, doté de 10 millions d'euros sur la période de 2022-2024.

L'axe no 3 vise à développer des réponses pour un habitat inclusif et adapté. La Collectivité européenne d'Alsace développe depuis plusieurs années des solutions d'adaptation des logements pour permettre aux personnes qui le souhaitent de se maintenir à domicile le plus longtemps possible : 1,9 million d'euros seront mobilisés en 2022 pour cette taxe afin de permettre aux ménages de se maintenir à domicile, selon le modèle qu'ils auront choisi. Du logement à la perte d'autonomie, ils doivent se poursuivre car ils permettent tous les ans d'accompagner 1 000 ménages et d'aboutir au financement de 480 chantiers travaux.

L'axe no 4 vise à soutenir les ménages les plus fragiles. La réévaluation du SDAGV (ndlr : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage) 67 et l'adoption de celui de 68 se traduisent d'ici fin 2022 par des nouvelles prescriptions à concerter, en lien avec les services de l'État, avec les intercommunalités et avec les communes ayant des obligations (plus de 5 000 habitants). Ces modifications seront l'occasion de reposer les modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace quant au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage et au soutien à la réhabilitation-crédation des aires, comme les aires d'accueil et de grands passages, existant actuellement uniquement dans le Bas-Rhin. Par ailleurs, la poursuite des actions d'accompagnement des PDALHPD (ndlr : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) favorisera l'équité territoriale et l'accès à tous à un logement décent et abordable. L'intervention portera en 2022 sur l'accompagnement du public avec un budget de 414 320 euros. Enfin, les

garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux permettront de dégager un contingent de logements réservés pour les publics ciblés par la Collectivité européenne d'Alsace. Ainsi, un travail sera engagé pour que la priorité puisse être donnée notamment aux femmes victimes de violences. Merci. C'était long, mais il le fallait.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. On voit bien là un accompagnement ciblé sur les personnes les plus fragiles, les plus en difficulté, avec une attention particulière à la fois au pouvoir d'achat à travers la politique du logement, mais aussi un accompagnement sur-mesure, dans la dentelle, pour toutes les personnes qui sont en fragilité. Y a-t-il des points d'intervention. Est-ce que les uns et les autres souhaitent intervenir sur le sujet ? Oui, Brigitte KLINKERT, Madame la Ministre.

Mme KLINKERT – Merci, Monsieur le Président. Nous sommes je pense tous heureux de constater dans le rapport que le nombre d'allocataires du RSA sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace a retrouvé son niveau de l'avant-crise. Au niveau national, dès juin 2021, le nombre d'allocataires était revenu à un niveau proche de celui de juin 2019, donc avant la crise. Je crois que cette évolution témoigne bien du travail, de l'action de notre Collectivité, mais également de la reprise économique de 2021 qui a été rendue possible par l'action du gouvernement, comme d'ailleurs la hausse du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité au niveau national.

Je voudrais également rappeler que ce ne sont pas moins de 2 600 emplois qui sont en train d'être créés dans l'insertion, en Alsace, grâce au plan national de relance pour l'inclusion et à l'implication sur le terrain de tous les partenaires. Donc 2 600 solutions nouvelles dans l'inclusion.

Je voudrais également me réjouir que, dans le cadre du SPIE (ndlr : Service Public de l'Insertion et de l'Emploi), qui a été expérimenté dans le Bas-Rhin, la collaboration avec Pôle emploi notamment est étroite, et je crois pouvoir dire qu'il y a un travail remarquable qui est effectué pour accompagner les personnes en parcours d'insertion, et notamment les bénéficiaires du RSA. Je voudrais souligner aussi que le service public de l'insertion et de l'emploi, c'est l'État qui fait confiance aux territoires, puisque ce sont les conseils départementaux qui animent et qui coordonnent le SPIE, le service public de l'insertion et de l'emploi. L'objectif, c'est de simplifier et d'accélérer le retour à l'emploi des allocataires du RSA et de toutes les personnes qui sont éloignées de l'emploi, pour qu'ils n'aient plus un parcours du combattant à mener. C'est ça l'esprit du SPIE. Et la CeA doit être - et est - un acteur majeur du service public de l'insertion et de l'emploi. Et je suis évidemment, avec les collègues, heureuse aussi que le Haut-Rhin, depuis le mois d'avril 2021, ait également rejoint le service public de l'insertion et de l'emploi. L'État a décidé d'accompagner la mise en place du SPIE avec l'octroi d'une subvention de 750 000, auxquels se rajoutent 50 000 euros pour des outils numériques. Et ces crédits, je tiens à le souligner, viennent en complément de ceux qui sont apportés dans le cadre de la contractualisation pour la stratégie de lutte contre la pauvreté, soit, pour 2022, 2,3 millions d'euros.

Juste deux mots, parce que ça me semble très important aussi pour l'information des collègues, sur les outils numériques qui sont proposés gratuitement par l'État aux conseils départementaux, et j'ai envie de dire qui changent la vie des professionnels et qui permettent aussi d'être plus efficace en termes d'accompagnement de retour vers l'emploi. Je pense tout d'abord à quelque chose qu'on attendait depuis longtemps : c'est tout simplement la connexion des données entre Département, Pôle emploi et la CAF (ndlr : Caisse d'Allocations Familiales), pour que maintenant nos agents dans les services sociaux sachent si le bénéficiaire du RSA qu'ils ont en face d'eux est - ou non - inscrit à Pôle emploi. Un autre outil est le carnet de bord de l'utilisateur, pour que l'utilisateur ait l'historique de tout ce qui lui a été proposé en termes d'accompagnement, en termes de formation, de retour vers l'emploi. Et puis un outil juste indispensable pour les professionnels, c'est la cartographie de l'offre. Cette cartographie de l'offre permet aux professionnels, en fonction

de l'endroit où ils se trouvent - imaginons Strasbourg - de savoir précisément, que ce soit en termes de logement, de mobilité, de formation, d'emploi, ce qui peut être proposé à l'utilisateur qu'ils ont en face d'eux. Et puis enfin, un dernier outil dont je me permets de vous parler parce qu'il me semble aussi indispensable : il s'appelle « immersion facilitée » et qui doit permettre de, justement, comme ça l'indique, de faciliter les immersions en entreprise.

Je souhaitais pour terminer vraiment souligner l'intérêt de la démarche, qui est celle de la CeA dans le cadre du SPIE, sur l'orientation, sur les contrats d'engagement réciproque, sur l'orientation vers des parcours professionnels, qui répondent bien aux ambitions du SPIE, mais qui répondent aussi, et c'est drôlement important dans les temps qui courent, aux tensions de recrutement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Brigitte. Merci, Madame la Ministre. Je pense que c'était important de donner ces éléments, et ton expertise nous est précieuse sur ces sujets. Et il est vrai qu'on est fiers, dans la démarche qui a pu être menée, partenariale, entre l'État et notre Collectivité, on commence petit à petit à atteindre les objectifs qu'on s'était fixés, notamment je pense à l'orientation, où on va même plus loin que ce qui était prévu dans le plan pauvreté, puisqu'on est à moins de deux mois pour orienter quelqu'un – je rappelle qu'on était à plus de six mois, et qu'on est aujourd'hui plutôt autour d'un mois, donc on va même au-delà des préconisations qui étaient faites dans le cadre du plan pauvreté. Donc je me réjouis que - petit à petit - nous puissions, avec des outils adaptés... Je pense qu'effectivement tu as raison de dire que, sur la coordination numérique, c'est très précieux, c'est très important, parce qu'obtenir des chiffres, avoir des éléments d'information, ce n'était pas toujours facile. Il y avait des relations parfois très apaisées entre certains départements et Pôle emploi, mais ce n'est pas toujours le cas entre les CAF (ndlr : Caisse d'Allocations Familiales). Je le vois entre les deux CAF que nous avons ici : ce n'est pas toujours aussi fluide, selon le cas. Du coup, tout ce qui peut amener de la fluidité et une réalité des chiffres, c'est une façon d'être aussi plus efficace ensuite pour accompagner les personnes. Donc merci pour ces nouveaux outils qui ont vraiment du sens. Merci à toi pour ton engagement.

Je crois qu'il n'y avait pas d'autres demandes. Si, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Notre Collectivité est cheffe de file des solidarités. Le budget dédié doit donc être à la hauteur de cette mission d'importance capitale pour une société inclusive qui ne laisse vraiment personne au bord de la route.

Je ne reviendrai pas sur une certaine, disons, mauvaise foi qui émaille parfois le rapport, notamment quand vous vous attribuez seuls le mérite de la baisse du nombre d'allocataires au RSA, sans tenir compte de la conjoncture qui, ça ne vous aura pas échappé, a été meilleure qu'attendue en 2021. Comme vous l'avez d'ailleurs dit Madame la Ministre, cette évolution à la baisse avec un retour à l'avant Covid en termes de nombre d'allocataires est une tendance qui est bien nationale. C'est d'autant plus surprenant que, quand il y a une hausse des allocataires, c'est toujours la faute de la crise, de l'État, d'une dégradation générale. Je vous invite donc à un peu plus de modestie et de précaution dans l'interprétation des chiffres.

Les chiffres et les indicateurs en eux-mêmes choisis ne nous paraissent pas adaptés à l'objectif de lutte contre la pauvreté. En ne vous intéressant qu'au nombre d'allocataires et non au taux de pauvreté en général, vous occulterez au passage les plus de 20 000 alsaciens et alsaciennes qui sont sans ressources. C'est le sens de l'amendement que nous vous avons déposé pour essayer de lutter contre le non-recours afin d'atteindre cet objectif de lutte contre la pauvreté. Le RSA, et c'est la raison pour laquelle il a été créé, a pour vocation de réduire la pauvreté. Si vous partagez cet objectif, et je le crois, alors ayons une politique volontariste pour réduire ce taux de non-recours et ainsi permettre à ces personnes de vivre un peu plus dignement.

Mais bon, comment pourriez-vous porter cette politique volontariste sur ce sujet spécifique avec un budget sur le RSA qui est en baisse de 5 millions d'euros par rapport au budget primitif 2021 ? C'est d'ailleurs le seul qui baisse aussi sensiblement. Le budget est en baisse alors même que les recettes sont en hausse. C'est d'ailleurs le seul budget qui baisse. En somme, vous vous détournez de l'objectif de solidarité pour financer tout le reste. La précarité s'installe dans des territoires et vous réduisez ce budget. Les besoins auprès des plus jeunes notamment sont énormes et vous baissez ce budget. Il y aurait pourtant tant à faire. D'ailleurs vous aviez le financement pour. Je rappelle ici que, même si les recettes globales de fonctionnement augmentent, vous avez fléchi prioritairement plus de 30 millions d'euros pour la diminution exclusive de l'emprunt. Il y aurait pourtant tant à faire avec ces 30 millions d'euros sur la solidarité.

Nous voterons donc contre ce budget qui, loin d'être à la hauteur des enjeux, acte la fin de la priorité accordée à la solidarité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Monsieur KOBRYN, je note que vous n'êtes plus à une contradiction près. Vous soulignez vous-même la baisse du nombre d'allocataires, et ne comprenez pas derrière que les crédits soient revus eux également à la baisse. Nous avons effectivement, comme vous l'avez souligné et comme ça a été rappelé par Fatima fait différentes actions sur 2021 et profité d'une conjoncture favorable qui ont permis de baisser ce nombre d'allocataires. Puisque nous sommes dans une démarche de sincérité de nos budgets, vous comprendrez que nous réévaluons nos crédits en fonction des dépenses que nous comptons faire et qu'en conséquence nous avons revu ces dépenses à la baisse. Ces 5 millions ne seront pas pris sur le dos des bénéficiaires, mais bien réalisés grâce à une baisse du volume du nombre de bénéficiaires.

Sur l'ensemble du projet et du budget qui est présenté, je pense que, comme vous l'avez souligné, on peut se féliciter d'avoir des budgets conséquents sur l'insertion et sur la protection des plus fragiles. Je pense que c'est un budget qui est au niveau des enjeux de la CeA et qui nous permettra je l'espère d'atteindre les objectifs qu'on s'est fixés de réduction du nombre de bénéficiaires du RSA. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Il y a Éric STRAUMANN en distanciel. Éric, je t'en prie.

M. STRAUMANN – Oui, simplement pour rappeler que la solidarité relève en principe de la politique nationale. Ce n'est pas nous qui fixons les conditions d'accès au RSA, ce n'est pas nous qui fixons le montant. Parce que lorsque j'entends que le RSA permet de sortir de la pauvreté, malheureusement, on ne vit pas avec 400 euros par mois. Il faut quand même rappeler aussi que plus de la moitié, la moitié est prise en charge par le Département au fur et à mesure de l'augmentation de ses dépenses au cours de ces dernières années. Et lorsque j'entends aussi dire qu'il faut augmenter l'endettement pour faire face aux dépenses sociales, là on se trouve quand même dans une réflexion tout à fait absurde. On ne va pas emprunter pour payer des dépenses de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Victor.

M. VOGT – Je ne vais pas revenir sur l'intervention de Robin (ndlr : Robin CLAUSS) qui était excellente, qui encore une fois prouvé l'état du travail de ce budget. Ça m'énerve, très franchement. Mais ce qu'il faut aussi dire, c'est qu'il y a des politiques publiques qui sont mises en œuvre dans tous les territoires pour le retour à l'emploi, c'est-à-dire qu'il y a un accompagnement au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace pour faire revenir les bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Donc il y a effectivement des aspects conjoncturels, mais on ne va pas créer des bénéficiaires du RSA pour vous faire plaisir, pour faire augmenter ce budget. Il faut rester cohérent. Et puis effectivement, ce que dit Éric

STRAUMANN, ce sont des budgets prescrits dont les règles sont prescrites, et qu'on doit appliquer. D'ailleurs on n'a pas de réelles marges de manœuvre. Donc effectivement, on a un devoir de sincérité, ça a été rappelé. Mais on ne peut pas dire que, justement, le travail remarquable des agents qui est fait... Je voudrais souligner d'ailleurs toute l'équipe de Marie-Claude LEMMEL dans le territoire Nord, avec son pilote emploi, qui amène énormément de bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Effectivement, à côté du RSA, il y a aussi des politiques publiques qui sont mises en place par la Collectivité européenne d'Alsace, justement pour ramener les gens vers des revenus meilleurs que ceux du RSA. Parce qu'aujourd'hui, dans la lutte contre la pauvreté, et ça a été dit, la lutte contre la pauvreté ne se fait pas par la sortie du RSA, elle se fait par un travail et un revenu décent.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël aussi souhaitait s'exprimer. Merci Victor. Est-ce que la régie peut m'aider, parce que ça ne marche pas ?

M. SCHELLENBERGER – C'est le micro de ma voisine qui s'est allumé. C'est parce qu'il faut appuyer sur le bouton gauche.

M. LE PRÉSIDENT – T'as du mal quand il faut appuyer sur le bouton gauche, Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Je crois qu'au stade des échanges que nous avons là, j'ai l'impression que certains de nos collègues n'ont pas compris ce qu'est un budget. Certes le budget est l'acte politique principal de la Collectivité, c'est le moment où on définit quels sont nos orientations, quels sont nos grands axes et nos priorités, mais c'est aussi un acte de sincérité budgétaire, et ça n'est pas un acte qui est construit dans l'abstraction d'un monde idéalisé, d'ailleurs dont parfois on imagine que l'idéal est plus mauvais que la réalité, histoire de considérer que les théories politiques sur lesquelles on vit et sur lesquelles on prospère sont plus justes que ce qu'il n'y paraît. Non, la situation économique de l'Alsace est meilleure que le fonds de commerce qui est celui des écologistes aujourd'hui. La réalité de l'efficacité de nos politiques publiques est meilleure que la critique qui permettrait à ce groupe politique d'exister. Donc nous sommes tenus par un principe de sincérité budgétaire. Et si nous devons aujourd'hui réduire les dépenses de RSA dans notre budget, d'abord c'est une bonne nouvelle, c'est parce que le nombre de nos bénéficiaires diminue, et on devrait s'en réjouir plutôt que de se dire que cela est bien triste parce que ça nous permettra moins de critiquer, parce que c'est un peu ce message-là que je perçois. Et puis on doit insister encore sur les choix politiques qui nous ont conduits aujourd'hui à permettre de réduire le nombre de bénéficiaires du RSA. Ça veut dire qu'on arrive à sortir du RSA par le haut, parce qu'il n'y a qu'une seule façon de sortir du RSA. C'est par le haut. Il n'y en a pas d'autres. Notre Collectivité ne connaît pas d'autres façons de sortir du RSA que la réinsertion. On ne peut que féliciter nos partenaires, nos associations d'insertion, nos travailleurs sociaux, nos services, ainsi que l'ensemble des élus qui, tous, dans leur territoire, sont très présents dans les commissions territoriales de la solidarité active – je sais que ça a un autre nom encore pour le moment dans le Bas-Rhin –, qui permettent que les élus au quotidien soient engagés dans le suivi des bénéficiaires du RSA. Je crois que c'est la démonstration que la mobilisation générale de notre Collectivité pour l'insertion porte ses fruits, et on ne peut que se réjouir que dans les années qui viennent encore nous parvenions à réduire cette ligne de dépenses.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y avait-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Donc je vais donner la parole au rapporteur et je complèterai le cas échéant. Fatima.

Mme JENN – Je vais juste revenir sur les propos de Madame la Ministre concernant - bien sûr - l'immersion. On va vous présenter l'appel à projets le mois prochain. C'est un des axes d'accompagnement qu'on va vous proposer, dans l'appel à projets immersion. Madame la Ministre a aussi parlé du travail : c'est vrai qu'il y a un excellent travail partenarial, et d'ailleurs l'emploi en général, ça demande du partenariat, et Pôle emploi est un partenaire essentiel, et nous avons installé avec Pôle emploi ce qu'on appelle

l'accompagnement global, et on va le renforcer, cet accompagnement global. C'est-à-dire que le travail se fait déjà avec l'État. D'ailleurs c'est pour ça qu'on a de bons résultats par rapport au service public d'insertion et d'emploi.

Monsieur KOBRYN, vous avez évoqué la baisse de budget, qui se traduit dans la baisse d'allocations, mais pas dans l'insertion. Ce n'est donc pas le budget d'insertion ; c'est l'allocation. De toute façon, nous sommes obligés de donner cette allocation aux bénéficiaires du RSA. Si demain ils sont amenés à augmenter, il y a de temps en temps des débats, donc on va revenir sur ce chiffre. C'est la politique d'insertion qui nous intéresse, parce que le montant d'allocation peut varier, c'est en fonction du nombre de foyers qui peut baisser, qui peut augmenter. De toute façon, on peut augmenter ce chiffre, comme on peut le baisser.

Et puis vous avez parlé aussi tout à l'heure... C'est là où on peut parler de cet avenant de non-recours, c'est ça ? Vous avez parlé du non-recours, c'est ça ?

M. LE PRÉSIDENT – Tu peux en parler maintenant, mais ça fait l'objet d'un amendement.

Mme JENN – Ah d'accord. Donc je réponds maintenant ou après ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, vas-y, je t'en prie.

Mme JENN – Donc pour la question du non-recours, vous savez Monsieur KOBRYN qu'aujourd'hui les bénéficiaires du RSA font leur demande par télé-procédure. C'est la CAF, la porte d'entrée ; ce n'est pas nous. Donc quand quelqu'un qui a le droit au RSA passe par nos services, que ce soit par la porte de l'action sociale de proximité ou par un travailleur social quelconque, et que ce travailleur social voit qu'il a la possibilité d'avoir ce RSA, il l'oriente vers ce dispositif. Il n'y a pas de souci pour nous à orienter les gens quand on le sait vers ce dispositif pour qu'ils aient leur RSA. Mais comme 80 % de ces bénéficiaires du RSA passent par la télé-procédure, nous n'avons pas la main. C'est la CAF, c'est l'État qui doit avoir cette possibilité de travailler sur le non-recours. Malgré tout, malgré cette carence de possibilité de le faire, on a demandé à ma collègue, Danielle DILIGENT, qui s'occupe de l'accès au droit, de commencer vraiment à faire un travail là-dessus. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Peut-être en complément des propos du rapporteur, effectivement, il est normal qu'il y ait une baisse de l'allocation RSA s'il y a un nombre moins important de bénéficiaires du RSA. Vous avez l'air de le regretter, cher Monsieur KOBRYN. Nous on est contents quand le nombre de personnes en situation de pauvreté baisse, parce que l'enjeu ce n'est pas de verser une allocation de pauvreté, mais c'est de sortir un maximum de nos concitoyens de la pauvreté. Et comme le disait Fatima à l'instant, les moyens que nous dégageons bien évidemment d'une dépense sociale qui serait à la baisse, la plupart du temps, nous les consacrons à d'autres politiques sociales. C'est ce que nous faisons par exemple cette année en augmentant les contributions avec l'avenant 43 pour revaloriser les métiers de l'aide à domicile. C'est 9 millions. Donc concrètement, les moyens supplémentaires que nous dégageons grâce à une baisse de dépenses sociales sont souvent réaffectés à la qualité de l'accompagnement qu'on va avoir pour les bénéficiaires du RSA, mais aussi pour toutes les personnes fragiles auxquelles nous sommes confrontés. Je pense que c'est ça qu'il faut avoir bien en tête. Et puis, il y a l'enjeu - bien sûr - de la sincérité budgétaire et de l'efficacité de l'action publique. C'est aussi là-dessus que nous sommes jugés et, c'était l'expression de l'ensemble des collègues.

Sur les amendements, il y avait dans ce rapport trois amendements, sur lesquels je vais revenir. D'abord sur la lutte contre le non-recours au droit du RSA. Ça fait partie aujourd'hui de notre action, de notre mission ; c'est constitutif de l'action sociale de proximité. Donc il n'y a pas lieu d'en faire un amendement à un rapport budgétaire. On parle du juste droit, donc dans le juste droit il y a l'accès au droit, et bien évidemment le respect aussi des devoirs liés à l'accès au droit. Donc ce rapport aujourd'hui porte sur le

budget, et pas sur les objectifs stratégiques. Donc je propose que cet amendement qui est hors-sujet soit débattu en Commission. Bien sûr, je pense que le groupe (ndlr : groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ») est favorable à cet amendement. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui y sont favorables ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Des abstentions ? Pas d'abstentions. Donc tous les autres sont opposés à cet amendement.

Vous (ndlr : groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ») avez aussi déposé un amendement sur la création d'un groupe de travail sur la Maison alsacienne. Il se trouve qu'il y a un groupe de travail. Donc cet amendement n'est pas utile, car il existe déjà sur ce sujet. C'est notamment Sabine DREXLER, qui est en visio, que je salue, qui en a la responsabilité. Si par contre vous n'étiez pas membre et que vous souhaitiez intégrer ce groupe de travail, c'est bien volontiers que vous pourriez intégrer ce groupe de travail. Mais pour moi l'amendement n'a pas de raison d'être puisqu'il existe.

Mme DREXLER – Je peux faire une petite proposition ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, je t'en prie.

Mme DREXLER – Parce qu'en fait j'ai eu plusieurs demandes de personnes qui souhaiteraient pouvoir intégrer ce comité de pilotage. Pour l'instant c'est un comité que je préside, qui réunit Laurence MULLER-BRONN pour toutes les questions relatives au tourisme, Étienne WOLF pour toutes les questions relatives à l'habitat et la rénovation, et Charles SITZENSTUHL pour tout ce qui concerne l'économie de proximité. Au vu de la demande, notamment des élus bas-rhinois, je me suis dit que nous pourrions peut-être intégrer une personne de chaque territoire dans ce groupe de travail. Du coup, comme nous avons déjà quatre volontaires chez les Bas-rhinois, il suffirait d'avoir un volontaire dans chacun des territoires du Haut-Rhin pour arriver à dix personnes, et pour arriver à un COPIL qui ait une taille permettant d'être efficace.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je souscris bien volontiers à ta proposition, Sabine, pour celles et ceux qui souhaitent s'impliquer sur ce sujet ô combien emblématique, parce qu'il y a à la fois l'enjeu de la préservation des maisons alsaciennes – je rappelle qu'il y a 200 à 300 maisons alsaciennes par an qui disparaissent, et que à ce rythme-là c'est tout l'image et tout le patrimoine de notre territoire qui pourraient très vite être balayés –, et puis il y a bien évidemment la réflexion sur quels types de maisons construire en Alsace, qui soient à la fois conformes aux attentes des jeunes ménages, qui correspondent à la société d'aujourd'hui, mais qui en même temps s'appuient sur les valeurs fondamentales qui ont créé la maison alsacienne et qui avaient du sens. Je pense qu'il n'y a pas besoin... Vous souhaitez le maintenir ? Non, vous ne maintenez pas l'amendement. Très bien.

Il y avait un troisième amendement. Vous demandiez l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à ANVITA. C'est une association nationale des villes et territoires accueillants, qui réunit des collectivités territoriales et des élus qui réfléchissent et agissent pour une politique d'accueil inconditionnelle, inclusive et solidaire. Sur ce point, je propose que ce soit renvoyé en Commission, d'autant plus qu'on est aujourd'hui déjà partenaire d'une association, notamment l'association « Primo Ukraina », qui est une association ukrainienne mais située en Alsace. Donc je pense qu'aujourd'hui, ce que je vous propose, c'est d'abord de travailler avec des associations locales, plutôt que de se diriger vers des associations nationales sur ce sujet. Le cas échéant, si vous considérez et que la Commission considérerait que ça avait du sens d'aller plus loin, on pourra toujours resoumettre cette proposition à notre Assemblée plénière. Mais je renvoie du coup sur un travail en Commission pour voir le sens de votre proposition.

Maintenant je propose de passer au vote du rapport. Fatima, tu voulais réagir.

Mme JENN – S'il vous plaît, juste une dernière intervention. Je veux vraiment remercier les services, parce qu'ils font un énorme travail. Souvent, il n'y a pas de reconnaissance,

surtout de la part des opposants. Ils font un excellent travail. Et je veux aussi rendre hommage à tous nos agents qui sont dans les espaces de solidarité, parce qu'ils font aussi un excellent travail, et ils le font toujours avec beaucoup de volonté et beaucoup d'enthousiasme. Donc nous tenons vraiment à les remercier toutes et tous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Jean (ndlr : Jean Muckensturm, Directeur des services de l'Assemblée) rappelle un point d'ordre juridique, que je soumetts à l'accord du groupe des Verts écologistes : c'est qu'on ne renvoie pas tout le rapport en Commission, mais uniquement l'élément d'adhésion en l'état, qu'il soit étudié, sinon on est obligé de renvoyer l'ensemble du rapport. Donc je distingue. Sinon je fais passer au vote, si vous préférez. Vous voulez passer au vote. Du coup, ce que je propose, c'est que pour l'instant il y ait un rejet de l'amendement proposé par les Verts pour l'adhésion à cette association, le temps qu'il y ait un travail qui soit fait sur le bien-fondé ou pas, puisque c'est un amendement qui est arrivé très tardivement, ce qui ne nous a pas permis de vérifier tout cela. Donc je prends acte du vote de l'ensemble du groupe des Verts écologistes pour l'amendement. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont pour cet amendement ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Donc maintenant nous pouvons passer au vote du rapport sur l'action de lutte contre la pauvreté et l'insertion. Est-ce que quelqu'un est contre ce rapport ? Le groupe des Verts. Quelqu'un s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-2-5-1 | BUDGET PRIMITIF 2022 JEUNESSE, SPORT, RÉUSSITE ÉDUCATIVE
ET BILINGUISME

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons d'ores et déjà... Nicolas n'est pas encore revenu. Si, il est là, pardon Nicolas. Je ne te retrouvais plus, je n'ai plus mes repères de positionnement géographique dans cette salle. Donc je propose d'aborder bien évidemment et de présenter la Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme. Nicolas, c'est à toi.

M. MATT – Merci Président. Tout d'abord, j'aimerais quand même remercier l'ensemble des collègues qui s'impliquent, ou non d'ailleurs, dans les travaux de la cinquième Commission que j'ai vraiment l'honneur de présider. Attentif à ces thématiques, j'aimerais particulièrement remercier, si vous me le permettez, les élus délégués qui travaillent vraiment au quotidien avec vraiment beaucoup d'opiniâtreté sur ces thématiques : j'aimerais nommer bien sûr Patricia BOHN, Carole ELMLINGER, Émilie HELDERLÉ, Philippe MEYER et Nathalie MARAJO. C'est tout ce travail constructif qui a permis, qui permet maintenant, toutes ces nombreuses séances de travail, qui me permettent de vous présenter ce rapport, ce budget primitif 2022, centré sur la jeunesse.

Ce budget dédié à notre jeunesse alsacienne recoupe trois priorités politiques, parmi les sept inscrites dans ce rapport budgétaire. Tout d'abord, priorité en faveur de la protection de l'enfance, puis priorité en faveur de l'investissement pour la jeunesse, et enfin priorité en faveur de l'affirmation de l'identité alsacienne, qui comprend la politique du bilinguisme rattachée à la cinquième Commission, mais aussi la coopération transfrontalière pour l'ouverture économique et culturelle transrhénane. Les cinq piliers, les cinq socles politiques de ces priorités liées à la jeunesse sont bien évidemment l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, l'éducation et la jeunesse, le bilinguisme puisque - vous le verrez, nous l'affirmerons - la jeunesse sera le moteur de notre politique du bilinguisme, et enfin le sport et la vie associative, sport puisque quand on pratique le sport, Président, y compris le jardinage si j'ose dire, Président, on reste jeune, jusqu'à 77 ans au moins.

Amusement des élus.

Cette politique jeunesse, à travers le rapport qui vous est proposé, met en musique un

budget de 347 millions d'euros au service de notre jeunesse, qui sera notamment mis en œuvre par près de 3 000 de nos agents, soit la moitié en gros des effectifs de la Collectivité européenne d'Alsace, agents que, à travers vous aujourd'hui, je voulais vraiment remercier pour leur implication au quotidien dans les politiques développées par cette Commission.

Les priorités principales, les points saillants de ce budget seront : une augmentation de moyens pour la protection de l'enfance – nous nous donnerons en effet les moyens d'accompagner 208 mineurs supplémentaires dès cette année – ; la création de nouveaux établissements et la restructuration lourde de collèges en lien avec le plan pluriannuel d'investissement collège de 600 millions d'euros qui prévoit à la fin du mandat la création de 3 400 nouvelles places ; le développement d'actions éducatives, notamment en lien avec la lutte contre le harcèlement scolaire ; le soutien à la politique et à la pratique sportives (?), en ne faisant pas l'erreur d'opposer le soutien aux clubs et au sport en proximité aux grands événements, vecteur d'attractivité territoriale ; l'ouverture économique et culturelle transrhénanes par le bilinguisme et la coopération transfrontalière, en ciblant particulièrement la jeunesse.

Les budgets consacrés à la protection de l'enfance et à la protection maternelle et infantile représentent une somme nette de 245 millions d'euros. Le constat que nous vous avons déjà partagé, mais que je me permets de rappeler, est que de 2017 à 2021 nous avons peu ou prou dans le Bas-Rhin une augmentation de 10,7 % du nombre d'enfants confiés et dans le Haut-Rhin une progression de 13,9 % d'enfants confiés – donc respectivement + 233 et + 208 enfants. En parallèle, il apparaît que les enfants qui sont confiés à la Collectivité européenne d'Alsace ont un profil de plus en plus difficile, de plus en plus compliqué, notamment en lien avec le champ du handicap, ce qui sous-tend de la part de nos travailleurs sociaux une technicité accrue et une plus grande complexité dans la mise en œuvre de la prise en charge de ces mineurs confiés, qui réclament toute notre attention.

Pour mettre en musique ces budgets et notre politique, nous allons mettre en œuvre cinq axes de travail principaux. Le premier axe consiste à travailler sur l'offre de prévention, c'est-à-dire prévenir le drame, c'est-à-dire prévenir la nécessité de placement. Comme vous le savez, il existe traditionnellement un véritable multilatéralisme autour du champ de la prévention. Il y a l'État, la CAF, les intercommunalités via les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) notamment, et les départements. Nous allons mettre autour de la table ces différents acteurs, assumer notre leadership et poser un diagnostic sur l'offre de prévention existante. C'est l'étape de l'évaluation. Et un des premiers constats que l'on peut faire, c'est qu'entre la prévention ciblée PMI (ndlr : Protection Maternelle et Infantile) de 0 à 6 ans et la prévention spécialisée de 11 à 25 ans, il existe des trous dans la raquette, notamment les 7-10 ans. Que se passe-t-il ? Que pouvons-nous imaginer. Donc, il y a nécessairement une nécessité de développer l'offre et de la faire évoluer, et donc de mieux la piloter. C'est cet axe 1 que nous allons engager.

L'axe no 2 recoupe lui les ambitions, chère Isabelle (ndlr : Isabelle DOLLINGER, 2e vice-présidente en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants), sur le service public alsacien : remettre l'usager au cœur de nos politiques publiques. Et cet axe nous interroge collectivement sur la place des enfants, la place des adultes et la place des familles dans la protection de l'enfance. Nous créerons donc ainsi le Conseil consultatif des enfants, pour avoir en direct le retour des principaux usagés, le retour de ceux dont nous avons la charge, les enfants confiés. Nous créerons également une nouvelle instance de dialogue avec les familles, pour qu'aucune question ne reste sans réponse et pour améliorer la détection de situations atypiques. Et en plus de l'entretien dès 17 ans des enfants placés, qui est une obligation légale, nous allons mettre en place une forme de compagnonnage, de pairs aidants, avec d'anciens enfants de l'ASE (ndlr : Aide Sociale à l'Enfance).

L'axe 3 : améliorer les conditions de travail et soutenir les assistants familiaux. Un constat, difficulté qui se présente à nous, mes chers collègues : 10 % de nos 580 assistants

familiaux partiront à la retraite d'ici deux ans. Il y a donc urgence à renouveler les effectifs et à travailler la question de l'attractivité de ces travailleurs. Se pose donc la question de la difficulté de leur mission et de comment nous pourrions mieux les soutenir dans leur travail, qui est extrêmement délicat. C'est donc un travail de fond qui s'ouvre aujourd'hui et qui prendra dès cette année, concrètement, la forme de la généralisation du droit de souffler à l'échelle de la CeA, tel que cela existait préalablement dans le Bas-Rhin, action qui s'inscrit à hauteur de + 470 000 euros dans notre budget.

Quatrième axe. Cet axe propose d'améliorer l'attractivité des métiers et de lutter contre l'usure professionnelle des travailleurs du social. L'enjeu, je vous le rappelle, est capital : sans travailleurs du social, pas d'aide face aux réalités sociales difficiles, difficultés à mettre en œuvre la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées notamment, difficultés de mettre en œuvre des politiques contre les violences familiales et difficile de mettre en œuvre une politique de lutte contre la pauvreté. Il faudra donc mettre en place des soutiens matériels, c'est-à-dire leur permettre d'exercer leur métier dans de bonnes conditions, un soutien humain accru, mieux exercer le pilotage des carrières et des moyens, et enfin une attractivité financière : la revalorisation des métiers du social comme, Président, vous avez réussi à l'obtenir de la part de l'État.

Le cinquième axe, enfin, c'est déployer une stratégie en deux temps, auxquels je crois profondément. Tout d'abord, agir face à l'urgence et, enfin, engager une réflexion de fond sur la protection de l'enfance elle-même. Agir face à l'urgence : cette année, nous investirons plus de 4 millions d'euros supplémentaires pour créer 100 places d'accueil en internat et 108 mesures d'accueil en milieu ouvert. Long terme : faire évoluer le paradigme de la protection de l'enfance, faire réfléchir, mettre autour de la table ensemble intellectuels, professionnels, justice, travailleurs sociaux, usagers de l'ASE (ndlr : Aide Sociale à l'Enfance) lors d'un congrès alsacien de la protection de l'enfance. C'est ce que nous allons faire, afin de définir les nouveaux contours de notre politique en matière de protection de l'enfance. C'est vraiment un travail de fond que nous allons engager dès cette année.

Donc voici la présentation de ces cinq axes. Le budget, je vous l'ai déjà rappelé : dépenses de fonctionnement, 246 millions ; recettes de fonctionnement dus au déploiement de la SNPPE, de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, 5,6 millions ; et donc dépenses nettes, 241,1 millions d'euros, qui recourent, et je les félicite vraiment en votre nom à tous, les 1 295 agents, ETP (ndlr : Equivalent Temps Plein ?), qui travaillent à la mise en œuvre au quotidien de cette politique, ce qui représente une masse globale financière de 66,4 millions d'euros, dont 16,2 millions pour les deux foyers de l'enfance et dont 35 millions sont consacrés à la rémunération des assistants familiaux.

Deuxième axe : la politique de protection maternelle et infantile. Celle-ci, comme vous le savez, se décline en trois grandes missions : promouvoir le bien-être de l'enfant dans sa famille, dans les divers modes d'accueil et à l'école maternelle ; contribuer à l'amélioration globale de la santé de l'ensemble de la population et à la réduction des inégalités de santé ; développer une offre de prévention précoce dans les domaines de l'éducation à la santé et le soutien de la parentalité. Ainsi, elle contribue à l'autonomie et à la responsabilisation des futurs adultes, acteurs de la société de demain.

En quelques chiffres bruts, qu'est-ce que c'est que la PMI à l'échelle de l'Alsace, Monsieur le Président ? Ce sont 15 374 naissances. Depuis cette année, chaque petit, chaque bébé, ses parents se voit remettre un carnet de santé qui contient notamment des comptines en dialecte alsacien, et notamment – je sais que ça vous est cher – en welche. Belle action. 15 507 consultations en santé sexuelle, 709 établissements d'accueil collectif et 12 000 bilans en école maternelle pour 15 000 grossesses suivies.

Les actions que nous avons développées en 2021 : 14 % des femmes enceintes ont été suivies par la PMI ; le taux de couverture est de 75 % des bilans de santé en école

maternelle ; nous avons mis en œuvre, en lien avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, le financement d'une équipe mobile petite enfance handicap ; plus de 400 actions collectives et ateliers ont été réalisés à destination des parents ; et nous avons également ouvert 46 places de crèche à vocation d'insertion professionnelle.

Pour 2022, toujours en lien avec la SNPPE (ndlr : Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance), nous nous efforcerons de renforcer la prévention en santé pour les plus vulnérables : consultation pédiatrique pour les familles les plus fragiles, dépistage de situations de handicap – et j'insiste, parce qu'on en parlait à midi : handicap non visible également, il y a un vrai sujet –, action en santé sexuelle et lutte contre les addictions. En lien avec le plan d'action et de protection de l'enfance, nous évaluerons et développerons la prévention précoce, par exemple lors des entretiens prénataux, lors de visites à domicile, par l'organisation d'ateliers parentaux, par le financement d'associations de soutien aux fonctions parentales : + 400 000 euros par rapport au BP (ndlr : Budget Primitif) 2021 sur cette action. Et enfin il conviendra de promouvoir une offre d'accueil de la petite enfance de qualité : dispositif innovant pour les enfants en situation de handicap, développement de crèches à vocation professionnelle, soutien à l'accueil individuel, et enfin formation des assistants maternels.

Le budget, entre dépenses et recettes de fonctionnement, encore une fois en lien avec la SNPPE (ndlr : Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance), s'établit pour la PMI (ndlr : Protection Maternelle et Infantile) à 3,8 millions de dépenses nettes, donc un Budget global de 4,25 millions, en progression de 3 % par rapport au BP 2021.

Action éducation et jeunesse. En quelques chiffres, c'est toujours intéressant de se replacer dans le contexte, la Collectivité européenne d'Alsace, c'est le deuxième Département de France en nombre de collèges publics : 147 collèges publics, 25 collèges privés, soit 89 000 collégiens, 5,6 millions de repas servis, 116 restaurations scolaires, 5 200 équipements numériques portables, dont 1 219 d'entre eux distribués l'année dernière, exercice 2021, et enfin 700 logements de fonction. Et j'attire votre attention que suite à la signature de la convention du 14 mars 2022 signée entre le Président BIERRY (et la Préfète Josiane CHEVALIER, certains de ces logements pourront être mis à disposition des réfugiés ukrainiens.

Les différentes actions sur les collèges et la jeunesse, je vais les résumer brièvement puisque Philippe MEYER en exposera le détail plus avant. Un des grands chantiers de cette année sera la DGF (ndlr : Dotation Globale de Fonctionnement) avant convergence en 2023. Il s'agit aussi de la définition d'une nouvelle politique pour le numérique éducatif, du renouvellement des équipements et expérimentations tablettes numériques, et enfin de la poursuite de la PPI (ndlr : Programmation Pluriannuelle d'Investissements) collège avec le chantier de Brumath, Kennedy Mulhouse, évidemment les études, enfin, pour le lycée franco-allemand, le fameux collège des deux rives que nous attendons tous, et 4 nouveaux collèges EMS (ndlr : EuroMétropole de Strasbourg), ainsi que ceux de M2A (ndlr : Mulhouse Alsace Agglomération) et de Kembs.

Pour les actions à destination de l'éducation et de la jeunesse, nous continuerons le développement d'actions éducatives, avec par exemple le développement accru d'une plateforme de stages pour les troisièmes, ce qui permettra à nos collégiens de mettre un pied dans le monde du travail. Il s'agit de continuer l'engagement contre le harcèlement scolaire : 6 000 élèves sensibilisés jusque-là. Nous allons maintenant passer à la vitesse supérieure, en doublant le nombre de personnes formées au jeu de « la Bête Noire ». Et enfin, aide aux structures socio-éducatives avant convergence : c'est une nouvelle politique de soutien aux structures socio-éducatives que nous mettrons en place sur la base de contrats d'objectif.

Le Budget dédié au sport. Ce sont près de 5 millions d'euros. Encore une fois, j'irai assez rapidement sur ce budget ; Nathalie MARAJO se fera un plaisir de le détailler pour vous.

Elle est où Nathalie ? Donc le sport en Alsace : plus de 440 000 licenciés, 1 300 lieux de pratique de sport de nature, 4 600 clubs, 120 comités sportifs bas-rhinois et haut-rhinois, avec une ambition : donner à l'Alsace, donner à la CeA la capacité d'agir dans la gouvernance du sport, faciliter l'organisation du monde sportif à l'échelle alsacienne, et enfin définir une politique sportive ambitieuse, mais toujours proche du terrain.

Comme vous le savez, suite à la mise en œuvre d'un groupe de travail, un travail de convergence est en cours sur les politiques sportives entre les anciens départements 67 et 68. Il s'agit de la mise en œuvre également, avec Nathalie (ndlr : Nathalie MARAJO-GUTHMULLER) comme pilote, de la démarche d'action « Alsace, terre de Jeux ». Il s'agit du vote – il est toujours utile de le rappeler – d'une motion par les conseillers d'Alsace en appui des comités sportifs désireux de s'engager dans la création de ligues d'Alsace, proposition qui a reçu – Monsieur le Président, vous étiez à Mulhouse avec Bruno FUCHS – un accueil favorable de la part du Président de la République, donc on attend de voir les résultats. Et enfin, il s'agit de la réalisation d'une enquête auprès des associations alsaciennes et d'actions journées citoyennes en collège. Et j'attire votre attention sur le fait que le résultat de cette grande enquête auprès des associations alsaciennes servira de base, notamment à Émilie (ndlr : EMILIE HELDERLE), pour construire le socle de notre future politique de soutien aux associations.

Les principaux objectifs 2022 : lancement de six dispositifs opérant à l'échelle de l'Alsace ; développement d'une stratégie sur les sports de nature, engagement de la CeA (ndlr : Collectivité européenne d'Alsace) dans le cadre de l'héritage des JO (ndlr : Jeux Olympiques) de Paris 2024, avec notamment l'accueil de la flamme ; et enfin, mise en œuvre de notre nouvelle politique sportive à la CeA, avec présentation en fin d'année aux élus, évidemment en concertation avec le mouvement sportif alsacien.

Pour terminer, la stratégie du bilinguisme, en quatre axes. Je me lance ? Die 4 Achsen der Strategie für Zweisprachigkeit.

L'alsacien est en danger, l'allemand est en danger mes amis, il faut agir maintenant ! Je me suis dit qu'il fallait une preuve choc.

M. LE PRÉSIDENT – Paul (ndlr : Paul HEINTZ, conseiller d'Alsace) a l'air désespéré. Il y a des progrès à faire.

M. MATT – Il faut agir maintenant ou jamais. On a la preuve.

Rappelons la définition de la langue régionale d'Alsace, par la loi Alsace du 2 août 2019, qui consiste en la langue allemande dans ses formes standards et ses variantes dialectales. Une intuition, qui est la nôtre, et j'y reviendrai, est qu'il est nécessaire de faire de la jeunesse le moteur du bilinguisme.

Voici les actions que nous avons menées en 2021. Avenkraft, application téléchargeable qui a permis à près de 4 000 jeunes de s'exercer à la langue régionale, et qui leur permet lorsqu'ils arrivent à la fin du jeu, quand ils maîtrisent non seulement le vocabulaire mais la géographie alsacienne, d'obtenir un badge numérique qui leur permet d'avoir un plus pour leur futur curriculum vitae. L'inauguration en 2021, nous étions à la rentrée au collège Vauban, Président, du collège franco-allemand, des nouvelles sections du LFA (ndlr : Lycée Franco-Allemand, Strasbourg). Un travail sur la visibilité dans l'espace public de la langue régionale. Un travail, nous commençons, consistant à être nous-mêmes une Collectivité exemplaire, ce qui peut passer par des choses très simples, ne serait-ce que les menus à la cantine, la langue régionale dans les titres des rapports qui nous sont présentés, tout un tas d'actions symboliques mais visibles que nous nous devons d'engager. En 2021, nous avons déclenché une étude sociolinguistique qui sera vraiment le socle et l'état des lieux principal de l'état de la langue régionale en Alsace. Et enfin j'aimerais juste mentionner le démarrage de la plateforme Plarela, qui est un magnifique outil développé en lien avec

l'Université et le Rectorat, qui permet aux enseignants bilingues de mettre en œuvre des outils pédagogiques innovants à destination des élèves, parce qu'il faut toujours se mettre à la place des enseignants : si vous n'avez pas de support pratique pour faire aimer la langue régionale, ce sera beaucoup plus compliqué. Donc vraiment je vous invite mes chers collègues, très sincèrement, dans vos territoires de populariser cette plateforme. Tous ne la connaissent pas encore ; il faut vraiment la faire connaître aux enseignants.

Maintenant, ce qui nous intéresse : le futur. Comme on dit en médecine, l'étiologie dicte le traitement, et l'ordonnance, chère Lara, risque d'être salée. Le constat, c'est qu'on a une véritable perte de vitesse de la langue régionale en Alsace – ça on le sait –, mais plus particulièrement dans notre jeunesse. Et toute la stratégie que je vais vous expliquer va être la suivante. Comment consolider, pour tout dire sauver, notre vivier de jeunes locuteurs ? Comment les accompagner tout au fil du temps, tout au long de ce mandat, pour mettre en place un continuum stable d'éducation à la langue régionale, que ce soit sur les temps scolaires ou périscolaires ? C'était ça absolument notre intuition. Pour y arriver, il y a l'engagement ambitieux et l'objectif ambitieux du Président d'ouvrir au moins une école immersive par canton. Il y a bien évidemment le déploiement du lycée franco-allemand. Et nous pourrions nous appuyer pour cet objectif d'une classe minimum immersive par canton bien évidemment sur l'enseignement privé, mais nous comptons également travailler avec le Rectorat – vous savez que le Recteur vient de changer, donc il conviendra de re-échanger sur cette ambition. Mais il ne peut avoir de sens évidemment que si le Rectorat, l'État, l'enseignement public se déploient fortement sur l'immersif dans notre Collectivité – tout du moins, c'est ce que nous appelons de nos vœux.

Alignement de planètes : nous sommes également en train de préparer la nouvelle convention quadripartite. J'attire votre attention sur le fait que l'ancienne convention quadripartite liait l'État, la Région, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Désormais, Haut-Rhin et Bas-Rhin n'étant plus qu'une seule entité, la Collectivité européenne d'Alsace, elle reste tout de même quadripartite pour une très bonne raison : c'est que l'Université nous rejoint dans cette initiative, et ça c'est un atout considérable, parce que quand je parlais de continuum d'éducation, si on veut pousser sur l'enseignement du bilinguisme, il faut des profs – la base. Il faut savoir que sur 63 000 étudiants à l'Université de Strasbourg, aujourd'hui, nous n'en avons peu ou prou que 9 qui sont inscrits en première année en langue allemande. Donc là il y a un véritable défi à relever avec l'Université pour l'attractivité des langues, et nous travaillerons avec le Rectorat pour l'attractivité des carrières.

Aussi, un autre constat est qu'un élève passe 18 % de son temps à l'école. Donc il y a une marge de travail considérable sur le temps périscolaire. Et, c'est justement une action vraiment novatrice que nous allons lancer : c'est ce que nous appelons « les mercredis de l'alsacien ». C'est proposer partout, à l'échelle de l'Alsace, du périscolaire en langue régionale, accessible à tous. Ça c'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur, travailler sur le temps périscolaire pour lever cette crainte que l'on peut ressentir parfois de la langue régionale, en raison d'une méconnaissance, parce que justement de moins en moins de monde la pratique. Il faut absolument aller à la rencontre des enfants, et c'est ce que nous allons faire.

Pour réussir cette initiative, nous ne pourrions la faire sans les territoires, sans les communes et les communautés de communes. C'est pourquoi nous avons écrit avec le Président BIERRY aux présidents de collectivités de communes, qui ont nommé des ambassadeurs dans chacune de leurs comcom. Nous allons réunir le 4 avril, lundi prochain, les 41 nouveaux ambassadeurs de la langue régionale, qui nous aideront à faire le relais et à déployer en territoire notre politique. Cette idée d'une Collectivité exemplaire autour du bilinguisme, vous l'avez compris, pour l'anecdote, elle ne tient pas évidemment qu'au menu de cantine ou à la visibilité, elle tient également dans l'affirmation de notre chef de filât. Et notre chef de filât, il se tiendra, nous l'assumerons, notamment à l'occasion de la journée des assises du bilinguisme – à laquelle vous êtes tous invités – le 28 juin, où nous

allons réunir nos partenaires institutionnels, l'État, les associations, afin de présenter notre étude sociolinguistique, présenter les axes forts de notre stratégie, et à travers ce chef de filât, embarquer l'ensemble de l'Alsace sur la cause du bilinguisme.

Donc vous l'aurez compris : ce BP (ndlr : Budget Primitif) est l'acte 1. Il sera suivi de modifications. Il y aura d'autres budgets primitifs, et nous allons pouvoir afficher nos ambitions.

Monsieur le Président, pour conclure, comme le disait Jean JAURÈS, « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable dans l'avenir ». JAURÈS nous invite donc à soutenir de manière inconditionnelle notre jeunesse, et c'est ce que nous vous proposons chers collègues à travers ce rapport. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Très belle présentation. Et bravo pour l'alsacien. Encore un autre locuteur alsacien extraordinaire, à qui je vais donner la parole : c'est Philippe MEYER. Vous voyez quand même que ce sont ceux qui le parlent le moins qui le défendent le plus. Allez Philippe, à toi.

M. MEYER – Merci Président. Quelques éléments complémentaires concernant plus particulièrement l'éducation de la jeunesse, et Nicolas MATT que je remercie a rappelé quelques chiffres-clés. Il semblait important, compte tenu du fait que bien sûr l'éducation est une compétence régaliennne des départements, de mettre en avant nos efforts significatifs en ce domaine. L'Alsace, plus particulièrement, est un territoire qui offre des établissements d'excellence, qui marque une singularité en matière d'éducation. Nous bénéficions à la fois d'une école européenne à Strasbourg, de deux collèges internationaux – collèges-lycées, bien sûr –, d'un lycée-collège franco-allemand à Strasbourg qui a progressé – j'y reviendrai –, de trois cités éducatives à Strasbourg et à Mulhouse, et d'un internat d'excellence à Barr. Il s'agit également de forts enjeux démographiques et sociaux, notamment sur Strasbourg et Mulhouse, où la population progresse dans les agglomérations, avec un collège sur trois en REP (ndlr : Réseau d'Education Prioritaire) sur l'EMS (ndlr : EuroMétropole de Strasbourg), et tous les collèges en REP sur Mulhouse.

Petit retour sur les actions engagées en 2021 et qui se poursuivent en 2022, avec l'amélioration de l'attractivité de ces collèges, en aidant la communauté éducative à développer des projets éducatifs centrés sur des thèmes porteurs pour les métiers d'avenir, notre rôle également de nous intéresser : on ne peut pas se désintéresser en tant que Collectivité à la question de l'orientation de nos collégiens, plus particulièrement sur les métiers du développement durable, de la culture scientifique, du bilinguisme, de l'industrie du futur, de l'artisanat, les métiers médico-sociaux – on en a déjà parlé –, ou encore du tourisme. Il s'agit de la mise à disposition de plus de 1 200 tablettes numériques et ordinateurs portables aux collégiens, portant à plus de 5 200 le parc de ce type d'équipement. Il s'agit de la naissance, Nicolas l'a évoqué, du lycée franco-allemand, de la première étape avec deux classes de sixième au collège Vauban, qui lui est cher, en septembre 2021. Il s'agit de la livraison des chantiers de rénovation du collège de Guebwiller, de l'aménagement extérieur au collège Galilée de Lingolsheim et du Val-de-Moder, de la poursuite de cinq chantiers de rénovation de collèges (Brumath, Hoerd, Mulhouse, Kennedy, Saint-Amarin et Wintzenheim). Il s'agit enfin du démarrage, toujours en 2021, de trois nouveaux chantiers de rénovation de collèges (Reichshoffen, ainsi que la demi-pension de Strasbourg Truffaut, et Kaysersberg).

2022, c'est une année de transition avec le maintien des critères différenciés, l'attribution de la dotation de fonctionnement de collèges entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, un sujet qui nous occupe beaucoup actuellement, et nous y travaillons étroitement pour vous faire des propositions qui seront débattues au sein de la Commission avant l'été. À ce titre, nous réunirons l'ensemble des principaux des collèges du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, là aussi avant la fin de l'année scolaire. Il s'agit de l'harmonisation pour le budget 2023 de la

dotation des collèges à l'échelle de l'Alsace sur quatre grands sujets : la DGF (ndlr : Dotation Globale de Fonctionnement), les dispositifs d'accès aux équipements sportifs, les dispositifs d'accompagnement des sorties scolaires, qu'il convient aussi d'harmoniser bien sûr, ainsi que les participations aux actions éducatives. Il s'agit de la définition d'une stratégie de déploiement du numérique éducatif sur la base de ce que nous avons mis en place en termes d'expérimentation, de déploiement de ces infrastructures, le collège étant une phrase de transition entre les écoles primaires et les lycées 4.0. Il s'agit de la proposition d'une PPI Collège – on l'a déjà évoquée – de près de 600 millions d'euros sur le mandat en faveur de l'immobilier, dont 65 millions sur le budget 2022, ce qui constitue une augmentation de 32 % par rapport au BP 2021 et traduit notre volonté de nous engager sur la réussite éducative de nos élèves. Il s'agit d'une intervention sur un collège, d'une intervention de type patrimonial : c'est avant tout un accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace sur un soutien de projet éducatif des établissements. Nous ne construisons pas que les murs ; nous proposons des politiques éducatives aux enseignants, l'objectif étant bien sûr d'améliorer l'attractivité des collèges, de tous les collèges, en développant des projets éducatifs centrés sur les thèmes porteurs par les métiers d'avenir que j'évoquais tout à l'heure. On pourra s'appuyer sur des efforts considérables, la création de 3 400 places supplémentaires, ainsi que la réhabilitation lourde, qui contribueront à accueillir ces élèves supplémentaires, nombreux. On sait que, de manière globale, la démographie des élèves en primaire et en collège à l'échelle de l'Alsace diminue, et c'est un mouvement qu'on observe au niveau national – vieillissement de la population, moins de jeunes. Mais cet inégal dynamisme nécessite tout de même des créations de places supplémentaires sur les agglomérations. Il s'agit de cinquante projets de constructions neuves et de reconstructions, restructurations qui sont donc programmées sur l'ensemble du mandat actuel, avec desancements, des études pour les trois nouveaux collèges de l'EMS, du collège du Kembs et du huitième collège à Mulhouse, alors que nous attendons, et cela ne saurait tarder puisqu'il y a des discussions politiques au plus haut niveau, l'acquisition du foncier nécessaire, que ce soit à Strasbourg, Schiltigheim ou Mulhouse, pour que l'on puisse avancer sans plus tarder sur ces nouvelles réalisations.

Un mot pour terminer, en ce qui me concerne, sur les actions en faveur de la jeunesse. Il s'agit effectivement du déploiement de notre outil anti-harcèlement scolaire, « la Bête Noire » : 6 000 collégiens sont sensibilisés, et il s'agit de la formation de soixante animateurs locaux pour déployer encore davantage ce dispositif, qui est reconnu comme de grande qualité par l'Éducation nationale. C'est également la plateforme de stages des troisièmes, avec le déploiement de cette plateforme « stage-troisieme.alsace.eu » sur l'ensemble du territoire alsacien, pour un accès à 100 % des 147 collèges publics. On sait que ces stages de troisième peuvent être importants pour nos élèves. Et enfin, nous serons également amenés à travailler tout au long de cette année 2022 déjà bien entamée sur nos politiques de soutien aux structures socio-éducatives, sur la base des contrats d'objectifs que nous avons mis en place avec ces associations.

Voilà de manière résumée, mais quand même avec les chiffres importants et les points saillants, notre ambition collégienne, et de manière plus générale en faveur de la jeunesse, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le dossier ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. Merci, Nicolas MATT, pour cette présentation très complète, qui m'a apporté des éléments supplémentaires que j'aurais aimé avoir en Commission, en amont, pour pouvoir travailler. La séance publique est publique. C'est un lieu de débat normalement ; ce n'est pas un lieu de publicité des actions de la Collectivité, mais soit. Nous saluons, évidemment, l'augmentation budgétaire pour la protection de l'enfance. Nous le demandons, il y a un effort qui est fait, donc nous allons dans votre sens et nous soutenons cet effort. Je le relativise néanmoins un petit peu,

puisque cet effort est financé par la stratégie nationale de protection de l'enfance, principalement, donc il faudra voir lorsque cette stratégie va s'arrêter dans les années futures si l'engagement de la Collectivité reste à ce niveau-là.

Mon propos ne va pas porter sur les moyens alloués, mais davantage sur la transparence de manière générale, c'est-à-dire qu'il y a des moyens, mais on ne sait pas dans quelle mesure ces moyens vont permettre l'efficacité, la qualité, l'amélioration des conditions de travail des travailleurs sociaux, l'accueil et la qualité de vie des enfants. Et cela, c'est ce qui nous intéresse. Sur cela, jusqu'à présent, nous n'avons que peu de retours. C'est ce qui amène un bémol. Nous saluons le soutien financier, mais sur l'engagement total qui pourrait nous amener à voter pour ce budget, il manque la transparence.

Sur la restauration scolaire, je ne vais pas parler trop longtemps, puisqu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et qui ont été présentées. Pour notre groupe, c'est un élément important parce qu'il ne s'agit pas simplement de restaurer des enfants, mais de les nourrir, donc de leur apporter une alimentation saine. L'alimentation, c'est un enjeu de santé publique. Il ne s'agit pas simplement de couper la faim de nos collégiens. On n'a pas dans ce budget d'éléments budgétaires, ni méthodologiques, sur ce qui est prévu pour améliorer la qualité des repas servis dans nos collèges. Il y a un groupe de travail constitué au sein de la Commission de Nicolas MATT qui, jusqu'à présent, ne s'est pas réuni. Mais j'espère que l'année 2022 verra la réunion de ce groupe, et qu'on pourra travailler sur ces questions-là, pour savoir de manière plus approfondie ce que mangent nos collégiens et comment sont préparés les repas.

La deuxième absente de ce budget, c'est la tarification solidaire. Là encore, c'est quelque chose qui n'est pas pris en compte dans le budget. Il y a également un groupe de travail, dont on attend toujours la réunion. Ou peut-être que vous ne souhaitez pas aller vers la restauration scolaire, enfin la tarification solidaire dans la restauration scolaire. C'est peut-être de ça dont il s'agit, donc on ne sait pas trop quelles sont vos intentions sur ce point-là.

Enfin, le harcèlement scolaire : nous souhaitons une prise en compte dimensionnée aux enjeux actuels de ce qu'est le harcèlement scolaire dans l'ensemble des collèges. Vous en faites une prise en compte qui est sous-dimensionnée à notre sens.

Sur l'ensemble de ces points-là, et principalement la transparence, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. Encore une fois, on est en train de voter le budget, d'alimenter nos politiques. On ne définit pas les moindres détails au moment du vote du budget, sinon on se réunirait une fois par an et puis ensuite on laisserait faire les services. L'idée, c'est quand même qu'on se réunisse assez régulièrement et qu'on ait assez régulièrement des politiques à discuter. Donc évidemment qu'au moment du budget, on n'a pas tous les détails.

Mais c'est intéressant, parce que l'intervention de Madame QUINTALLET nous rappelle deux choses. Elle nous rappelle d'abord que ce n'est pas le groupe écologiste qui a la majorité. Pardon, mais vous êtes réduits à un rôle qui est celui de siéger dans l'Assemblée délibérante. Donc, ce n'est pas vous qui êtes à l'exécutif ; ce n'est pas vous qui ordonnez la dépense publique ; ce n'est pas vous qui signez les conventions avec nos partenaires. C'est le rôle de l'exécutif. On pose des questions à l'exécutif, mais ce n'est pas à vous de vous substituer à l'exécutif. Donc le sujet de transparence, etc., c'est une forme de mise en scène juste pour vous rappeler que vous êtes dans l'opposition. Ce n'est pas grave, c'est le résultat des élections. Je vous assure, on y survit, très bien, même quand ça dure cinq ans. Mais c'est comme ça que ça fonctionne. C'est l'exécutif qui rend des comptes. S'il y a des choses qui ne vous conviennent pas, il faudra poser des questions, il faudra

demander que cela change. Mais simplement vous plaindre que ce n'est pas vous qui signez les papiers, ce n'est malheureusement pas auprès de nous qu'il faut s'en plaindre, mais auprès des électeurs qui sont les vôtres et qui n'ont pas été suffisamment nombreux à se rendre aux urnes il y a un an.

Merci aussi de rappeler que, depuis le début du mandat, la question de la protection de l'enfance est une priorité de notre Assemblée, et notamment du Président. Merci de le rappeler. On sent bien dans vos propos que vous êtes assez mal à l'aise pour critiquer du coup le fait que la Collectivité met le paquet sur cette politique. On met le paquet sur cette politique. Dites-le simplement. Vous n'en serez que plus crédibles, en reconnaissant que – vraiment - sur certaines politiques, on sait être efficace.

Enfin, malheureusement, comme certains de vos collègues l'ont dit, je ne peux que vous inviter à apprendre un petit peu comment ça fonctionne, à rentrer dans les détails, à aller dans ce que la loi, dans la répartition des compétences, offre de transparence. Et, au titre de ses premières compétences, vous découvrirez que le prix des repas, ce n'est pas la Collectivité qui les fixe : ce sont les conseils d'administration des collèges, dans lesquels siègent des parents d'élèves, les représentants des profs et quelques conseillers départementaux, mais qui sont minoritaires. Ce sont les établissements scolaires qui gèrent - en réalité - la cantine scolaire. C'est d'ailleurs bien une des difficultés que nous avons, notamment dans la question de ce que mange les jeunes, puisque ce n'est pas nous qui avons la main sur la commande publique de l'alimentation dans les établissements. On met des moyens pour faciliter cette commande publique, pour flécher cette commande publique, mais ce n'est pas nous qui avons la main dessus, ce sont les gestionnaires des collèges. Et avec Philippe MEYER, avec d'autres collègues parlementaires, on s'est battus dans la loi 3DS (ndlr : loi relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration, la Simplification) pour faire en sorte que les gestionnaires des collèges passent sous tutelle des collectivités ou des lycées passent sous tutelle des départements ou des régions, pour que justement nos collectivités puissent avoir la main sur le bien manger, sur les circuits courts, sur la qualité de l'alimentation. Malheureusement, la majorité n'a pas voulu aller jusque-là, a créé une couche supplémentaire de médiation que personne ne comprend et qui rend aujourd'hui très difficile l'entrée dans le collège sur le prix du repas et sur la qualité de ce qu'on y mange. Donc votre critique, pour le coup, je pense qu'elle est assez juste ; mais il fallait l'adresser aux bonnes personnes, au gouvernement, à la majorité parlementaire, et pas à une collectivité territoriale qui ne peut pas outrepasser ses droits. En tout cas, ce n'est pas le rôle d'une Assemblée délibérante de se mettre hors la loi.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a plusieurs demandes de prise de parole. D'abord Nathalie MARAJO, ensuite Françoise (ndlr : Françoise BEY) et après Fatima (ndlr : Fatima JENN).

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Je vais revenir sur le sport, en cette fin d'après-midi, après la sieste digestive, qui j'espère est passée. J'espère vous réveiller un peu, avec une longue introduction.

Parce que le sport est une thématique à la transversalité riche et féconde, parce qu'il concerne de très nombreux Alsaciens, il est essentiel et évident pour la CeA (ndlr : Collectivité européenne d'Alsace) d'être présente au titre de ses diverses compétences. Plus qu'un loisir, mais aussi un loisir, le sport est une thérapie, un médicament, un des moteurs du vivre ensemble, un lieu où la diversité se retrouve dans un objectif commun. Le sport peut être ce formidable divertissement au sens étymologique du terme, celui de se détourner un moment des tracas quotidiens. Et, nous en avons bien besoin. L'être humain a besoin, même au cœur des pires tragédies, de nourrir un tant soit peu son espoir de se raccrocher à des idées positives, et je suis là pour vous en apporter. Après une crise sanitaire inédite et ses corollaires protocolaires impactant fortement la vie en société et la vie personnelle de chacun, alors qu'une guerre comme nous n'en voulions plus jamais tue des enfants, des femmes, des hommes aux portes de nos frontières qu'enjambent

quotidiennement des millions de réfugiés, le moral des Français est en berne, et on le serait à moins.

Aussi est-il essentiel pour leur santé physique, à laquelle a nui la sédentarité liée au télétravail et aux périodes de confinement, mais aussi pour leur santé mentale très dégradée de pratiquer une activité sportive. Nous avons besoin d'endorphine, de sérotonine et de dopamine pour lutter contre la déprime, la dépression et contribuer à notre bien-être. Les personnes vieillissantes ont besoin d'activité pour retarder la perte d'autonomie. Les personnes en situation de handicap ont besoin d'être incluses dans des pratiques enthousiasmantes. Les collégiens ont besoin de se décrocher de leurs écrans addictifs pour bouger leur corps en construction et pour apprendre le dépassement de soi, l'estime de soi, l'humilité, le respect, la gestion de la pression, mais aussi l'apprentissage de l'échec, l'apprentissage du succès, la capacité à faire face.

Pour toutes ces raisons et mille autres, comme l'approche intergénérationnelle et la dimension transfrontalière, je sais que vous allez voter le budget sport avec ferveur et peut-être même demander plus de moyens pour cette belle thématique. Qui sait ?

On peut remettre la première slide : là, vous avez de magnifiques chiffres qui montrent que les associations sont de puissants leviers d'épanouissement et de cohésion sociale. Et en Alsace on est très forts : on a 8 000 associations qui reçoivent des subventions de notre part ; ça représente 440 000 bénévoles, 50 000 salariés, 32 000 associations très diverses – les 8 000, ce sont celles qui reçoivent des subventions de notre part –, et 4 600 associations sportives, 33 % des clubs du Grand Est, qui représentent 440 000 licenciés. Pour incarner ces politiques publiques et développer nos trois axes stratégiques, Nicolas (ndlr : Nicolas MATT, 13e vice-président en charge de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme) en a déjà un petit peu parlé, le budget sport et vie associative que nous proposons s'établit à près de 5 millions d'euros, une progression de 10 % par rapport au BP 2021.

On peut passer à la slide 18. La Collectivité européenne d'Alsace est bien consciente des enjeux liés au sport et à la vie associative. Elle a, dans cette perspective, mis en place des actions et engagé des réflexions durant l'année 2021. Quelques éléments pour illustrer mon propos, avec un petit retour sur 2021. Tout d'abord, nous avons engagé un travail conséquent de convergence des politiques sportives des deux anciens départements, basé sur un état des lieux fin, mission que mène un groupe de travail productif et efficace que je remercie. En 2021, notre collectif, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024, a obtenu sa labellisation « terre de Jeux », déjà attribuée à près de soixante collectivités locales alsaciennes. Par ailleurs, je rappelle que l'Alsace compte neuf sites ayant candidaté pour être centre de préparation aux Jeux, et quarante-quatre collèges alsaciens sont labellisés génération 2024. Dans le cadre de cette convention « terre de Jeux » signée le 15 décembre dernier entre notre Président et Tony ESTANGUET, des actions (journée olympique, exposition sur le Japon, table ronde avec des collégiens) ont été menées. L'an passé, la Collectivité européenne d'Alsace a également continué à se tenir aux côtés du monde sportif, et en particulier des comités, ses partenaires privilégiés, pour être à l'écoute de leurs aspirations dans toute leur diversité. À cet égard, je rappelle la motion de soutien à la démarche de création de ligues d'Alsace que nous avons votée en septembre dernier. Enfin, en 2021, en lien avec Alsace Mouvement associatif, le Carré des associations et la Maison des associations de Strasbourg, nous avons mené une enquête à l'échelle alsacienne sur la situation de nos associations. Ces retours sont attendus prochainement et ils seront à n'en pas douter riches d'enseignements. Nous savons d'ores et déjà que le bénévolat est en forte baisse (34 %, nous a-t-on annoncé) et il faudra prendre ce sujet à bras-le-corps pour rallumer la flamme olympique du bénévolat.

Et on passe à 2022. Le Budget 2022 marque notre détermination à faire Alsace, à façonner l'unité de notre nouvelle Collectivité dans tous les domaines, en étant à la fois à l'écoute des acteurs et en phase avec nos compétences majeures. Ainsi, ce budget propose la mise

en œuvre de six dispositifs à l'échelle de l'Alsace, en parallèle avec les dispositifs 67 et 68 qui se poursuivent encore en 2022. Et ce, sur deux domaines majeurs exercés par notre Collectivité : le sport scolaire, avec une bourse aux espoirs sportifs, un soutien aux sections sportives des collèges et une aide à l'acquisition de matériel sportif pour les collèges ; et le handisport, avec des aides aux handi-athlètes sur leurs projets sportifs et sur les déplacements au championnat de France, ainsi qu'une aide à l'acquisition de matériels sportifs handi pour les clubs. Ces premiers dispositifs, que nous appelons de convergence rapide, ont permis de faire une transition avant l'adoption de la nouvelle politique.

Pour incarner l'Alsace, adapter nos dispositifs à l'évolution sociétale du sport, accompagner les initiatives locales et apporter des réponses à des démarches prioritaires pour la Collectivité européenne d'Alsace, de nouveaux champs d'intervention sont en œuvre ou en projets. Une stratégie sport de nature est en cours d'élaboration et les bases du politique alsaciennes sur le sport santé sont en réflexion, avec une première action cette année dans des collèges alsaciens, ainsi que l'inclusion par le sport avec deux projets expérimentaux à Mulhouse et à Strasbourg.

L'engagement de la CeA dans l'héritage des JO (ndlr : Jeux Olympiques) de Paris 2024 se poursuit avec différentes actions : journées olympiques et paralympiques, travail sur le futur relais de la flamme, soutien à des actions menées par de jeunes Alsaciens et à des projets portés par des comités, nouvel appel à projets visant à soutenir des projets innovants en faveur de l'activité sportive pour tous. La perspective des JOP (ndlr : Jeux Olympiques et Paralympiques) est une véritable aubaine pour redonner de la visibilité, de l'enthousiasme, à nos clubs fortement impactés par la crise sanitaire, et les valeurs de l'olympisme sont plus que jamais bienvenues et nécessaires. En effet, la flamme olympique ne symbolise-t-elle pas l'amitié entre les peuples, et les anneaux olympiques ne représentent-ils pas le respect unissant sans aucune discrimination toutes les nations et les continents dans la paix ?

Les axes principaux du budget sont le soutien à la pratique sportive, l'aide aux comités sportifs départementaux et le soutien aux sports scolaires. Le budget 2022 se caractérise également par un soutien plus affirmé aux grands événements sportifs du territoire, ainsi qu'aux clubs phares alsaciens. Ce budget reste un budget pragmatique et de transition, qui maintiendra nombre de dispositifs alsaciens existants dans l'attente de la présentation de la nouvelle politique sportive à l'horizon de la fin de l'année. Et, je forme le vœu que cette nouvelle politique permettra au monde sportif, aux côtés de notre Collectivité, d'aller « *Citius, Altius, Fortius Communiter* », plus vite, plus haut, plus fort ensemble. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo Nathalie. Merci pour ton enthousiasme. Ce qu'il aurait fallu rajouter d'ailleurs, si on voulait être complètement exhaustif...

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Mais je n'ai pas tout dit. Je peux encore y passer une heure si vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT – Je sais bien que tu en avais encore sous la pédale. Mais il y a quand même un point qui représente des sommes colossales, mais qu'on ne met souvent pas suffisamment en valeur, ce sont toutes les aides que nous avons accordées aux communes et aux intercommunalités dans leurs équipements sportifs, et qui représentent des centaines de millions d'euros, qui permettent - au quotidien - la pratique sportive sur l'ensemble de nos territoires. Et j'invite Monsieur le Directeur, pour la prochaine présentation du Compte administratif, de rajouter les équipements sportifs que nous aurons à ce moment-là accompagnés sur les territoires, parce que ça donnera un regard beaucoup plus juste de l'ensemble de l'investissement que notre Collectivité peut faire pour les équipements et la vie sportive sur nos territoires. Mais en attendant, merci Nathalie pour ton enthousiasme.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Quand on est en face du monde sportif, on ne manque jamais de le relever. Mais là, c'est ce budget.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, oui, très bien. Mais je pense que pour avoir un regard objectif sur cette question, ça pourrait avoir du sens. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes ? Oui, Françoise, je t'en prie.

Mme BEY – Je vais rebondir par rapport à Nathalie (ndlr : Nathalie MARAJO-GUTHMULLER) et son enthousiasme. Le sport, il est vrai que ça donne beaucoup d'enthousiasme. Et rebondir sur ce qu'elle a dit, parce qu'il est vrai qu'une augmentation substantielle du budget du sport serait bienvenue, c'est sûr, parce que le sport est un élément important de cohésion des territoires et aussi, un élément d'inclusion. On voit bien sur Mulhouse qu'il y a une expérimentation de l'inclusion par le sport aussi de personnes qui sont éloignées de l'emploi. C'est important aussi parce que ça permet de redonner confiance en soi. Et quand j'étais encore à la Ville de Strasbourg, on a fait un travail avec des titulaires du RSA pour les remettre dans de l'activité sportive, mais ça leur a permis, quand ils allaient vers un emploi, de se présenter finalement correctement et d'avoir confiance en eux. Donc la position n'est plus du tout la même. Pour ces personnes, finalement, le retour a été très, très positif, même si ce n'est qu'une petite partie des titulaires du RSA. Franchement, ce sont des dispositifs qui ne coûtent pas très chers, mais qui donnent vraiment un résultat qui est très, très important. Je pense que ce sont aussi des pistes et qu'il faut qu'on aille un petit peu plus loin sur ce sujet.

En tout cas, je voudrais dire aussi que le sport, ce n'est pas que la compétitivité, mais elle l'a dit après, Nathalie : c'est aussi le faire ensemble, travailler ensemble, aller dans le même but, soit pour une victoire, soit pour établir des projets. C'est aussi ça qui est important dans le sport, c'est cet esprit de cohésion et cet esprit d'équipe qui prévalent.

Je vais revenir sur la politique collègue jeunesse, puisque ça va aussi avec. Tout d'abord, pour la tarification solidaire dans les collèges, c'est un cheval de bataille de mon ancienne collègue Suzanne KEMPF, qu'on a soutenu, que Nicolas (ndlr : Nicolas MATT) a soutenu déjà à l'époque. Donc c'est un vieux cheval de bataille qu'on a. La Collectivité européenne d'Alsace est arrivée, donc il est vrai qu'il faut revoir un petit peu tout ce qui avait été déjà travaillé sur le sujet. Mais, quoi que dise notre collègue, la tarification solidaire est importante. Nous, on le voit dans les quartiers où on est, où il est important que les enfants aient un repas au moins à midi. Concernant les repas qui sont servis dans la restauration des collèges, j'ai peut-être la chance d'être dans un quartier où on a déjà les circuits courts, puisque le collège de Kronembourg a une cuisine centrale, directement en relation avec le collège. Il est vrai qu'un gros travail avait déjà été fait. Mais en tout cas on sait toute la difficulté pour les parents souvent de payer ne serait-ce que 3 euros pour un repas pour que ces enfants-là puissent avoir un repas complet. Donc cette tarification solidaire, il va falloir trouver une solution pour qu'on puisse faire quelque chose sur ce sujet.

J'ai une autre question. D'abord je voudrais féliciter la présentation qui nous avait été faite déjà en Commission sur les mineurs, la remise à plat en fait de la politique. Je pense qu'il était important, du fait que la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui commence à grandir, qu'on puisse regarder vraiment ce qui se passe. Et le fait de faire une évaluation est important. Donc je remercie la présentation qui nous avait été faite, parce qu'il est vrai qu'on avait beaucoup de questions sur ce sujet, et on attend maintenant, on espère avoir des réponses relativement vite sur ce sujet. En tout cas merci au service, qui a fait un gros travail sur ce sujet, qui n'est pas simple. Et on sait qu'aujourd'hui les mineurs sont de plus en plus difficiles, les familles sont de plus en plus en difficulté aussi par rapport à ces enfants, et la Collectivité a un vrai rôle à jouer à côté, sur ce sujet.

J'ai une question. C'est par rapport aux mineurs non accompagnés justement, avec la crise ukrainienne. Il s'agit de savoir comment la Collectivité européenne d'Alsace travaille sur ce sujet, parce qu'a priori il y en a beaucoup qui passent par les frontières, on ne sait pas

trop où ils vont, ce qu'ils sont. Il faut pouvoir les protéger des prédateurs qui sont autour. C'est la question que je pose, parce que je pense que c'est un vrai sujet, et qu'il y en a beaucoup qui sont aujourd'hui sur les routes. Merci.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier Monsieur SCHELLENBERGER, qui malheureusement est parti, pour cette formation de haute volée. C'est très aimable à lui. Mais je le rassure, nous savons absolument quel est le rôle de notre groupe. Oui, vous interpellé sur des questions importantes est précisément notre rôle. Oui, nous travaillons. Et oui, nous vous formulons des propositions. Cela vous irrite peut-être quand il en va de l'intérêt général, très bien. Mais dans ce cas-là, vous n'avez qu'à voter contre si c'est trop difficile pour vous. Je sais que vous n'étiez pas habitués aux débats contradictoires dans le Haut-Rhin et que cet apprentissage peut être douloureux.

Par ailleurs, je rappelle aussi, en toute humilité, qu'on vote un tarif plancher sur la tarification des cantines. Donc bien sûr qu'il s'agit d'un axe de travail. Sinon pourquoi existerait-il un groupe de travail sur cette thématique ? Sans doute que les membres de ce groupe de travail seront ravis de savoir que leur travail est complètement inutile. Je ne sais pas si vous siégez dans vos collèges, mais en tout cas, ceux de mon canton, je peux vous dire qu'ils ne sont pas en capacité d'assumer seuls la tarification solidaire. Ça ne pourra se faire qu'avec l'appui de la Collectivité et une volonté politique forte. Aujourd'hui, nous ne la constatons pas. Vous aurez l'occasion de voter sur un amendement que nous vous avons proposé.

Mon propos à l'origine portait sur les assises du bilinguisme, qui sont prévues en 2023. Nous nous en réjouissons. C'est un sujet véritablement important en Alsace et ça fait partie de nos nouvelles compétences, sur lesquelles nous sommes attendus. En revanche, je suis un petit peu surpris, parce que je ne vois pas en quoi des assises du bilinguisme seraient plus efficaces, seraient moins coûteuses que celles que nous avons proposé d'organiser pour lutter contre le harcèlement scolaire. L'efficacité et le coût d'organisation d'assises ne semblait d'ailleurs pas non plus un problème quand il s'agissait du Grenelle des mobilités organisé en 2018, ni pour les assises territoriales, ni pour les assises de l'engagement lancées en 2015. Ainsi, seule la lutte contre le harcèlement scolaire est analysée au prisme du coût. Nous le déplorons, car il s'agit là d'assurer le bon développement de tous nos collégiennes et collégiens que notre Collectivité reçoit dans ses établissements, de s'assurer avec tous nos autres partenaires qu'une démarche globale et coordonnée se met en œuvre et qu'aucune vie n'est en danger. Mais bon, vous considérez que vous faites assez ; ce n'est pas notre avis. Nous en prenons acte. Merci.

Mme JENN – Vraiment, je m'interroge, parce que par deux fois vous l'avez relayé. Donc je parle vraiment de mes collègues de l'opposition (ndlr : groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire). Il s'agit de la stratégie nationale de la prévention de la pauvreté, et maintenant de la stratégie nationale de la prévention de tout ce qui est enfance, etc. Je m'interroge sur le fait qu'ils opposent donc les deux solidarités nationales et locales, alors que le pacte républicain est porté tout d'abord par la nation, par l'État. Ce n'est pas nous, ce ne sont pas les collectivités directement. Il est basé sur la cohésion de territoire et la cohésion sociale. Il est normal que l'État aide les territoires et qu'il aide les personnes pour qu'elle aillent mieux. C'est tout d'abord le rôle de l'État. Après, nous, bien sûr, chaque collectivité a une compétence et chaque collectivité pourrait accentuer ses politiques volontaristes. Donc je me suis interrogée sur cela, parce que ça a été fait deux fois. Il s'agissait de dire : quand la stratégie va s'arrêter, qu'est-ce que vous allez faire ? Mais non, Madame. La stratégie a été mise en place parce que, justement, il y a des carences. C'est quand même choquant.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Sinon je vais donner la parole au rapporteur. Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Merci chers collègues, déjà pour vos interventions, vos

soutiens. Merci à Philippe (ndlr : Philippe MEYER), Nathalie (ndlr : Nathalie MARAJO-GUTHMULLER), Fatima (ndlr : Fatima JENN), tous les autres, pour vos expressions, Françoise (ndlr : Françoise BEY).

Effectivement, Françoise l'a très bien rappelé, la tarification sociale est un sujet ancien, qui a déjà été mis sur la table lors du dernier mandat. C'est un sujet qui ne peut pas être dissocié de celui du financement des collèges et de l'évolution de la DGF (ndlr : Dotation Globale de Fonctionnement). C'est un sujet qui est actuellement, cher Philippe, en cours de travail, et il n'y a, je vais vous le dire tout de suite pour vous rassurer, aucun tabou, aucune pensée écartée de fait. Notre seul axe, c'est le bien-être de la jeunesse et des petits alsaciens. À partir de là, tout est possible et vraiment les choses doivent être mises sur la table, et elles le seront. Mais à ce stade, c'est une piste de travail.

Ensuite, pour répondre à Madame QUINTALLET, d'abord merci beaucoup à votre groupe (ndlr : groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »), parce que, vu de là où on part, je considère qu'une abstention sur ce budget, c'est ce que j'appelle un satisfecit à moitié. Donc merci beaucoup. Ensuite, pour la sémantique et la méthode, parce que la méthode, c'est important, comment est-ce que nous avons procédé pour vous proposer aujourd'hui, les politiques dont j'ai fait état, notamment celle sur la protection de l'enfance ? La méthode était la suivante, et vous y avez été associés lors de la cinquième Commission. En un, diagnostic en toute transparence. L'étiologie dicte le traitement. Si on n'a pas l'état d'un problème ou l'état d'une politique publique, on ne peut pas agir dessus. Diagnostic, propositions d'action, actions. Les propositions d'action ont été présentées, il me semble, lors de la Commission thématique du 25 février, notamment les 100 places en internat et les 108 mesures en milieu ouvert. Donc tout ceci, on a pu en parler et échanger dessus. Maintenant, après ce vote, viendra le temps de l'action.

Vous convoquez la transparence. Le diagnostic, encore une fois, a été un bon diagnostic et il a été fait en toute transparence. Le temps de la transparence dans l'état des lieux, il a été là. Maintenant, et je pense que nous ne mettons pas forcément la même chose sur le même mot, je pense que la transparence c'est très bien mais là, c'est le temps de l'action, le temps du pilotage et le temps de l'évaluation de nos politiques publiques qui est venu. Et ce sont ces trois composantes-là qui doivent être faites en transparence et que nous ferons en transparence, bien évidemment.

Ensuite, la remarque de Monsieur KOBRYN : la guerre des assises. Pourquoi le groupe majoritaire (ndlr : ici, intergroupe « Unis pour l'Alsace ») n'a-t-il pas suivi votre proposition d'assise sur le harcèlement scolaire et pourquoi nous proposons une assise sur le bilinguisme ? Nous avons eu un débat pendant plus d'1 heure 30 en Commission thématique sur ce point précis. La raison en est la suivante. Nous considérons qu'une assise, c'est-à-dire donner colloque finalement, c'est s'inscrire dans le temps long, celui de la réforme, celui du constat partagé, et mettre dans le temps long des politiques publiques massives pour transformer. C'est ce dont on a besoin pour le bilinguisme. Vous l'avez rappelé vous-même avec intelligence. Il n'y a pas mort d'homme. Sur le harcèlement scolaire, si, il y a mort d'homme. C'est pour ça qu'il faut agir tout de suite, rapidement. Et c'est pourquoi je vous ai expliqué qu'à la place d'assises du harcèlement scolaire, nous préférons axer et mettre des moyens immédiatement sur ce qui marche et ce qui a été construit au cours des dernières années, « la Bête Noire », c'est-à-dire maintenant passer à l'échelon supérieur et vraiment diffuser nos politiques de lutte contre le harcèlement scolaire. Et, je vous l'ai dit : on a eu la discussion. Ma conclusion a même été : on est bien d'accord que nous ne sommes pas opposés aux assises d'une manière générale. Mais pour les assises, c'est quand ceci est nécessaire et pertinent. Et, je crois qu'elles sont nécessaires et pertinentes dans le cas du bilinguisme.

Le point d'explication étant fait, je vous remercie tous et toutes mes chers collègues pour l'intérêt que vous avez manifesté lors de ce débat.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas pour ces explications. Peut-être un élément de réponse complémentaire à la question de Françoise (ndlr : Françoise BEY) par rapport aux MNA (ndlr : Mineurs Non Accompagnés) et notamment les jeunes Ukrainiens qui pourraient être amenés à quitter leur territoire et se retrouver isolés sur notre territoire. C'est le cas récemment dans les Vosges, où ils ont eu l'arrivée d'une centaine de jeunes MNA ukrainiens. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec Madame la Préfète qui est en charge de la répartition sur l'ensemble du territoire. La difficulté aujourd'hui c'est qu'on a un certain nombre de placements non exécutés, que nous essayons de mettre en œuvre à travers la stratégie que nous a déclinée tout à l'heure Nicolas (ndlr : Nicolas MATT), et que si on est sur une explosion de demandes supplémentaires on aura une difficulté pour réussir à accueillir tous ces jeunes, sachant que ces jeunes, en général, les MNA arrivent souvent vers 16-17 ans, donc à un âge où on va pouvoir les accueillir notamment dans du logement coaché, quelque chose comme ça, qui peut se faire progressivement parce qu'ils ont déjà une certaine maturité, alors que là on peut se retrouver face à des situations où les enfants sont beaucoup plus jeunes, ce qui justifie un accompagnement adapté, renforcé. Donc on est en train de faire les analyses autour de ça. J'évoquais avec Madame la Préfète (ndlr : Josiane CHEVALIER) ce qu'on avait mis en place, le réseau d'accueil solidaire qu'on avait mis en place avec l'association Notre-Dame strasbourgeoise, pour justement permettre aux familles alsaciennes qui étaient volontaires de pouvoir accueillir des gamins avec un accompagnement financier qui avoisinait les 300 euros, pour permettre un accompagnement éducatif avec le foyer Notre-Dame, qui garantissait que les personnes qui accueillent étaient en capacité de le faire et que ça se passait bien avec le gamin. Ce réseau a accueilli à peu près 90 gamins MNA, à un moment donné – aujourd'hui, ils sont moins nombreux –, et je pense qu'on pourrait revivifier ce réseau d'accueil solidaire avec les tiers dignes de confiance qui pourraient être générés. En tout cas, c'est une piste sur laquelle nous allons travailler. Ce serait des enfants MNA particuliers, puisque pour au moins une partie d'entre eux, les relations ne seraient pas complètement coupées avec les parents, mais coupées au regard du contexte guerrier actuel. Donc ça demanderait aussi un accompagnement particulier, y compris je pense un accompagnement sanitaire, psychologique, à mettre en œuvre. C'est quelque chose auquel on réfléchit, mais c'est tout récent.

Et puis on est aussi dans une phase d'échange avec le Département de la Moselle sur l'adoption simple, comme une des pistes de réflexion qu'on pourrait avoir, parce qu'il y a aussi des situations malheureusement où les deux parents sont morts, consécutivement au fait de guerre, mais ça, c'est aussi une négociation à avoir avec l'État ukrainien, parce que, est-ce qu'il est possible de mettre en œuvre de l'adoption dans ce contexte particulier ? Donc c'est une autre piste de travail à laquelle nous réfléchissons, mais on est preneurs aussi d'idées, de remarques, de suggestions sur ces questions, parce que ça reste particulièrement complexe.

Voilà, pour compléter les propos de Nicolas. Et sur la tarification solidaire, ce que je peux dire aussi, c'est que le travail avait déjà été bien engagé, Philippe (ndlr : Philippe MEYER) avait déjà rencontré à l'époque du Bas-Rhin notamment les principaux de collègues, parce que la tarification a des côtés bénéfiques, mais aussi une complexité administrative et un coût administratif. Est-ce qu'il ne faut pas plutôt consacrer ce coût administratif pour trouver des solutions collègue par collègue pour des familles qui seraient en difficulté, plutôt que de généraliser un outil qui coûterait très cher administrativement et très cher socialement ? Donc je crois que le travail doit se poursuivre sur cette question. Nicolas s'y est engagé. Philippe a aussi une expertise sur ces questions. Tu voulais peut-être compléter mon propos sur ce sujet ?

M. MEYER – Oui, merci Président. Du coup passer aux voix l'amendement pour mettre en place la tarification solidaire pour la restauration scolaire dans les collèges. Effectivement, une réponse a déjà été apportée par le Président et Nicolas MATT. Rappelons que nous exerçons déjà un travail important de solidarité à l'égard des familles, puisque le coût réel d'un repas est de l'ordre de 7,50 euros, et que le coût moyen voté, comme l'a rappelé

Raphaël SCHELLENBERGER tout à l'heure, dans les conseils d'administration des collèges est de l'ordre de 3,50 euros si on fait une moyenne. Effectivement, je ne peux qu'aller dans le sens de ce que disait notre collègue tout à l'heure : nous nous sommes battus pour que les gestionnaires des collèges deviennent des personnels des collectivités de rattachement (Région : lycées ; département : collèges). Et la solution retenue par le gouvernement, c'est une forme d'entre-deux, « en même temps », comme on le voit depuis cinq ans sur beaucoup de politiques, et avec une solution insatisfaisante, c'est-à-dire que chaque gestionnaire de collège peut librement – c'est un fonctionnaires de l'État – déterminer s'il s'adresse à l'épicier du coin pour lui livrer les produits, s'il s'adresse à des centrales d'achat, si - comme nous le souhaitons - il privilégie les circuits courts à travers la question d' « ApproAlsace » (ndlr : plateforme virtuelle organisant la commande en circuits courts et/ou de proximité par la Restauration Hors Domicile en Alsace) pour avoir des produits alsaciens de proximité et des produits de qualité et une part en produits bio. C'est un sujet qui malheureusement ne dépend pas que de nous, et en fonction de cela le coût du repas est déterminé.

Par contre, nous travaillons, ça a été rappelé, depuis quelques mois, sur l'harmonisation de la dotation de fonctionnement aux collèges pour le 1er janvier 2023, et bien sûr la question de la restauration scolaire est également dans notre réflexion, au regard d'abord de ce qui se passe dans les autres départements. C'est un premier point. Ensuite, il faut aussi préciser – ce n'est pas un détail – que les collèges, l'ensemble des collèges bénéficient de fonds sociaux, et lorsqu'ils sont insuffisants sur tel ou tel établissement ils sont abondés, et ces fonds sociaux sont utilisés pour aider les familles qui sont le plus dans le besoin. Il ne s'agit pas non plus de substituer les responsabilités de l'État aux collectivités. Combien de fois il y a des décisions qui viennent de Paris, droite et gauche confondues ? Et les collectivités derrière doivent suivre. On le sait par exemple sur le RSA (ndlr : Revenu de Solidarité Active). Et ici, là aussi, il y a des fonds sociaux pour soutenir nos collégiens, les familles les plus en difficulté. Et effectivement c'est ce qui ressort de nos échanges avec les chefs d'établissement. Par contre, et comme on s'y est engagés, ce débat reviendra cette année en Commission éducation, et lorsqu'on présente le budget, effectivement, nous n'évoquons pas tous les débats, parce que sinon il nous faudrait encore bien plus de temps, mais celui-ci est bien dans notre esprit.

J'aimerais aussi dire : Monsieur KOBRYN nous interpelle, nous pose des questions, nous critique. Moi, ça ne me pose pas de souci. Mais il faut peut-être aussi de temps en temps écouter nos réponses. Vous lisez vos fiches, très bien, ok. Nous on répond et vous ne tenez pas du tout compte de nos réponses. C'est quand même un petit peu embêtant. Sur la question du harcèlement, je me suis permis d'expliquer tout à l'heure ce que nous faisons concrètement. On n'a pas attendu malheureusement le décès de cette jeune fille au collège Émile Zola à Wittenheim. C'est un sujet qui nous préoccupe depuis de longs mois, il y a des actions concrètes qui sont en place et ce n'est pas un vague colloque ou autre chose qui va permettre d'améliorer cette situation. Il y a également une loi qui a été votée tous groupes politiques confondus sur le sujet : nous l'appliquerons bien entendu en Alsace pour mieux prévenir les collégiens en souffrance. Il y a des choses qui existent, ces dispositifs, et il faut aussi tenir compte du travail qui est réalisé.

C'est pour ça, Président, que je vous propose de ne pas retenir cette proposition d'amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Donc je propose de passer au vote de cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Le groupe des Verts (ndlr : groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »). Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Et je vous propose une toute petite inversion encore des rapports. Ah pardon, je n'ai pas fait voter le rapport. Excusez-moi. Je veux aller trop vite.

Ah oui, il y avait un deuxième vœu sur la section internationale. Pardon. Alors là, peut-

être, il y avait cette crainte effectivement que les sections internationales disparaissent. Là aussi, Philippe, tu peux du coup donner les éléments d'expression.

M. MEYER – Je profite d'avoir la parole pour répondre aussi en complément de ce que vous venez de dire à François BEY concernant les MNA (ndlr : Mineurs Non Accompagnés). Effectivement, les MNA ukrainiens, c'est une vraie préoccupation. Il y a une cellule spécifique qui a été mise en place avec le Secrétaire général de la Préfecture de Strasbourg et avec notre Directeur général et moi-même pour traiter cette situation, pour clairement identifier ces mineurs, pour s'assurer s'ils sont ou non sous la responsabilité pénale du Président de la CeA (ndlr : Collectivité européenne d'Alsace) ou des personnes accompagnantes, parce qu'il y a aussi des mineurs qui sont avec des personnes accompagnantes, et il s'agit de vérifier quel est leur statut avant de leur confier la responsabilité de ces enfants. Et à Colmar, nous aurons la même réunion mercredi pour évoquer ce sujet avec la Préfecture du Haut-Rhin. C'est un sujet qui nous préoccupe et sur lequel nous sommes actifs dans le cadre de nos responsabilités.

Du coup, c'est vrai, on rappelait dans les propos liminaires ce matin, Monsieur KOBRYN, là aussi, qu'on s'intéressait aux Ukrainiens et pas aux Afghans. J'aimerais préciser que nous accueillons plusieurs dizaines de mineurs non accompagnés afghans ici en Alsace, et que là aussi nous exerçons notre devoir de responsabilité.

Concernant le vœu pour le maintien des sections internationales à Strasbourg, je rappellerai qu'il y a 200 sections internationales en France. C'est énorme. Ce n'est pas un dispositif propre à l'Alsace. Aujourd'hui la crainte d'un certain nombre d'acteurs c'est effectivement qu'on puisse revenir sur ces sections internationales du fait de l'ouverture du lycée franco-allemand, du collège-lycée franco-allemand. Donc c'est un sujet sur lequel nous sommes particulièrement vigilants. Nous rencontrerons avec le Président le 8 avril le nouveau Recteur pour évoquer ce sujet-là. Entre-temps, comme vous le savez sans doute, le 21 février, suite à la mobilisation de la Rectrice (ndlr : Elisabeth LAPORTE), elle s'était engagée à maintenir les sections internationales à Strasbourg dans le premier degré à la rentrée 2022. Donc aujourd'hui on propose de faire confiance, puisqu'il a été dit clairement que ces sections internationales seront maintenues, ce qui ne nous empêche pas d'être extrêmement vigilants, chers collègues de l'opposition, et je serai le premier à voter une motion, un vœu ou un amendement que sais-je pour maintenir ces sections si à l'avenir elles venaient à être menacées, mais ce n'est pas le cas dans les mois à venir. Je propose un rejet.

M. LE PRÉSIDENT – Sachant que j'en avais bien évidemment aussi parlé avec l'ancienne Rectrice, qui entre-temps nous a quittés, qui m'avait donné des assurances sur le maintien pas seulement à court terme mais à long terme des sections. Mais ça n'engageait qu'elle, et à un moment où elle était encore en place. Aujourd'hui, elle ne l'est plus. Donc nous aborderons ce sujet avec son successeur. Donc je propose que cette motion, à ce stade, soit retirée. Mais nous aurons l'occasion de réaborder ce sujet.

Maintenant un vote sur le rapport. Est-ce que quelqu'un est contre le rapport budgétaire ? Qui s'abstient ? Le groupe écologiste. Je vous remercie.

CD-2022-2-4-2 | POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION DU SERVICE PUBLIC DE
L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

M. LE PRÉSIDENT – Si vous le voulez bien, je vais faire une petite inversion, parce qu'il y a des élus mulhousiens qui sont obligés de nous quitter pour une réunion. Je vous propose de faire d'abord l'examen du rapport sur la poursuite de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi, chère Fatima, et nous reviendrons ensuite au rapport sur les réseaux et mobilités. Nous t'écoutons.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Jamais deux sans trois : donc on va évoquer de nouveau la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui a permis la mise en place d'un service public de l'insertion et de l'emploi. Le territoire du Bas-Rhin a été expérimental. Cette expérimentation d'ailleurs est une vraie réussite. Comment ça se passe ? Il y a deux plateformes : une plateforme d'accueil et d'orientation, qui vise à accélérer les délais, et nous avons vu qu'on est passé quand même d'un délai très long à 33 jours ; une seconde plateforme qui est pour intensifier activement l'orientation vers l'emploi, et là nous avons 48 % de bénéficiaires du RSA qui ont trouvé un travail.

Suite à ces bons résultats, nous vous proposons aujourd'hui de renouveler pour l'année 2022 cette convention, avec les partenaires mettant en œuvre ces deux plateformes, et de voter une attribution de financement d'un montant total de 500 000 euros pour la plateforme d'accueil et d'orientation, et 900 000 euros pour la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité.

Il est également proposé, dans le cadre bien sûr de la pérennisation de la plateforme d'accueil et d'orientation, la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Caisse d'allocation familiale du Bas-Rhin et les dix missions locales du Bas-Rhin. C'est vraiment exactement ce qu'a dit Madame la Ministre (ndlr : Brigitte KLINKERT) tout à l'heure, c'est-à-dire que la question de l'emploi est une question partenariale, et il faut maintenant travailler avec tous ces partenaires pour qu'on puisse avoir un bon résultat, et la preuve est ce que je viens de citer.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? On l'avait évoqué dans le cadre du budget, mais il fallait prendre une délibération particulière. Ça n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme JENN – Il faut juste préciser, c'est à toi de le faire voter, que Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ou sa représentante Fatima JENN, la Vice-présidente, représente la Collectivité européenne d'Alsace au sein du groupement, parce que c'est un groupement. Il faut vraiment le voter aussi.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Qui est contre qu'on soit les représentants ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à la Commission réseaux et mobilités. C'est un rapport d'information. Je crois que c'est Thomas (ndlr : Thomas ZELLER) ou Jean-Philippe (ndlr : Jean-Philippe MAURER) qui présente le rapport sur la mise en œuvre de la taxe poids lourds.

M. ZELLER – Sur la taxe poids lourds, ce sera Thomas.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai voulu aller trop vite. D'abord le budget, pardon. J'avais rayé un truc. Pardon. D'abord la Commission budgétaire réseaux et mobilités. Effectivement, au regard de notre niveau d'engagement, ça a tout son sens, cher Jean-Philippe. Pardon. Et ensuite ce sera Thomas sur le rapport sur la taxe poids lourds. Vas-y Jean-Philippe.

CD-2022-2-7-1 | BUDGET PRIMITIF 2022 : RESEAUX ET MOBILITES

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues, les routes, on en parle souvent et on les emprunte en se disant que finalement tout se fait en temps et en heure. Je voudrais quand même rappeler d'abord pour commencer que c'est un sujet qui n'est pas anodin, parce que quand on parle des routes, on parle aussi de la qualité du service public

alsacien. C'est un réseau de proximité, parce que par définition l'ensemble du territoire est couvert par notre réseau départemental – plus de 6 000 km de routes –, et que ce réseau va partout : il va dans les plus petites communes comme dans les grandes agglomérations. Donc le travail que nous mobilisons à cet effet, c'est à la fois le maintien de la qualité du réseau existant, et ce sont également les infrastructures à développer et à renforcer. Ces infrastructures peuvent être à la fois des axes structurants dans les territoires, mais ce sont aussi des réseaux de proximité. On peut l'oublier quelquefois, mais c'est important de le rappeler : à travers nos investissements, c'est aussi du travail, des emplois et des entreprises qui travaillent, des entreprises de proximité aussi avec des emplois locaux qui ne sont pas délocalisables. Et notre mission également, à travers les routes et la mobilité, c'est aussi nous inscrire dans l'intermodalité et dans l'aménagement du territoire. Et enfin, c'est d'avoir une capacité d'agir de façon constante pour éviter les à-coups. Les à-coups sont dommageables à la fois pour ceux qui ont besoin de travailler, pour ceux qui ont besoin de faire des prévisions aussi, et la constance également c'est d'anticiper des chantiers qui, on n'y pense pas nécessairement, sont de plus en plus compliqués, à la fois parce que les normes environnementales sont de plus en plus contraignantes, ce qui oblige à porter souvent plusieurs projets en même temps, en espérant pouvoir les débiter en temps et en heure, et c'est aussi un territoire alsacien qui est dense et qui suscite aussi des contraintes certaines pour les opérations d'aménagement, de restructuration, de développement. On n'est pas au fin fond de la pampa où on pourrait tracer des droites et des routes comme on voudrait, sans avoir de considérations à prendre sur les uns et sur les autres.

Donc vous voyez les chiffres-clés, comme je l'évoquais : 6 000 km de routes, 3 tunnels, des aires de covoiturage qui continuent de se développer, des ouvrages d'art en quantité impressionnante, des itinéraires cyclables aussi tout à fait conséquents. Donc vous avez chaque fois en regard des aires de covoiturage le nombre de places également que cela représente. Et je le disais, c'est en développement constant. Je tiens aussi - bien sûr - à saluer mes collègues élus qui se consacrent thématiquement à un certain nombre de thématiques, à la fois Thomas ZELLER sur les routes et la taxe poids lourds, Laurence MULLER-BRONN sur la politique et les itinéraires cyclables, et Annick LUTENBACHER sur la montagne.

Je propose de passer au slide suivant, pour rappeler aussi que, comme je l'évoquais, c'est d'une vitalité absolue de maintenir un budget élevé pour l'entretien et la maintenance, parce que plus on laisse un réseau se dégrader, plus cher c'est, ensuite, de le remettre en état. Donc ce sont des moyens que nous engageons...

Coupure du micro.

Pourtant, je n'ai pas dit de gros mots. Donc ce sont des moyens constants qu'on engage pour justement maintenir nos ouvrages dans de bonnes conditions et pour éviter d'avoir des travaux de reprise après qui coûteront quatre à cinq fois plus chers. Et vous voyez que la densité du réseau nécessite un engagement constant.

Je rappellerai aussi que nous avons dû intégrer à la fois un réseau routier supplémentaire, c'est heureux qu'il en soit ainsi, on en reparlera probablement au moment du point sur la taxe poids lourds, le réseau routier national qui nous a été transféré, avec des moyens certes et également des personnels, mais on peut estimer par rapport au manque de moyens qui ont été mis précédemment par l'État que les moyens réels ne sont pas au rendez-vous par rapport à la nécessité d'entretenir ces axes très, très, très fréquentés, et qui du coup se dégradent - aussi - très vite.

La nécessité bien sûr aussi c'est de financer, comme je pouvais l'évoquer, des projets routiers d'envergure, qui eux structurent le territoire à travers un certain nombre de mécanismes, que ce soit des contrats de plan notamment ou des opérations tout à fait vitales, pour à la fois fluidifier le trafic, désengorger un certain nombre de territoires. Et on

sait que le développement du trafic routier dans pas mal d'endroits reste une constante qu'il faut en tout cas porter, accompagner et aménager.

Et enfin, les actions en faveur des mobilités. Ces mobilités peuvent être diverses, je l'évoquais. C'est du covoiturage, c'est également des itinéraires cyclables et c'est aussi toute l'attention qu'on porte à l'ensemble des politiques qui se développent aussi pour accompagner la capacité de déplacer, soit des personnes soit également – ça a été évoqué par Lara MILLION ce matin également – du fret, notamment ferroviaires.

Nos objectifs 2022 portent à la fois sur les opérations qui se poursuivent et sur le très haut débit, que nous avons également accompagné. Il faut le dire : si l'Alsace a bénéficié d'un bouclage plus rapide du plan de très haut débit également, c'est parce que nous étions présents aussi financièrement pour accompagner ces opérations. Ce n'est pas nécessairement vrai dans les autres départements, dans les autres territoires, et donc il faut l'évoquer parce que, Monsieur le Président, si nous ne le disons pas, d'autres ne le diraient probablement pas, donc autant le rappeler.

Comme je l'évoquais, les opérations structurantes, c'est d'abord l'outil du contrat de projets État-Région 2015-2025 qui permet d'engager des projets considérables avec des moyens considérables, et des moyens également qui sont cofinancés, ce qui permet, je l'évoquerai rapidement, du nord au sud également d'avoir des opérations véritablement nécessaires, que nous seuls ne pourrions pas porter financièrement et qui le sont grâce à cet outil de contrat de projets État-Région.

Et enfin, je l'évoquais : protéger l'environnement par des modes de transport à faible impact carbone, comme peuvent l'être notamment des lignes de fret et de raccordements ferrés à l'EuroAirport.

Nous passons à la diapo suivante. Je ne vais pas vous détailler cela. Dans le rapport, vous avez ligne par ligne le budget. Vous voyez si vous regardez de près qu'il y a beaucoup de lignes qui correspondent à toutes les opérations, toutes les typologies d'opérations détaillées. Vous avez là une présentation globale de ce budget, à la fois un budget de 151,8 millions d'euros en dépenses et 28 en recettes. C'est là où nous portons des opérations et où il y a des participations des structures territoriales notamment qui en bénéficient. Donc ce budget à la fois comporte, comme je le disais, en maintenance plus de 67 millions d'euros, des travaux neufs, 47 millions d'euros, l'entretien bien entendu, 28 millions d'euros, les infrastructures et la mobilité.

Cela vous donne un focus sur le budget de maintenance, si on peut changer de slide. Notamment, bien entendu, il n'y a pas de surprise : les chaussées, c'est la part principale ; ensuite on a les ouvrages d'art, les traverses d'agglomérations, la signalisation, qu'elle soit horizontale ou verticale, et les travaux sur les glissières.

Quelques focus sur les travaux neufs. Vous les connaissez : sur l'ensemble des territoires, le transport en site propre, la déviation de Châtenois notamment, la RD1066 à Thann couplée au PN22 (passage à niveau 22), des protections de zones de captage à Mulhouse, l'écran acoustique à Housen, la plateforme douanière à Saint-Louis. Ce n'est pas une liste exhaustive, parce qu'on y serait encore, et ce sont les opérations que vous suivez sur l'ensemble de vos territoires.

Voilà, Monsieur le Président, je tenais à évoquer cela dans les grandes lignes. Comme je l'évoquais aussi, on pourrait bien sûr aussi parler ici et là à la fois encore de liens tout à fait utiles aussi sur la mobilité, que seraient par exemple les bacs rhénans, notre participation aux aménagements en traverse d'agglomérations. Mais ce n'est pas le but ici de la présentation de ce budget primitif.

Je rappellerai aussi qu'il y a toujours un temps d'étude également dans les projets. On n'y

pense pas nécessairement. Ces études sont de plus en plus nécessaires et indispensables en raison de l'ensemble des contextes et des contraintes environnementales qui existent, avec des études d'impact, avec des dossiers tout à fait énormes aussi. Donc cela requiert également à la fois de l'expertise, de l'ingénierie et de l'accompagnement. Mais je crois que grâce aux équipes que nous avons, qui sont tout à fait en capacité à la fois d'assurer le portage des projets, la concertation qui va avec, l'accompagnement, le bon déroulement des travaux, cela permet à ce projet de budget 2022 en tout cas à la fois d'être en proximité, d'être en développement stratégique aussi, et d'assurer là aussi pour l'ensemble des alsaciens une capacité d'avoir des routes en bon état. Là aussi, on n'y pense pas toujours, mais j'ai quand même des retours d'un certain nombre de nos collègues qui circulent de ci de là dans l'hexagone et qui, quand ils reviennent en Alsace, se rendent compte que notre réseau routier est bien entretenu.

Je dirai aussi un mot de la politique montagne, bien entendu. C'est important, puisque cette politique « montagne » à la fois s'axe autour d'un certain nombre de projets de développement, et je citerai d'abord les axes principaux. C'est le soutien aux quatre syndicats mixtes de montagne, le soutien et l'accompagnement du massif du Champ du feu, et le contrat de plan interrégional État-Région massif des Vosges. Un certain nombre de travaux ont été menés, importants, en 2021, et je remercie Annick LUTENBACHER de s'y consacrer pleinement, à la fois sur une étude qui est engagée sur les sites de montagne pour voir quelle est la meilleure façon d'accompagner la révolution, pour le SMIBA également, le syndicat mixte des ballons des Vosges, qui juridiquement doit évoluer sur une opération de grand site des ballons d'Alsace. C'est le plan « Avenir montagne ». Donc ces priorités-là, ces orientations-là seront encore bien sûr portées sur 2022. Vous avez ici le rappel de cela, sur la slide : à la fois des crédits en investissement et des crédits aussi en fonctionnement bien sûr. Et donc l'ensemble des points que je viens d'évoquer, des sites remarquables aussi, sont rappelés sur la slide, la diapo qui suivra. Là aussi, vous voyez que l'Alsace, c'est à la fois des vallées, des plaines et une montagne, et que tout cela donne également une unité à l'action de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je dirai que, des bacs rhénans jusqu'aux cols vosgiens, nous assurons une continuité complète. Je sais que vos attentes sont nombreuses, mais en tout cas soyez certains de la détermination et de la mobilisation de tous et de toutes. Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais, à ce stade-là des débats, évoquer.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean Philippe. Tu terminais avec les sites des montagnes : les mobilités dans les sites de montagnes sont aussi des éléments déterminants du maintien de la vie dans ces territoires.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce volet routier ? Oui, Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Très vite, on est là sur un des principaux budgets de la Collectivité en dehors de ses dépenses contraintes et obligatoires que sont notamment les allocations sociales individuelles, et on est en plus sur un des champs de compétences élargies par la loi (ndlr : loi n°2019-816 du 2 août 2019) portant création de notre Collectivité. Donc on est finalement sur quelque chose de très sensible, et je me réjouis d'un exemple, qui n'est qu'un exemple parce que c'est celui que je connais le mieux : le passage à niveau 22 à Thann, qui n'est pas juste un projet d'infrastructure, mais qui est aussi la démonstration que, face à des problématiques d'intermodalité complexe, de longue date, la Collectivité européenne d'Alsace est non seulement capable d'avoir l'expertise et l'ingénierie, dont parlait Jean-Philippe (ndlr : Jean-Philippe MAURER) et dont l'État disposait aussi, mais d'avoir en plus de la réactivité, et de démontrer qu'avec de la volonté sur le territoire, on peut prendre les choses en main, proposer des solutions innovantes et, je n'en ai aucun doute, dans les années qui viennent, démontrer que nous les mettrons en plus en œuvre. Donc je pense que, sur ce sujet-là, de façon très visible et perceptible par nos concitoyens, nous démontrerons que, plus l'action est portée proche du territoire, plus elle est efficace, plus elle est utile pour renouer et retisser le lien entre nos concitoyens et

leur Collectivité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Monsieur le Président, comme le laissait craindre le débat d’Orientations budgétaires du 21 février dernier, les chiffres traduisant la vision politique de l’exécutif de la CeA en matière de mobilité sont là sous nos yeux aujourd’hui. Juste deux exemples qui attirent notre attention : 47,6 millions d’euros d’investissement sur les travaux neufs concernent les projets routiers, incluent la création de nouveaux axes et des mises en deux fois trois voies, donc un appel d’air pour toujours plus de trafic automobile. En parallèle, ce sont seulement 4,4 millions d’euros d’investissement, soit dix fois moins, pour les mobilités alternatives à l’auto-solisme, à savoir les aménagements de parkings de covoiturage et de pistes cyclables.

La part dédiée à l’éco-mobilité reste à nos yeux insuffisante, alors que le contexte climatique et les données sur la qualité de l’air imposent de prendre les décisions budgétaires nécessaires pour que la Collectivité européenne d’Alsace, d’une part favorise et sécurise les déplacements à vélo, d’autre part encourage le covoiturage, et pour finir facilite l’accès aux gares ferroviaires et aux arrêts des lignes de transport en commun dans leur ensemble, pour davantage d’intermodalité, comme ça a été dit précédemment, en co-construction avec les différentes collectivités compétentes.

Concernant le réseau cyclable, l’état des lieux et la cartographie des besoins ont été dressés de façon rigoureuse par les services en Commission thématique, et je les en remercie. Cette présentation a démontré que, malgré le travail déjà effectué ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire, en coopération avec les communes et les communautés de communes.

Je vous pose donc cette question, Monsieur le Président : par ces choix budgétaires qui sont les vôtres, combien de nos jeunes resteront dans l’impossibilité de rejoindre leur école, leur collègue, leur lycée dans les villages avoisinants à vélo et de façon sécurisée ? Par ces choix budgétaires qui sont les vôtres, combien d’Alsaciens et d’Alsaciennes, dans un contexte d’augmentation du coût des carburants, ne pourront pas délaissier leur voiture pour les trajets de moins de 5 km, voire les trajets plus longs avec l’essor des vélos à assistance électrique ?

J’entendais tout à l’heure que tout ne se passe pas à Strasbourg. Justement, le Département doit investir pour accompagner l’évolution des mobilités dans les territoires ruraux, comme le fait l’Eurométropole de Strasbourg de façon ambitieuse sur son territoire. J’ai entendu également ce matin de bien jolis mots : écologie pragmatique, écologie intelligente. Mettre les moyens pour continuer à développer les réseaux cyclables, ce serait justement intelligent, ce serait justement pragmatique. Il s’agit - à la fois là - d’un enjeu économique, d’un enjeu environnemental et d’un enjeu de santé publique. C’est la raison pour laquelle le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » votera naturellement contre ce budget mobilités. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu’il y a d’autres demandes de prise de parole ? Oui, Nicolas.

M. JANDER – Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement intervenir pour dire que la position qui vient d’être relayée par Damien FREMONT, c’est une position d’élus de centre-ville, en l’occurrence le centre-ville de Strasbourg. Nous avons un principe, qui est de dire qu’on veut territorialiser l’action publique au niveau de la CeA. Et au niveau de chaque territoire il appartient aux collègues élus de déterminer quelles sont les priorités. Et il se trouve que la priorité dans le territoire Sud, que j’ai l’honneur de présider, c’est une priorité autour des mobilités, autour des infrastructures routières, mais pas que. Tout à l’heure, Raphaël (ndlr : Raphaël SCHELLENBERGER) a parlé du projet de Thann. Il y a encore d’autres projets, notamment la liaison entre Altkirch et Mulhouse. On ne peut pas

se déplacer quand on est dans le Sundgau comme on se déplacerait quand on habite au centre-ville de Strasbourg. Ça tout le monde peut le comprendre. Il y a un certain nombre de priorités sur notre territoire au sud de l'Alsace, avec des projets qui sont étudiés, qui sont attendus par la population depuis une trentaine d'années. Et donc il ne s'agit pas maintenant, parce que le groupe des élus écologistes (ndlr : groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ») le décide, de mettre un trait de plume sur l'ensemble de ces projets. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Oui, Nicolas.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Finalement, moi aussi je suis un élu de centre-ville, donc je veux aussi un peu m'exprimer, vous m'excuserez, les collègues, comme élu de centre-ville. Et moi je suis tout à fait preneur, donc je rejoins Monsieur FREMONT, du fait que la CeA puisse agir pour sécuriser les pistes cyclables, notamment celles dans mon canton qui ont été mises sans aucune concertation, de nuit, en catimini, allée de la Robertsau, qui ne sont absolument pas sécurisées, organisées par la Ville de Strasbourg. Donc oui, moi je suis preneur. Si la CeA pouvait faire quelque chose pour sécuriser les Strasbourgeois, j'avoue que ce serait pas mal. Merci beaucoup.

Ah, mais mince : ce n'est pas dans nos compétences. Ce sont celles de la Ville.

M. LE PRÉSIDENT – Non, non. L'Eurométropole a récupéré les compétences des mobilités routières. Mais vous savez, de temps en temps, on se donne bonne conscience en mettant une piste, mais si elle n'est pas sécurisée, on se donne bonne conscience mais on fait prendre des risques à certains de nos concitoyens, et notamment les plus jeunes d'entre eux, ou les plus âgés qui sont moins prompts à être agiles.

Jean-Philippe, pour répondre aux interrogations, s'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole sur le sujet.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Quelques éléments de réponse. Effectivement, l'Alsace est diverse, il n'y a pas que des centres urbains, et il est de notre devoir d'assurer une sorte de continuité.

Je voudrais dissiper quelques craintes que Monsieur FREMONT a exprimées. Aucun élève, qu'il soit collégien ou lycéen, ne sera empêché d'aller dans son établissement, puisque le service public dans sa globalité également comprend le transport scolaire. Donc nous l'avions, il fut un temps pas si lointain, et désormais il est passé à la Région, mais ce service public doit être assuré, est assuré, et il permet véritablement une égalité de traitement.

Dans le travail qui a été mené sur la définition de nos priorités en matière d'itinéraires cyclables figurent effectivement deux types d'établissements : les collèges et les gares. Donc effectivement ce moyen-là, à travers également les grandes lignes de crédits que j'ai évoquées, permettra également de revenir sur les territoires pour leur permettre d'exprimer leur choix et leur priorité. C'est aussi ça, la territorialisation de notre action publique. C'est de permettre aussi aux territoires – ça a été évoqué notamment par mon collègue Nicolas JANDER – de dire qu'ils sont mieux à même de définir quelles sont leurs priorités, et nous pourrons adapter à ce moment-là, dans une enveloppe globale et constante, des moyens et des projets. Donc c'est une démarche à la fois, pour nous, posée : il ne s'agit pas d'aligner des kilomètres et des kilomètres d'itinéraires cyclables. Et je pense aussi qu'il faut se dire que désormais, depuis un certain nombre d'années maintenant, réaliser un itinéraire cyclable ou une piste cyclable, c'est à peu près la même portée technique de projet que de réaliser une route, puisque l'ensemble des études environnementales aujourd'hui qui sont nécessaires sont très conséquentes.

Mais je voudrais juste vous dire que nous n'opposons pas l'Alsace qui se déplace en voiture notamment, que ce soit en auto-solisme, mais souvent parce que c'est nécessaire... Et

vous oubliez aussi toutes les places d'aires de covoiturage qui se sont développées. Donc vous voyez que nous sommes en accompagnement sur un certain nombre de thématiques, de façon cohérente, concertée, en tenant compte des réalités et des besoins des territoires. Et donc c'est également ça, l'action des élus de proximité, qui nous aide en tout cas à faire les bons choix. Donc c'est dans cette direction-là que nous continuerons de travailler, en étant certains que tout un chacun y trouvera en tout cas les réponses à ses attentes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. L'Alsace, terre de mobilités, terre de réseaux, de mobilités routières, ferroviaires, fluviales. Bien évidemment, on doit être attentif à la sécurité de nos concitoyens et aux enjeux environnementaux. Donc il y a un vrai enjeu de continuer à déployer des plans vélo, et c'est ce que nous ferons, en lien avec les communes et intercommunalités quand c'est de leur responsabilité. Et sur les axes structurants, où là, clairement, il est de la responsabilité de la Collectivité européenne d'Alsace de s'investir, nous le ferons avec détermination, parce que ce sont des mobilités auxquelles nous sommes très attachés, à la fois pour la vie courante du domicile-travail, du domicile-établissement scolaire, mais aussi pour la dynamique touristique que ça peut générer.

Je rappelle à Monsieur FREMONT que nous avons dans les priorités touristiques de notre territoire défendu l'idée que l'Alsace soit comme une terre d'itinérance douce, et qu'à ce titre nous voulons souhaiter continuer à développer à la fois la marche, le vélo, mais aussi les déplacements fluviaux. C'est une vraie priorité qu'on s'est fixé. Si on regarde le niveau de pistes cyclables au niveau national, on est une des collectivités dont le nombre de kilomètres de pistes cyclables est le plus élevé, avec une approche et un soutien au développement cyclable très forts, et qui doivent perdurer à mon sens. En tout cas, ça reste une de nos priorités. Mais ça n'exclut pas – c'est là où on a peut-être un point de divergence avec vous – en parallèle... Alors, j'entends que vous souhaiteriez une proportion plus importante du vélo par rapport à la route, ce que je comprends, je respecte votre vision des choses. Ce que je peux vous dire en revanche, c'est que moi quand j'entends et quand je vais sur les territoires, les attentes sur les mobilités routières comme un élément structurant du développement durable aussi des territoires me remontent régulièrement. Et comme le disait Nicolas (ndlr : Nicolas MATT), ce sont les territoires, les élus des territoires, au regard des priorités que leur fixent aussi leurs concitoyens et du lien privilégié qu'ils peuvent avoir avec eux, qui définissent les priorités, ensuite que la Collectivité européenne d'Alsace mettra en œuvre. Voilà. Mais, je respecte bien évidemment votre regard sur cette question. Mais c'est vrai aussi que, pour avoir vécu à Strasbourg et pour avoir vécu dans la ruralité, les difficultés par rapport à la mobilité ne sont pas les mêmes, et les attentes sur la mobilité ne sont pas les mêmes, bien évidemment. Quand on habite au cœur de Strasbourg comme ça a été mon cas, je ne ressentais pas le même besoin de mobilité routière que quand j'habite dans la vallée de la Bruche, où clairement, là, c'est fondamental pour pouvoir avoir une activité économique.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Le groupe des Verts (ndlr : groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ») est contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-2-7-2 | COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE : MISE EN OEUVRE DE LA TAXE
POIDS LOURDS EN ALSACE

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au point suivant. C'est simplement un rapport d'information. C'est le rapport d'information sur la taxe poids lourds. Je cherchais Thomas : Thomas est là. C'est toi qui rapporte, sauf erreur de ma part.

M. ZELLER – Je suis présent, Président. Re-bonjour à toutes et à tous. Je crois qu'on n'a pas d'autre présentation à vous montrer que le projet de délibération. Je vais vraiment me baser là-dessus pour ne pas laisser passer un élément important.

Je rappelle aux collègues cette mise en place de la taxe poids lourds, ou en tout cas que ce lancement de la mise en place de la taxe poids lourds a été présenté en Commission, il y a quelques jours, où on a pu montrer les avancées. On a eu ensuite le moment d'échange et de rencontre entre le Président et les fédérations des transporteurs, moment très important pour le lancement de cette étape, en tout cas de cette politique amenée par notre Collectivité, pour montrer au monde professionnel qu'on va co-construire ces éléments avec eux, et évidemment les collègues du groupe majoritaire, à qui on a également, avec Jean Philippe, fait la présentation, l'autre jour, un peu plus détaillée et avec un PowerPoint un petit peu plus ludique.

En introduction, je voudrais rappeler qu'on avait ce projet de loi qui nous permet de mettre en place la taxe poids lourds. Cela a été co-construit entre les services de la Collectivité européenne d'Alsace. Je tiens à souligner l'énorme travail de nos services pour la préparation de tout cela, parce qu'il y avait un énorme temps masqué jusqu'à aujourd'hui, jusqu'au lancement. On n'a pas rien fait jusqu'à maintenant, au contraire. Je crois qu'une grosse partie du travail s'est fait dans l'ombre, dans les coulisses, il faut le souligner. À nouveau merci à tous les services. Également, Jean Philippe et moi-même avons participé à une audition de sénateurs, à une audition de députés, pour cette co-construction avec le Parlement, pour que la loi qui est aujourd'hui en place et qui nous permet de mettre ce dispositif en place soit la plus proche possible des éléments de terrain dont on a besoin pour être au plus proche du territoire alsacien. C'était la petite introduction.

En résumé, le cadre législatif a été ratifié le 28 février 2022 – donc c'est quand même très proche. La CeA a désormais toutes les cartes en main pour être prête à l'horizon du 1^{er} janvier 2025. On a bien expliqué également en Commission et en groupe majoritaire les étapes – vous verrez à la fin pourquoi ça met ce temps-là – à la mise en œuvre opérationnelle – c'est le mot important – d'une taxe poids lourds sur le réseau routier qui nous appartient.

L'objet de cette communication à l'Assemblée est de donner toutes les lignes directrices de l'action qui va être menée jusqu'à 2025. Elle vous présente ce projet dénommé « R-Pass » (ndlr : taxe sur le transport routier de marchandises visant à rééquilibrer le transit des poids-lourds avec l'Allemagne), qui s'attache à préparer la taxe mais également à mettre à profit les étapes de concertation des professionnels et des alsaciens pour définir au mieux l'usage du produit de la taxe au bénéfice de l'économie alsacienne. Je rappelle aussi en complément de l'introduction qu'un sondage qu'on a effectué donne 80 % d'avis favorables pour la mise en place de cette taxe poids lourds.

La première loi Alsace du 2 août 2019 a habilité le gouvernement à prendre une ordonnance autorisant la Collectivité européenne d'Alsace à instaurer cette contribution spécifique aux véhicules affectés aux transports terrestres de marchandises. Le contenu de cette ordonnance a été négocié dans un excellent état d'esprit avec les services de l'État, et il a été promulgué en mai 2021), puis ratifié définitivement il y a un mois, le 28 février 2022. La Collectivité européenne d'Alsace dispose donc maintenant d'un cadre législatif consolidé et peut préparer la mise en œuvre opérationnelle de la taxe à l'horizon 2025.

La loi confère en effet à la CeA maintenant une marge de manœuvre qu'on a négociée, qu'on a obtenue lors de la co-construction, à savoir : définir le réseau taxé, définir les modalités tarifaires selon des seuils de tonnage des poids lourds, et les éventuelles modalités particulières (tarification horaire, émission de CO2). On peut également préciser la politique de contrôle et de sanction, en lien avec les services de l'État (gendarmerie, police et douane). On peut sous-traiter tout ou partie de la gestion opérationnelle de la taxe afin de concevoir un système très agile, aisément pilotable et qui dispense d'investir dans des moyens administratifs importants, par exemple l'interopérabilité et la dématérialisation des processus financiers, clairement intégrés dans la loi. Ça permettra de limiter les procédures et ça évitera aux transporteurs déjà équipés de devoir se doter d'un nouvel équipement embarqué pour payer la taxe. On pourra modifier si nécessaire,

sur décision de l'Assemblée de la Collectivité, la politique de gestion de cette taxe.

À nouveau, je suis désolé de suivre le projet de délibération, mais la présentation du PowerPoint qu'on avait en groupe majoritaire et Commission durait à peu près 1h, et je crois qu'en cette fin de journée, tout le monde a envie d'avoir des éléments plus concis et plus résumés.

En termes techniques, après un travail d'analyse comparative des solutions existantes, les choix de la Collectivité se sont portés sur la technologie GNSS (ndlr : Global Navigation Satellite System). C'est l'équipement embarqué dans les camions qui dialogue directement avec les satellites. C'est une technologie donc par satellite, de type GPS, et qui permettra de calculer la taxe. Des contrats passés avec toutes les sociétés européennes habilitées en matière de télépéage et qui fournissent les équipements embarqués des camions, respectant des normes strictes, permettront de dématérialiser et d'automatiser le paiement de la taxe.

Concernant les contrôles et la lutte contre la fraude, on aura l'utilisation des cinq portiques déjà installés, donc on va réutiliser ceux qui sont déjà présents. On en installera deux nouveaux près des frontières Sud Alsace. Ces portiques seront équipés des systèmes DSRC (ndlr : Dedicated Short Range Communications) identiques aux télépéages, et de caméras permettant la reconnaissance des plaques d'immatriculation, l'identification des caractéristiques du véhicule et de sa situation au regard de la taxe.

La CeA peut donc passer à la mise en œuvre du projet « R-Pass ». Cette mise en œuvre est déjà régie par des principes très clairs.

Un principe d'équité : à situation identique, tout transporteur étranger ou français devra acquitter le même montant.

Le principe d'affectation des recettes générées : une volonté de la Collectivité est d'affecter les recettes nettes à l'amélioration du réseau (qualité, sécurité, confort, fluidité) et à la mise en œuvre de mobilités alternatives, pouvant améliorer la fluidité du trafic global. On peut rappeler déjà un chiffre : je crois que ce sont 200 à 250 millions d'euros perdus par an par les transporteurs dans les bouchons actuellement sur les routes. Donc si on peut re-fluidifier le trafic, ça sera déjà un gain énorme pour les professionnels de notre secteur.

Le principe de concertation et de co-construction : les représentants des professionnels impactés par la taxe (transporteurs et chargeurs) seront associés aux choix des priorités des opérations d'entretien et d'amélioration du réseau routier taxé. Ils ont d'ores et déjà été rencontrés le 11 mars 2022 pour engager dès la publication de la loi les premiers échanges. C'est au regard de la concertation qui sera conduite tout au long des mois à venir que seront décidées les modalités de mise en œuvre de la taxe.

Le principe de consultation des citoyens : depuis 2005 et la mise en place de la LKW Maut (ndlr : système de péage pour les poids-lourds) en Allemagne, la mobilisation en Alsace en faveur d'un rééquilibrage des trafics est constante. Un récent sondage, comme je le disais tout à l'heure, confirme que 80 % des personnes interrogées sur 806 sont favorables à l'instauration d'une taxe poids lourds, selon des modalités restant encore à préciser, et il s'agira d'informer, de rassurer et d'écouter les citoyens alsaciens.

Le principe de conciliation de l'activité économique et de l'équilibre territorial : le transport terrestre, de nos jours, est le principal vecteur d'une économie basée sur les échanges. Son coût est une composante de la valeur marchande des échanges. Le maintien de bonnes conditions de circulation est nécessaire pour améliorer l'efficacité économique du transport. Ainsi, la taxe, en s'appliquant également à des acteurs non alsaciens, générera des recettes complémentaires permettant de financer l'entretien du réseau routier de grand passage sans impacter la politique menée en matière de réseaux secondaires.

L'équilibre entre intérêt des entreprises et intérêt des citoyens sera donc préservé.

Les principales étapes de mise en œuvre suivent un planning soutenu. À titre de comparaison, le projet écotaxe abandonné par le gouvernement en 2013 s'échelonnait lui sur 4 années et demie.

En 2022, nous avons la concertation avec les chambres consulaires, les organismes professionnels, fédérations de transporteurs et de chargeurs, le lancement de l'appel d'offres pour recruter un opérateur chargé de concevoir, opérer, administrer et maintenir le dispositif pour les flux d'infos, flux financiers. Cet appel d'offres dure, à lui seul, 18 mois.

2023 : attribution et notification du marché à l'opérateur ayant remporté l'appel d'offres, poursuite des échanges avec les professionnels, organisations d'échanges avec les citoyens pour échanger sur le fonctionnement et sur les objectifs de la taxe, pour les écouter sur les modalités de mise en œuvre.

Et 2024 : préparation de toutes les délibérations nécessaires à prendre par la Collectivité, préparation et publication des différents décrets utiles au projet, validation du dossier alsacien par les instances européennes, signature des contrats nécessaires avec les sociétés européennes habilitées « télépéage », lancement des travaux et contrôle de l'opérabilité des systèmes informatiques et techniques, intégration dans le paramétrage du système des décisions de la Collectivité issues de la concertation avec les transporteurs et chargeurs et prenant en compte les échanges issus de la consultation.

En 2025 : mise en œuvre et mise en service du « R-Pass », vérification du bon fonctionnement des installations, lancement du processus de coopération avec les organisations professionnelles (premiers chiffres constatés, priorisation des travaux sur le réseau taxé).

Voilà un résumé très, très dense, très condensé. Désolé encore. Les PowerPoint étaient un peu plus ludiques, plus faciles à comprendre. Mais vous êtes quasiment plus de la majorité à les avoir vus. On est maintenant là pour répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Thomas, et pour la façon dont tu as intégré le projet. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions par rapport à la taxe poids lourds ? C'est un sujet qu'on a déjà abordé à plusieurs reprises, mais peut-être qu'il y a des souhaits d'expression sur la taxe. Tout a l'air très clair. Vous tenez le choc, encore. Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont encore présents et qui assument que, pour présenter un budget de 2,2 milliards, on peut consacrer une journée complète à la Collectivité européenne d'Alsace. Oui, Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – On a juste une proposition d'amendement qui a été jointe au rapport. Je peux l'évoquer brièvement. Merci pour la présentation. En introduction, on voit une application qui est annoncée pour le 1^{er} janvier 2025, et un peu plus loin dans le document on est interpellés par une zone un peu plus floue où il est question de 2025 dans la façon dont est rédigé le rapport. On voit aussi dans le rapport qu'il est question d'une mise en service de « R-Pass » (ndlr : taxe sur le transport routier de marchandises visant à rééquilibrer le transit des poids-lourds avec l'Allemagne), courant 2025, suivie d'une vérification du bon fonctionnement des installations en situation réelle. Du coup, la proposition de notre amendement, pour permettre de réunir les conditions pour une application effective dès le 1^{er} janvier 2025, serait donc de d'organiser une phase test de « R-Pass » dès le deuxième semestre 2024, suivie d'une vérification du bon fonctionnement des installations et des ajustements si nécessaires, pour ensuite en 2025, dès le 1^{er} janvier, une mise en service effective de « R-Pass ». C'est la proposition de notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT – On ne l’a peut-être pas suffisamment précisé, mais en fait c’est ce qui est prévu. C’est-à-dire qu’il y a une phase test qui est prévue en 2024. De toutes façons, pour pouvoir le mettre en œuvre, il faut commencer par une phase test. Du coup, c’est effectivement sur le deuxième semestre 2024. La façon dont on imaginait les choses, c’était effectivement de pouvoir tester – je parle sous le contrôle de Jean-Philippe (ndlr : Jean-Philippe MAURER) et de Thomas (ndlr : Thomas ZELLER), mais c’était effectivement ce qui était envisagé. Pour moi, ça paraît évident. Votre motion est par nature prévue dans la façon dont on doit faire le projet.

M. FREMONT – Du coup, je propose, si nous sommes tous d’accord sur cette étape, de la rajouter simplement au rapport, puisqu’en l’état, la vérification du bon fonctionnement des installations est mise sur 2025, après la mise en service. Pour dissiper ce doute, je propose qu’on vote cet amendement, si nous sommes tous d’accord.

M. ZELLER – Je voudrais juste apporter une précision, Président.

M. LE PRÉSIDENT – Oui.

M. ZELLER – Par rapport à la phase de test, il y aura bien évidemment une phase de test préalable en 2024, mais sans paiement. Donc, c’est une phase de test qui sera faite sans paiement en 2024. Ça, c’est prévu. La phase de test en 2025, c’est, une fois que tout est en place, de vérifier que les remontées d’informations, les systèmes de paiement, que tout fonctionne. C’est la façon qui est prévue pour l’organisation entre 2024 et 2025.

M. LE PRÉSIDENT – D’accord. Est-ce qu’on pourrait le rajouter ? Le rapport n’est pas modifiable.

M. ZELLER – C’est dans le compte rendu. On peut le mettre dans le compte rendu de la réunion.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, du coup, si vous en êtes d’accord, on va le rajouter dans le compte rendu, mais ce ne sera pas dans le rapport. Dans le compte rendu de la séance, comme ça votre expression est prise en considération. Mais on ne peut pas modifier aujourd’hui le rapport, parce qu’il a été envoyé préalablement tel quel. Mais, on le met dans le procès-verbal. Ok ? On est d’accord ?

M. FREMONT – J’aurais trouvé ça plus clair de l’intégrer.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, mais on ne peut pas modifier le rapport, le règlement intérieur nous ne le permet pas, je crois. C’est parce que ce n’est pas un rapport : on prend acte de la communication. C’est pour ça.

M. FREMONT – D’accord.

M. LE PRÉSIDENT – C’est pour cette raison qu’on ne peut pas modifier la délibération. Ce n’est pas une délibération en fait. On prend acte du rapport.

M. FREMONT – Merci. Je comprends.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien.

EXAMEN DES VŒUX ET MOTIONS

M. LE PRÉSIDENT – Qu’est-ce qu’il nous reste ? Il nous reste encore les vœux. On a évoqué les vœux sur la section internationale, donc on a déjà positionné les choses. Il y a un vœu aussi pour une signalisation directe et gratuite de Strasbourg : c’est fait depuis ce

matin. Donc votre vœu a été exaucé par avance. Oui, allez-y, Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Effectivement, on se faisait juste le relais – ça a été exprimé déjà en Commission thématique – de ces collectifs citoyens qui vous avaient interpellé et qui s'inquiétaient de ne pas avoir eu de réponse à leurs sollicitations. C'était la pétition qui avait été organisée. Du coup, nous sommes satisfaits, et les citoyens aussi évidemment, de l'application ce matin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous en prie. Il restait du coup deux motions : la motion pour la création d'un droit d'interpellation citoyen. Je vais donner la parole à Isabelle. Vas-y Isabelle, je t'en prie.

Mme DOLLINGER – Merci Président. Effectivement, il y avait une motion de déposée au mois d'octobre en séance plénière. Et de ce jour, Monsieur le Président a effectivement demandé qu'on travaille cette motion en première Commission, pour ne pas se précipiter et pour élaborer vraiment un véritable outil efficace et porté par la Collectivité. On a eu deux temps d'échanges en première Commission, en novembre et en janvier. Et nous avons donc fait un comparatif aussi des droits d'interpellation, qui montre une certaine inefficacité.

Avant d'aller plus loin sur des positions idéologiques et techniques, il est important pour nous de regarder autour de nous et d'étudier les collectivités qui ont fait le choix avant de, nous, mettre en place un droit d'interpellation ou droit de pétition plus communément dit : la Région Occitanie, le Département du Lot et Garonne, le Département de l'Ille-et-Vilaine, mais aussi l'Eurométropole de Strasbourg. Or après avoir fait cette étude, partagé cette étude en Commission, nous avons réalisé que le droit d'interpellation mis en place dans ces collectivités n'a presque jamais abouti. Quels que soient l'organisation, les seuils établis ou l'organe saisi, très peu voire aucune interpellation n'a pu voir le jour. Prenons l'exemple de Strasbourg : depuis 2020, sous le mandat de Jeanne BARSEGHIAN (ndlr : maire de Strasbourg), six pétitions ont été publiées sur leur plateforme citoyenne ; aucune n'a abouti. Nous faisons certes le choix de travailler sérieusement sur ce sujet pour nous assurer que ce droit d'interpellation sera compris par les alsaciennes et les alsaciens et qu'ils puissent se l'approprier.

Je vais vous partager les premiers positionnements de la Commission. En ayant parfaitement conscience de ces difficultés, nous avons continué nos échanges pour arrêter certains premiers arbitrages de principe. Vocabulaire employé : on est plutôt pour le droit d'interpellation. L'organe pouvant être saisi : notre Président. L'objet de la pétition : donc c'est toujours dans les compétences de notre Collectivité. Le public concerné : c'est plutôt donner effectivement l'accès aussi aux jeunes Alsaciens, 16 ans et plus. La représentativité des territoires : les signataires. Mais aussi un délai court de recueil des signatures, pour justement ne pas éterniser non plus une pétition. Enfin, le seuil de signatures n'a pas été tranché, puisque nous souhaitons attendre le retour d'expérience de notre propre Collectivité lors de la consultation.

Il y a un nouveau cadre législatif aussi. Donc comment le dépasser ? Il faut savoir que le droit de pétition était très peu encadré juridiquement. Seule une mention a été faite dans l'article 72-1 de la Constitution. Alors que la loi 3DS (ndlr : loi relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration, la Simplification), que vous ne mentionnez pas dans votre motion, a introduit un nouvel article dans le code général des collectivités territoriales, qui vient très précisément encadrer le droit d'interpellation. Dès à présent, une Collectivité territoriale peut être saisie par un vingtième de ses électeurs pour toute affaire relevant de sa compétence, pour inviter son Assemblée délibérante à se prononcer dans un sens déterminé. Un vingtième de 1,3 million d'électeurs en Alsace représente 260 000 électeurs. Il nous reviendra de prendre collectivement la décision de dépasser ce cadre pour expérimenter un autre mode d'interpellation.

La proposition que je vous fais aujourd'hui en tant que Présidente de la Commission, c'est qu'on présentera un avis pour proposition de mise en œuvre de ce droit d'interpellation lors de la prochaine Commission du 25 avril, et qu'on pourra présenter un rapport dans une prochaine séance plénière, donc le 20 juin.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. D'abord, je pense que c'était bien, effectivement, parce qu'on peut toujours prendre des motions et des vœux et se donner bonne conscience, mais si ça ne fonctionne jamais, si ce n'est pas si pratico-pratique pour nos concitoyens, ça n'a pas forcément de sens. Donc là, si j'ai bien compris, il y a un dispositif naturel prévu par la loi, mais qui me semble compliqué, parce que 200 000 personnes qui s'expriment... On a vu déjà la consultation (ndlr : consultation citoyenne, organisée du 22 décembre 2021 au 15 février 2022, sur le maintien – ou non – de l'Alsace au sein de la région Grand Est) : avec 150 000, c'est déjà un exploit en soi, et un nombre très important de votes. Arriver à avoir 200 000 sensibilisations, ça me semble compliqué. Et puis la loi le prévoit, donc naturellement c'est possible, quels que soient les territoires concernés. Donc là ce n'est pas parce qu'on rajouterait une motion qu'on améliorerait les choses.

Je pense que c'est un vrai sujet qu'il faut aborder avec le Conseil de développement, parce que dans les priorités du Conseil de développement, il y a deux choses que je souhaite qu'il puisse, rapidement, examiner. Ce sont les enjeux transfrontaliers, parce qu'on a voulu que ce Conseil du développement soit un outil aussi du transfrontalier, dans sa composition. Il est ouvert sur le transfrontalier. Le deuxième, c'est la citoyenneté, notamment la citoyenneté en direction de la jeunesse, comment associer, comment rendre plus attractive l'action publique, comment impliquer plus nos concitoyens sur l'engagement et sur la citoyenneté. Donc je pense que c'est un sujet qui pourrait être évoqué avec eux, au regard du cadre, mais peut-être avec les propositions que la Commission pourrait faire.

Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci pour les éléments effectivement qui ont été donnés à l'ensemble des collègues élus, aux quelques qui restent dans la salle. Effectivement, nous avons proposé un certain nombre de modalités pour la création du droit d'interpellation. Ça fait l'objet d'un débat. D'ailleurs, il y a plutôt une convergence sur un certain nombre de dispositifs.

La dernière interrogation, c'est sur le seuil. On n'était effectivement pas sur le seuil de la loi 3DS, qui a été votée après le dépôt de notre motion, donc c'est normal qu'on n'ait pas pu l'intégrer. Et sur le seuil, nous on était plutôt sur un seuil de 4 000 habitants. Après on est tout à fait conscients que ce n'est pas le seul enjeu, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on a un seuil bas qu'en soi ça va fonctionner : ça c'est un des enjeux qui a été vraiment identifié, et sur ça on est d'accord. Il y a un exemple très précis, qui est le vœu sur la signalisation, puisque finalement, il y avait un certain nombre de personnes qui se sont mobilisées, qui ont créé une pétition qui a réuni plus de 8 000 signataires. Donc là, par exemple, ça aurait pu trouver tout à fait son espace dans le droit d'interpellation citoyen.

Après, du point de vue de la méthode, puisque c'est important aussi, on vous a déposé cette motion effectivement en octobre. La Commission a été saisie pour émettre un avis. Ensuite il y a un travail à notre sens de fond qui doit se faire, et là pour le coup on y prend toute notre part en Commission en tant que membres de la Commission. Par contre, on s'entend effectivement sur le fait qu'on s'engage dans la création du droit d'interpellation puisque c'est notre proposition qui a été faite en octobre. On vote la motion et ensuite on se donne rendez-vous plus tard une fois qu'effectivement le travail est vraiment finalisé pour une délibération, ce qui n'empêche pas aujourd'hui, dans le cadre de cette motion, qui présente juste le principe et non pas les modalités, de voter pour la motion, ce qui nous laissera après le temps de définir pleinement le dispositif. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Isabelle.

Mme DOLLINGER – On a déjà eu l’occasion d’échanger. C’est le seuil. Mais j’aimerais encore avoir cet échange en Commission le 25 avril pour effectivement le déterminer. Sans s’engager, je pense qu’on ira vers un droit d’interpellation, en tout cas le Président le souhaite également. Est-ce qu’on prend cette motion pour dire « on y va » : pourquoi pas, moi je n’ai aucune objection à cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT – Ce que je propose, c’est qu’on la prenne. À charge de la Commission de définir le seuil qui apparaîtra le plus cohérent. Est-ce qu’on peut être d’accord avec ça ? Comme ça je fais plaisir aussi au groupe des Verts (ndlr : groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ») qui s’acharne avec les motions : on voit que c’est possible de temps en temps. Et, il y a eu un travail de fond entre votre demande et l’examen de la Commission. Et merci Isabelle (ndlr : Isabelle DOLLINGER) de l’avoir traité. Donc je propose au groupe majoritaire de s’associer aux Verts pour que ce droit d’interpellation puisse être mis en œuvre, avec toutefois un travail sur le nombre nécessaire pour qu’il puisse être mis en place. Est-ce que quelqu’un s’oppose à cette proposition ? Est-ce que quelqu’un s’abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Quelques applaudissements.

Il y avait une dernière motion que vous vouliez encore soumettre sur le Conseil d’Alsace exemplaire. C’était celle-là ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Pour introduire cette motion, je voulais faire un rapide point sur les violences conjugales. L’ampleur et le caractère systémique des violences conjugales n’est aujourd’hui plus à démontrer. Depuis le mouvement MeToo de 2017, les violences conjugales sont sorties de la sphère intime pour devenir, enfin et à juste titre, un sujet public, un sujet éminemment politique. Désormais, personne ne peut détourner le regard. Chacun doit prendre ses responsabilités, notamment quand on est élu, notamment quand on préside aussi une Collectivité de près de 2 millions d’habitants, et notamment quand on siège dans des collèges.

Voici les raisons pour lesquelles nous vous présentons aujourd’hui une motion pour un Conseil d’Alsace exemplaire, c’est-à-dire pour un Conseil d’Alsace qui retire les délégations à des élus qui sont condamnés au pénal. C’est bien la moindre des choses que nous devons aux victimes. Donc je lis brièvement la motion.

Vous avez défini, Monsieur le Président, comme une des priorités de notre mandat l’enjeu de renouer le lien démocratique entre les élus et l’ensemble des citoyennes et des citoyens. À ce titre, lors de la séance plénière de juillet, vous avez placé l’exemplarité des élus comme, je vous cite, « une des valeurs que nos concitoyens sont en droit d’attendre que nous incarnions », et cette exemplarité est autant essentielle que centrale à notre action d’élus de la République. La présente motion propose de traduire en acte politique cette prise de position publique. Cette motion prévoit en effet que le Conseil d’Alsace s’engage à soumettre à délibération le retrait des délégations, fonctions et représentations dans les organismes extérieurs du conseiller ou de la conseillère d’Alsace qui fait l’objet d’une condamnation pénale. Je précise après un certain nombre de précisions techniques. On est convaincu qu’une règle édictée et votée est la meilleure des garanties de notre engagement en faveur de l’exemplarité que nous puissions présenter aux citoyennes et aux citoyens. Et nous invitons donc le Conseil d’Alsace à adopter cette motion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – J’entends votre proposition. Je ne conteste pas le fond de la proposition. Je ne vous cache pas, mais après c’est une question que chacun peut se poser à titre personnel, qu’il y a le lien démocratique et le lien judiciaire. Ce que vous nous proposez, c’est de nous ériger en juge, et là je suis plus gêné, mais ma formation de juriste m’amène peut-être à avoir cette analyse-là, et à me dire que ce n’est pas forcément à

nous de nous substituer à une décision des juges, sachant que les juges peuvent prononcer une peine d'inéligibilité. Et dès lors qu'elle n'est pas appliquée par les juges, je ne vois pas comment notre Collectivité pourrait s'ériger elle-même en juge. C'est ma vision. Je peux imaginer que d'autres aient une vision différente. Je respecte bien évidemment toutes les visions par rapport à ça. Mais du coup, à titre personnel, et je dis bien à titre personnel, je pense que ce n'est pas à nous, Collectivité, de nous ériger en juge, et faire confiance à la justice pour prendre ses responsabilités.

M. KOBRYN – En élément de précision, c'est dans le cas où il y a un jugement qui a été émis, puisque c'est quand il y a eu une condamnation. Donc pour le coup, le volet judiciaire est traité. Là on parle bien d'une responsabilité politique, puisqu'en fait ça n'est pas anodin d'envoyer des élus condamnés pour violences conjugales au Conseil d'administration d'un collègue. En tout cas c'est notre position. On considère que c'est un sujet, sur ce volet-là mais sur d'autres également, qui est sensible, et notre Collectivité, en tant qu'institution politique, doit prendre un positionnement clair là-dessus. Ce n'est pas se substituer aux juges ; c'est au contraire laisser faire la justice, et une fois qu'elle a réalisé son travail, prendre acte et prendre nos responsabilités, sachant qu'évidemment un élu condamné garde son mandat, puisqu'on ne peut pas démissionner un élu – ça c'est la responsabilité pleine et entière de l'élu. En revanche, en tant que Collectivité, on peut soumettre à délibération le retrait des délégations. C'est en votre pouvoir, Monsieur le Président, et en celui de l'Assemblée délibérante. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Généraliser un principe, je n'y suis pas personnellement, je dis bien personnellement, favorable. C'est au cas par cas aussi qu'on peut mesurer les situations. Aujourd'hui je sais qu'on peut faire référence à une situation qui concerne un élu de notre Collectivité, mais qui s'est lui-même mis en retrait, dans une démarche où il participe justement en visio et pas en présentiel. Donc je pense qu'il s'est appliqué à lui-même une certaine réserve. Je pense que rajouter une peine à une peine alors que la personne s'est elle-même, je crois, mise en réserve, au regard de la situation, ne se justifie pas. D'autant plus que tant que la voie pénale n'est pas achevée, c'est-à-dire que tant que les voies de recours n'ont pas fait l'examen définitif de la condamnation, ça me semble gênant qu'on prenne une position au regard de cette situation.

Après, cette motion, on va la voter. Moi je respecte bien évidemment les volontés des uns et des autres. Jean-Philippe.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues, juste un petit mot. Effectivement, c'est compliqué. J'ai toujours le souvenir d'un ancien élu que certains ont peut-être encore connu, qui s'appelait Gaston SCHMITT. Un jour, on nous explique qu'il a trempé dans des affaires de perception de moyens. Il avait une société de conseil aux entreprises, les dossiers sont arrivés au parquet, tout ça a été instruit, il y a eu un tamtam médiatique absolu. Il était soupçonné d'être le pire des escrocs. Un premier jugement en première instance est arrivé. De toute façon, l'opprobre médiatique et publique a fait qu'il a perdu tous ses mandats. Des pages entières. Cinq ans après, il va en appel. Cinq ans après, en appel à Nancy : blanchi. Rien. Que dalle. Ça a fait deux lignes dans le journal. Le type était publiquement, politiquement mort, cramé. Ce n'est pas tout à fait le même dossier, mais je ne peux pas m'empêcher d'y penser, parce qu'aujourd'hui on a des procès publics, médiatiques, qui déjà vous détruisent. Vous êtes détruit dans l'opinion. Le jugement, c'est un jugement. Vous êtes détruit dans l'opinion. Je pose la question : si le juge avait voulu – moi je ne suis pas juge –, il aurait pu aller au-delà de ce jugement qu'il a exprimé. Donc, je crois savoir qu'il y a un appel. Voilà, nous ne sommes pas là à débattre entre personnes qui font de l'exégèse. Il y a déjà l'opinion publique qui chemine, etc. Et moi, l'exemple de Gaston SCHMITT m'a vraiment marqué, parce que vous aviez d'un côté un déferlement médiatique ; cinq ans après, l'ensemble du jugement en première instance a été annulé : terminé, rideau, rien du tout, deux lignes dans le journal. Je pense qu'il faut quand même s'en souvenir aussi pour dire que les choses ne sont pas aussi simples qu'on voudrait le croire quand on nous présente un certain nombre de situations qu'on voudrait

tenir pour définitives mais qui ne le sont pas.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de passer au vote. Qui est pour cette motion ? Qui s'abstient ? Une abstention : Monique (ndlr : Monique HOULNE). Je vous remercie.

Je crois que nous avons terminé. Ah non. Quand il n'y en a plus, il y en a encore. Madame QUINTALLET. Aucune pitié pour mon mal de dos.

Mme QUINTALLET – Monsieur le Président, je compatis à vos maux. Cette question que je souhaite vous soumettre, je l'ai présentée, elle a été déposée au mois de décembre déjà. Donc nous avons de notre côté suffisamment attendu et nous avons hâte naturellement de pouvoir l'exprimer. Il s'agit d'un dossier que vous connaissez bien et pour lequel vous avez réitéré votre engagement contre ce projet d'enfouissement de « Stocamine », nous rappelant que ce n'est ni plus ni moins qu'un crime écologique que l'État s'apprête à perpétrer. Entre le moment où je vous avais posé cette question et aujourd'hui, le dossier « Stocamine » connaît de nombreux rebondissements. Saisi en référé liberté par l'association Alsace nature, le tribunal administratif de Strasbourg a refusé, lundi 14 mars, de suspendre les travaux prévus pour ces prochaines semaines sur le site haut-rhinois de stockage souterrain de « Stocamine ». Il y a la question des interrogations persistantes quant à la nature exacte et réelle des déchets enfouis, qui a amené l'association (ndlr : « Alsace nature ») à déposer plainte en juillet 2021. Depuis mars 2022, le parquet a mandaté l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé (AES) pour enquêter. Le référé liberté déposé par « Alsace nature » visait notamment à laisser libre l'accès au bloc 15, ce fameux bloc 15, et aux autres déchets enfouis pour permettre des investigations par les enquêteurs.

Par cette question, nous vous demandons, Monsieur le Président, quelle est votre stratégie au moment où on vous pose cette question pour empêcher le confinement définitif de ces 42 000 tonnes de chrome, cyanure, arsenic, amiante et autres déchets toxiques et inconnus dans les galeries de « Stocamine ». Cette question-là, vis-à-vis de vous, est simplement pour que nous puissions avoir une expression et pour que vous aussi puissiez avoir une expression au sein de ce Conseil départemental, puisque souvent on apprend les rebondissements sur cette affaire via la presse, alors que ce sujet est au cœur de vos préoccupations – ça nous le savons – et des nôtres.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci, Madame QUINTALLET. D'abord, sur l'action judiciaire, effectivement, on avait imaginé deux options : le référé liberté et le référé suspension – c'est comme ça, le terme exact. L'avocate qui nous conseille avait imaginé les deux options au départ et nous a ensuite déconseillé de faire le référé liberté, qui a été saisi par contre par « Alsace nature » et par le parquet. Et malheureusement ils n'ont pas eu gain de cause pour le référé qu'ils ont soumis. Donc nous on est sur un référé suspension classique qui, pour notre magistrat, apparaît plus adapté, avec plus de chances d'obtenir gain de cause. C'est ce que nous sommes en train de préparer. Il doit être déposé dans les prochains jours. Je crois que c'est en cours. Je regarde Emmanuel (ndlr : Emmanuel BASTIAN, directeur adjoint de Cabinet). Ah, il a été déposé. Voilà ce qu'il en est en tout cas sur le plan judiciaire.

Sur le plan politique, c'est un sujet que j'ai évoqué avec le Secrétaire général de l'Élysée (ndlr : Alexis KOHLER) aussi, en disant que je n'étais pas satisfait de ne pas avoir de réponse de la Ministre (ndlr : ici, Barbara POMPILI, ministre de la Transition Ecologique). C'est un élément politique. Et j'ai évoqué aussi le sujet avec les élus allemands, Barbara SCHAEFFER notamment, qui nous appuient dans la démarche politique, puisque l'impact d'une pollution bien sûr dépasserait le cadre alsacien, et aurait un cadre transfrontalier. C'est aussi un des éléments juridiques qu'on voulait utiliser, sur le fait que dans toute la démarche, nos amis allemands et suisses n'ont pas été associés et informés, alors même que l'impact et les incidences pouvaient toucher leur population. Du coup, ce n'est pas forcément conforme au droit européen. Ça fait partie aussi des pistes politiques

que nous poursuivons.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous en prie.

Mme QUINTALLET – Pour vous répondre, nous sommes en tout cas nous opposés à la négociation concernant le bloc 15 avec le gouvernement, pour abandonner ce bloc 15, pour ressortir le reste. Nous entendons cette démarche-là, mais je pense qu'il faut rester en tout cas très, très ferme.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne vous cache pas qu'on était dans cette démarche-là aussi, dans une volonté de co-construction, de faire un pas en avant pour que d'autres pas soient effectués. Ça n'a pas l'air d'être en tout cas la volonté de la Ministre puisqu'à ce stade nous n'avons toujours pas de réponse de la Ministre sur le sujet. Donc je me dis que, dans quelques semaines, il y aura sans doute un ou une nouvelle Ministre de l'environnement, et qu'on pourra relancer, j'espère, le débat sur des bases peut-être plus saines. En tout cas, je propose de poursuivre une démarche forte sur ce sujet. Le groupe technique – je regarde Marie-France (ndlr : Marie-France VALLAT, conseillère d'Alsace), qui est une des animatrices – est ferme sur le sujet. Mais au regard de l'évolution et de l'analyse qui en aura été faite, nous aurons à un moment donné une réunion plus collective sur le sujet. Ça me semble important.

Je regarde Jean, qui semble me dire que tout a été étudié, examiné. Oui, elle est tombée par nature, parce qu'elle a été faite.

Je tiens à vous annoncer que, le lundi 4 avril, nous aurons une réunion de Commission permanente à Colmar. Belle fin de journée à vous. Merci pour votre assiduité et le sérieux de votre écoute et de votre engagement. Merci, chers collègues.

La séance est levée.